

2m11.2623.7

Université de Montréal

L'implication du mouvement syndical dans le développement économique
communautaire

Par

Geneviève Chagnon

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maître ès sciences (M.Sc.) en Sociologie

Mars 1998

© Geneviève Chagnon, 1998



5m 11-2022.7

HM
15
U54
1998
V.020

Université de Montréal

L'implication du mouvement syndical dans le développement économique
communautaire

Par

Geneviève Chagnon

Département de sociologie

Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Maîtrise en sciences (M.Sc.) en sociologie

Mars 1998

Geneviève Chagnon, 1998



Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé:

L'implication du mouvement syndical dans
le développement économique communautaire

présenté par

Geneviève CHAGNON

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes:

Christopher McALL
Mona-Josée GAGNON
Jean CHAREST

président du jury
directrice de recherche
membre du jury

Mémoire accepté le: 21 mai 1998

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	p. III
Sommaire	p. IV
Introduction.....	p. 1
Chapitre 1	
<u>Du post-fordisme à l'économie sociale</u>	<u>p. 3</u>
1.1 La notion de post-fordisme d'après l'analyse régulationniste	p. 3
1.2 L'économie sociale au centre du nouveau modèle de développement.....	p. 9
1.2.1 Qu'est-ce que l'économie sociale ?	p. 9
1.2.2 Synthèse.....	p. 18
1.2.3 L'enjeu	p. 20
Chapitre 2	
<u>L'économie sociale au Québec</u>	<u>p. 27</u>
2.1 Les années 60, années de rattrapage	p. 27
2.1.2 Les années 70, l'éclatement du consensus.....	p. 30
2.1.3 Les années 80, l'émergence du local, le retour de l'économie sociale.....	p. 37
2.2 Bilan.....	p. 45
Chapitre 3	
<u>Problématique et méthodologie</u>	<u>p. 53</u>
3.1 Problématique	p. 53
3.2 Méthodologie	p. 57
3.3 Stratégie de recherche	p. 58
3.3.1 L'analyse documentaire.....	p. 58
3.3.2 L'observation participante.....	p. 59
3.3.3 Les entrevues	p. 61
Chapitre 4	
<u>La FTQ, le CTM et l'économie sociale</u>	<u>p. 63</u>
4.1 Un premier repère : la politique de plein-emploi	p. 63
4.2 Un deuxième repère : le développement régional	p. 67
4.2.1 L'action syndicale dans les CRD	p. 67
4.2.2 Le colloque de 1994 et la notion de développement endogène.....	p. 68
4.2.3 La formation en développement régional.....	p. 69
4.2.4 Les fonds régionaux du Fonds de solidarité	p. 69

4.3	Un troisième repère : le sommet socio-économique de 1996.....	p. 70
4.4	Le CTM.....	p. 72
4.4.1	Les débuts du militantisme économique.....	p. 72
4.4.2	Retour sur 10 ans de militantisme économique.....	p. 74

Chapitre 5

Sur le terrain.....	p. 77
---------------------	-------

5.1	La mobilisation pour un développement socio-économique régional.....	p. 78
5.2	La pratique du développement socio-économique régional.....	p. 80
5.2.1	La bataille pour l'emploi.....	p. 80
5.2.2	La concertation.....	p. 81
5.3	Les obstacles.....	p. 84
5.3.1	Les obstacles internes.....	p. 84
5.3.2	Les obstacles externes.....	p. 88
5.4	Un bilan mitigé.....	p. 91

Chapitre 6

Analyse.....	p. 99
--------------	-------

6.1	Les éléments du débat.....	p. 99
6.1.1	Une typologie des problèmes et retour sur la problématique.....	p. 99
6.2	L'impact de l'engagement syndical.....	p. 102
6.2.1	Un engagement logique.....	p. 102
6.2.2	Un engagement progressiste.....	p. 103
6.2.3	Un engagement malgré tout marginal.....	p. 105
6.3	À travers le prisme syndical, la nouvelle économie sociale.....	p. 107
6.3.1	De la théorie à la pratique.....	p. 107
6.3.2	Est-il seulement question d'économie sociale ?.....	p. 110
6.3.3	L'enjeu tel qu'il se présente sur le terrain.....	p. 112
6.3.4	Et la communauté providence ?.....	p. 114

Conclusion.....	p. 118
-----------------	--------

Bibliographie.....	p. 124
--------------------	--------

Annexe 1

Résumés des entrevues.....	p. I
----------------------------	------

Annexe 2

2.1 Les organismes provenant de la base et offrant des services.....	p. XXI
2.2 Les organismes provenant de la base et n'offrant pas de services.....	p. XXIII
2.3 Les organismes gouvernementaux et administratifs.....	p. XXIII

Annexe 3

Guide d'entrevue.....	p. XXV
1. Informations sur la confidentialité.....	p. XXV
2. Informations sur les objectifs et le déroulement de l'entrevue.....	p. XXV
3. Profil syndical du répondant.....	p. XXVI
4. La pratique du développement socio-économique régional.....	p. XXVII
5. La mobilisation pour un développement socio-économique régional.....	p. XXVIII
6. Bilan.....	p. XXIX

SOMMAIRE

Dans ce mémoire nous nous sommes intéressée à l'engagement du mouvement syndical et de ses représentants au niveau du Développement économique communautaire et de l'économie sociale. Il sera donc question, dans les chapitres qui suivent, du sens de l'action syndicale dans le domaine de l'économie sociale. Cette question, toutefois, vise à nous fournir des appuis concrets à une réflexion sur les enjeux liés à la problématique de l'économie sociale et à la contribution de cette économie à l'avènement d'un nouveau modèle de développement.

La première partie du mémoire porte sur la crise du compromis fordiste et sur la notion d'économie sociale. Évidemment, s'il y a lieu de parler d'un nouveau modèle de développement, il nous apparaissait essentiel de présenter « l'ancien ». Pour ce faire, l'approche régulationniste s'est imposée à nous en raison de la communauté d'esprit qui existe entre les tenants de cette école et les chercheurs (ou les acteurs) férus d'économie sociale. Comme nous le verrons, l'approche régulationniste a nourri la recherche portant sur l'économie sociale et vice-versa. Par la suite, nous nous sommes efforcée de préciser ce qu'est l'économie sociale, en termes théoriques et pratiques. Ces différentes notions sont reprises au deuxième chapitre et situées, historiquement, en contexte québécois. C'est ainsi qu'à la fin de ce chapitre, nous abordons la problématique du développement local et du développement économique communautaire. Nous comprendrons alors que, si le développement économique communautaire réactualise les principes de l'économie sociale, cette approche se trouve désormais confrontée à de nouveaux défis. Le développement économique communautaire servira-t-il à cautionner le modèle actuel néo-libéral ou ouvrira-t-il vers un nouveau contrat social ?

Cette question est au cœur de notre mémoire et sera précisée au troisième chapitre où nous présentons notre problématique ainsi que notre méthodologie. Selon nous, la question centrale à l'heure actuelle ne concerne pas tant l'économie sociale que son instrumentalisation par l'État, la grande entreprise ou par les forces sociales progressistes. Revenant sur le rôle très important des syndicats à l'intérieur du compromis fordiste, nous établirons, dans ce chapitre, comment ils se sont aussi toujours rangés du côté des forces sociales progressistes. Et puisque les organisations syndicales sont désormais impliqués dans le secteur du développement économique communautaire il nous apparaissait intéressant et justifié, étant donné ce poste d'observation privilégié, d'examiner la Nouvelle économie sociale par le biais du prisme syndical.

La deuxième partie du mémoire est moins théorique et nous entraîne sur le terrain. Au chapitre quatre nous présentons l'organisation syndicale à laquelle nous nous sommes particulièrement intéressé, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) ainsi

que son instance régionale, le Conseil des travailleurs et des travailleuses du Montréal métropolitain (CTM). Dans ce chapitre, suivant différents repères tel que la politique de plein-emploi adoptée en 1983 par la centrale syndicale ou les démarches du CTM en matière de militantisme économique, nous avons tenté de dégager la position de la centrale et de l'instance régionale en regard de l'économie sociale. Apparaîtront alors les contraintes et les limites de l'implication syndicale dans ce domaine puisque la position syndicale est arrimée au maintien de l'emploi et du salariat. Nous avons aussi pu mesurer jusqu'à quel point les inquiétudes, les interrogations et les espoirs que suscite l'économie sociale dans les débats publics font écho aux problèmes et aux obstacles rencontrés par les représentants syndicaux actifs dans différents organismes de développement. Cet écho se précise au chapitre cinq alors que, curieuse de voir comment les différents aspects de la lutte pour l'emploi au niveau des organismes de développement allaient nous informer sur la NES en tant que telle, nous arrivons sur le terrain des représentants. Nous y constatons que, si la lutte pour l'emploi occupe prioritairement les acteurs de la nouvelle économie sociale, elle détermine aussi largement la configuration actuelle de cette nouvelle économie sociale de même que le projet de ceux qui la portent.

Ce détour par le terrain nous aura forcée à revoir les idéauxtypes présentés antérieurement. Notre problématique impliquait deux modèles achevés, le modèle libéral et le modèle progressiste, alors que le terrain ressemble plutôt à une zone grise situés entre les deux. La déconstruction du modèle précédent ainsi que les effets qu'elle entraîne occupe les acteurs entièrement, si bien qu'ils n'ont apparemment ni le temps ni les moyens de bâtir un projet social novateur, un nouveau contrat social. Et ce d'autant plus que plusieurs groupes sociaux importants appartenant aux forces sociales progressistes cherchent à développer du pouvoir au sein de la nouvelle économie sociale. Nous concluons en insistant sur le fait que cette ambition, bien que légitime, ne doit pas exclure l'élaboration d'un projet social et politique collectif et rassembleur. À moins de cela, il ne saurait être question d'un nouveau contrat social.

INTRODUCTION

Octobre 1996. Une conférence socioéconomique réunissant les principaux acteurs politiques et économiques du Québec, convoquée à l'initiative du gouvernement du Québec, était l'occasion d'un consensus quasi-enthousiaste; son objet était bien sûr l'économie sociale, qui se présentait à tous ou presque comme parée de toutes les vertus. Les seules voix discordantes, et encore sur un ton plutôt timide, furent celles des représentants syndicaux, lesquels appréhendaient un effet de délestage des services publics en direction des groupes communautaires.

Il n'empêche. L'économie sociale avait émergé sur la scène publique, s'était en quelque sorte affranchie de ceux et celles qui lui avaient redonné un nouveau souffle depuis quelques années ainsi que des chercheurs qui en avaient fait leur objet de recherche. Mais ce consensus politique illustre à sa façon, quoique paradoxalement, l'extrême fragilité de l'économie sociale. Cette fragilité qui tient à sa plasticité; aux tentatives de récupération dont elle peut être l'objet, alors même que si l'on retourne aux sources de l'économie sociale, elle revêt un caractère subversif à l'égard du système économique dominant, est un instrument de sa contestation, voire d'une rupture.

C'est autour de ce questionnement que nous avons conçu et élaboré notre projet de recherche. Certes, il est bien impossible de poser un jugement catégorique sur la nature de l'économie sociale eu égard aux paramètres dominants de la société, sur son potentiel subversif ou sur l'actualisation de ce dernier. Nous avons donc choisi de déployer notre recherche sur trois volets.

D'une part, nous avons voulu situer théoriquement l'économie sociale. C'est l'objet du premier chapitre. Nous avons ainsi été amenée à retourner vers des auteurs qui ont réfléchi à la nature de l'économie capitaliste et, plus particulièrement, au rapport que cette dernière entretient avec des segments de l'économie ou des marchés qui fonctionnent selon d'autres règles, l'économie sociale en étant l'archétype. Ceci nous a permis de faire le point sur les différentes définitions de l'économie sociale que l'on peut trouver dans la littérature. Il apparaissait ensuite logique de retracer l'histoire de l'économie sociale au Québec, puisqu'il s'agit de notre société d'observation. Ce deuxième chapitre permet de faire ressortir la relative "ancienneté" de l'économie sociale. En même temps, il s'impose que l'économie sociale est elle-même plurielle, et que ses sources d'inspiration et ses incarnations n'entretiennent pas nécessairement le même rapport avec les éléments dominants du système économique. D'où la notion de Nouvelle économie sociale (NES).

Le second volet de notre démarche est constitué par une démarche empirique, démarche visant à éprouver sur le terrain les éléments théoriques accumulés. Notre terrain s'est opéré en milieu syndical. Ce choix s'est fondé sur plusieurs motifs et parmi d'autres les suivants. D'abord le syndicalisme est un acteur de l'économie sociale; pour être précise, il conviendrait davantage de dire que le syndicalisme est un accompagnateur, un compagnon de route plutôt qu'un initiateur de l'économie sociale. Ensuite il s'agit d'un engagement particulier, dans la mesure où le syndicalisme est également un mouvement social qui s'engage avec un peu d'hésitation et de réserve dans cette voie. Le chapitre 3 est donc consacré à la définition de notre problématique et de notre méthodologie. Nos choix théoriques et méthodologiques sont ici exposés et justifiés. Les chapitres consacrés au terrain lui-même, soit les chapitre 4 et 5, font état d'une part d'une analyse des documents pertinents, d'autre part des réflexions d'une population restreinte mais représentative de répondants syndicaux.

Le troisième volet de notre démarche nous permet de situer nos résultats empiriques en regard de la réflexion théorique des premiers chapitres. C'est ainsi que le sixième et dernier chapitre nous amène à poser une hypothèse de "diagnostic" sur l'impact politique de l'économie sociale. Bien que cela n'ait pas au départ été prévu, notre recherche nous a également permis de développer une appréhension plus juste du mouvement syndical, sans doute tout aussi pluriel et composite que l'économie sociale elle-même. La conclusion est l'occasion de faire le point sur l'ensemble de cette problématique.

CHAPITRE 1

Du post-fordisme à l'économie sociale

La notion d'économie sociale, ainsi que celle de la valorisation du local comme lieu d'intervention, sont liées au post-fordisme en ce qu'elles apparaissent comme autant d'éléments permettant d'instaurer un nouveau compromis susceptible de remplacer le régime fordiste. Mais, puisque les notions de compromis fordiste et de post-fordisme appartiennent à l'école régulationniste, il nous apparaît important, en première partie du présent chapitre, de présenter cette approche ainsi que les conclusions des régulationnistes concernant le fordisme et le post-fordisme. Toutefois, parce qu'il nous est apparu que l'analyse régulationniste, axée surtout sur les questions économiques (saliariat, régulation, redistribution du revenu etc.), représentée ici par Boyer, n'insistait pas assez sur l'Etat providence ainsi que sur les aspects politiques et sociaux de la crise, nous avons aussi eu recours à Laville afin de compléter le tableau. Ces deux approches nous permettront de dégager les différents aspects de la crise et d'aborder l'éventualité d'un nouveau modèle de développement. Cette discussion autour d'un nouveau modèle de développement nous amènera à parler d'économie sociale dans un deuxième temps.

1.1 La notion de post-fordisme d'après l'analyse régulationniste

L'approche régulationniste se distingue en ce qu'elle insiste sur l'importance des institutions et des règles comme support des relations marchandes. Le point de départ des théoriciens de la régulation est une volonté délibérée de s'inspirer des leçons de l'histoire afin de souligner la valeur relative des mécanismes économiques et de rejeter l'idée des lois atemporelles et abstraites. Pour les régulationnistes, les modèles productifs sont toujours marqués par une forte historicité. C'est en fonction de telles prémisses, cherchant le lien entre les acteurs et leur environnement, le micro et le macro, que les régulationnistes ont conceptualisé le compromis fordiste, désignant ainsi ce régime d'accumulation particulier qui a rendu possible, au Québec comme dans la plupart des pays industrialisés, la croissance et la prospérité économique des années 45 à 75, période dite des trente glorieuses.

Selon les régulationnistes, ce compromis, ainsi que la prospérité qui lui a été corollaire, était fondé sur de nombreuses règles régissant les relations marchandes, de même que sur d'importantes institutions ou formes institutionnelles qui en ont fait un système manifestant, durant cette période, une cohérence forte et dynamique. Ces

rapports sociaux ou formes institutionnelles sont au nombre de cinq : la monnaie, le rapport salarial, la concurrence, les formes de l'État et, enfin, les modalités de participation d'un pays au régime international. Durant les trente glorieuses ces différents rapports sociaux vont converger afin de fonder un compromis " gagnant ", orienté vers la production et la consommation de masse. En effet, selon Boyer, " toutes les institutions mises en place du temps des trente glorieuses fonctionnaient en parfaite synchronisation "(Boyer, 1996 ;30). L'auteur évoque cette coïncidence, encore une fois " parfaite ", d'un mode de régulation monopolistique et d'une forme d'accumulation intensive.

Dans l'optique régulationniste, la régulation monopolistique implique un renforcement des organisations syndicales, la cartellisation des grandes entreprises, le développement de l'intervention étatique et l'indexation des salaires sur la productivité, facteurs qui entraînent une rigidité des prix sur les marchés, la croissance rapide et régulière des salaires conduisant inévitablement au développement du crédit ainsi qu'à la hausse du niveau de consommation des salariés. Cette consommation accrue des salariés s'intensifie d'autant plus que le mode de régulation monopolistique va de pair, durant le compromis fordiste, avec un mode " d'accumulation intensive " du capital rendu possible par la modernisation des équipements et une croissance rapide et régulière de la productivité.

A cet égard, le rapport salarial¹ aura un double impact, aussi bien micro, à l'échelle de l'entreprise, que macro c'est-à-dire à l'échelle du secteur ou de la nation. En effet, les luttes syndicales se concentrent à l'époque soit sur le salaire direct soit sur les avantages sociaux. Au niveau de l'entreprise les syndicats acceptent les prérogatives des directions en matière d'organisation, de technologie et de politique des produits en contrepartie d'importants avantages financiers.

" Au niveau sectoriel ou national la négociation des conventions collectives codifie des principes généraux d'évolution des salaires qui se diffusent ensuite au reste de l'économie, ne serait-ce que grâce au plein-emploi de l'époque. Cette organisation nouvelle du travail, associant l'acceptation par les salariés de la rationalisation et de la mécanisation et l'institutionnalisation d'une nouvelle formule salariale, engendrera de forts gains de productivité et permettra de produire massivement des biens intermédiaires (automobiles, machines à laver, télévision etc.) désormais accessibles à la plupart des ménages. "(Boyer, 1993;13,14)

¹ Le rapport salarial sera défini ultérieurement, en page sept du présent chapitre.

C'est précisément cette conjonction entre production et consommation de masse - entre un mode de régulation monopolistique et une forme d'accumulation intensive- qui produit le cercle vertueux du compromis fordiste.

Une telle conjoncture toutefois ne pouvait pas durer. Les régulationnistes insistent d'ailleurs sur l'aspect dynamique des systèmes productifs. Selon eux, la viabilité d'un mode organisationnel ne tient pas à son efficacité statique mais, au contraire, à son aptitude à faire face à l'incertitude ainsi qu'à un environnement changeant. Or, après la période forte et stable de l'après-guerre suit une période de ralentissement, due notamment au fait que les économies sont désormais reconstruites et modernisées. A partir de ce moment, et en raison aussi d'autres facteurs comme l'internationalisation et la tertiarisation des économies, la montée du chômage et la crise du travail, le moteur de la croissance s'est grippé. Dans ce contexte, le fordisme, caractérisé par de nombreuses formes institutionnelles de même que par des infrastructures et des investissements lourds, voit ses composantes autrefois gagnantes devenir progressivement contre-productives.

Le marché, par exemple, régi par l'offre du temps de la prospérité, est de plus en plus régi par la demande, et celle-ci est multiforme, variable, plus différenciée, alors que le modèle fordien était orienté vers la production et la consommation de masse. Du côté de l'entreprise, l'insatisfaction des salariés augmente face à une division du travail toujours plus accentuée. Cette insatisfaction s'exprime de différentes façons- absentéisme, roulement de personnel- toutes plus contre-productives les unes que les autres. De plus, la démarcation stricte des tâches, caractéristique du fordisme, bloque la redéfinition de ces dernières en réponse aux innovations organisationnelles permises par l'informatisation. Enfin, les jeunes générations, désormais plus exigeantes, ne sont apparemment pas satisfaites par la conception fordienne du rapport salarial. Ainsi, alors que les frustrations des organisations syndicales se traduisaient auparavant par des augmentations de salaires finalement fonctionnelles par rapport au mode de régulation fordiste, dans un second temps le compromis salarial se fissure de sorte que la tension sur les coûts vient buter sur le renforcement de la concurrence internationale et implique une chute de la rentabilité. Et si le rapport salarial se fissure, rapport qui, pour une grande partie, scellait le compromis fordiste à l'intérieur comme à l'extérieur de l'entreprise, aussi bien dire que c'est le fordisme lui-même qui entre en crise.

Ce nouveau contexte permet une ouverture pour des organisations alternatives. De petites ou moyennes entreprises, autrefois dominées par la logique de la production de masse, prennent le devant de la scène. Leur organisation est mieux adaptée au contexte

et plus habilitée à faire face à une demande incertaine. Toutefois il ne saurait être question d'une transition paisible d'un mode de production à l'autre. Depuis les 25 dernières années il s'agit plutôt d'une recherche tâtonnante d'alternatives aux solutions du passé. Selon Boyer, c'est d'ailleurs pour cette raison que l'on peut parler de crise: il n'y a pas à l'heure actuelle de régime d'accumulation susceptible de se substituer au régime d'accumulation fordiste (Boyer, 1996). Les gouvernements sont contraints en permanence à réajuster et à soutenir le système économique qui ne possède plus cette propriété auto-régulationnelle.

Pendant longtemps on n'a pas reconnu la crise; des décisions étaient prises et des modifications apportées à certaines composantes du mode de production, comme si les problèmes n'étaient que conjoncturels. Mais cette phase est dépassée, soutient Boyer, et on a désormais une vision d'ensemble des principes qui devraient régir, à l'avenir, les systèmes productifs (Boyer, 1993). Mais ces principes commandent autant de bouleversements sociaux- renouvellement et décentralisation des relations professionnelles, reconfiguration du système éducatif, réorientation de certaines interventions clés de l'Etat -permettant le passage d'un système à un autre. Et certaines sociétés, fortement marquées par le fordisme, en quelque sorte encombrées par ses institutions, résistent à ces bouleversements sociaux ainsi qu'à la refonte des institutions nécessaires. Ces sociétés tardent à s'inscrire dans le nouveau paradigme.

En fait, les principes d'une alternative au fordisme, du nouveau paradigme donc, sont très largement reconnus par une communauté de praticiens, de théoriciens de la gestion, et d'économistes. Et, selon les régulationnistes, il est possible de les présenter sous la même forme que les principes qui régissaient la production de masse lors des trente glorieuses: des objectifs originaux aidant à organiser l'entreprise et ses relations, de même qu'une nouvelle configuration salariale s'imposant comme complément nécessaire.

Mais les entreprises à elles seules ne font pas le nouveau paradigme ou nouveau modèle de développement. Le fordisme, rappelons-le, était fondé sur une articulation État-économie tout à fait particulière " dans laquelle le marché, source de la dynamique et de la créativité sociétales, était placé sous le contrôle d'un État chargé à la fois de le dynamiser et d'en corriger les effets perturbateurs " (Laville 1995; 40). C'est que, dans le cadre du compromis fordiste, l'Etat keynésien jouait aussi le rôle d'État providence. La crise du compromis fordiste implique donc tout autant une crise de l'Etat keynésien qu'une crise de l'Etat providence, si bien que les alternatives devront renouveler l'un comme l'autre.

Dans le cadre du compromis fordiste, l'Etat keynésien assurait de fortes subventions aux entreprises, la constitution d'infrastructures de transport, des politiques

de crédit favorables à l'investissement de même que la régulation des fluctuations conjoncturelles. Or, d'après les régulationnistes, la poursuite de ce type d'interventions, dès le début de la crise, n'a permis de retrouver ni les rythmes de croissance antérieurs, ni en général de favoriser l'émergence d'un système productif port-fordiste. En fait, l'expérience des deux dernières décennies suggère que ces formes d'interventions, souvent regroupées sous le nom de politiques industrielles, ont connu des limites de plus en plus évidentes, du fait de la vigueur internationale et de la nouveauté des problèmes à résoudre, sous l'impulsion des systèmes technologiques en voie d'émergence. Il apparaît donc que les nouveaux principes productifs appellent de nouvelles infrastructures ainsi que de nouvelles interventions publiques de soutien à l'économie et à l'entreprise.

Par exemple, la question des coûts de transport et de communication prend désormais une importance accrue. Une production plus décentralisée suppose en effet un essaimage des divers établissements ainsi que leur mise en relation à travers un système efficace de transport et d'échange d'informations. Les pays ou les régions souhaitant faire de la place au nouveau modèle doivent donc être attentifs à leurs infrastructures.

Par ailleurs, l'accès à la technologie, au savoir et au savoir-faire constitue beaucoup plus que par le passé l'un des vecteurs de la compétitivité. Pour un nombre croissant d'industries, seul le contact avec la recherche fondamentale et appliquée permet un renouvellement rapide et continu des produits et des processus. Il faut donc des politiques d'encouragement à la recherche et au développement de même que des incitations fiscales à la constitution de technopoles.

Le nouveau modèle se distingue aussi en ce qu'il commande une distribution plus égalitaire des compétences. Depuis le début des années 90, la demande de travail non qualifié n'a cessé de baisser et la maîtrise des processus productifs appelle une hausse des connaissances y compris des connaissances abstraites. Les systèmes éducatifs doivent donc s'adapter en conséquence.

Le rapport salarial du compromis fordiste, dans un contexte de prospérité et de quasi plein-emploi, supposait, en plus des politiques industrielles mentionnées plus haut, un élargissement des responsabilités étatiques dans le domaine social répondant elles aussi aux exigences de l'accumulation. L'Etat-providence, régi par le principe de redistribution, soustrayait la population alors massivement active et salariée, aux risques liés à la maladie, aux accidents, à la maternité, au vieillissement ou à l'inactivité forcée. Ce faisant, l'Etat développait une économie complémentaire à l'économie marchande, non-marchande cette fois, mais protectrice et assistantielle. Or, cette économie est aussi affectée par les maux qui affligent désormais l'économie marchande. En effet, l'économie

non-marchande était aussi liée à la croissance et à l'emploi. L'Etat-providence fonctionnait dans un contexte où les rapports sociaux étaient largement homogénéisés par le régime salarial. La crise économique, en obligeant des restructurations au sein de l'économie marchande, a provoqué des difficultés au sein de l'économie non-marchande. Avec la montée du chômage, l'Etat est à la fois privé d'une partie de ses ressources attendues afin d'assurer les mêmes services, afin de jouer son rôle social, et est par ailleurs sollicité par de nouveaux engagements financiers visant à solutionner la crise qui sévit du côté de l'économie marchande : mesures de soutien au système productif, amélioration du taux de chômage, incitation au retrait du marché du travail pour certaines catégories de la population etc. C'est dire que, comme dans le cas des politiques industrielles qui ne peuvent être reconduites, l'Etat providence, centralisateur et normatif, doit lui aussi se renouveler face à la montée des inégalités ainsi qu'à des modes de vie de plus en plus différenciés.

Il est à prévoir que, comme dans le modèle fordiste, la configuration du rapport salarial sera l'une des clés de l'accession au nouveau paradigme.

Enfin, il est une autre dimension du fordisme qui entre en crise en même temps que toutes les autres : la dimension spatiale. Le fordisme était en effet lié à une division du travail spatialisée dans la mesure où les tâches de conception, les tâches de fabrication qualifiées et les tâches d'assemblage déqualifiées étaient séparées les unes des autres. Même chose du côté des fonctions urbaines qui, dans ce contexte, étaient divisées entre fonction résidentielle, fonction commerciale et fonction industrielle. De plus, à l'échelle plus macro, le fordisme était lié à l'Etat national. Dans l'optique régulationniste, l'efficacité des mécanismes keynésiens était intimement corrélée à l'indépendance des espaces nationaux. Or l'internationalisation des économies, à partir des années 60, déstabilise cette vertueuse configuration. La crise du fordisme correspond donc aussi, et en plus, à une crise de l'espace national. Ainsi, dans un contexte post-fordiste, au nouveau rapport salarial ainsi qu'à toutes les autres modifications industrielles et institutionnelles évoquées précédemment, devra s'ajouter une nouvelle division sociale et spatiale du travail. Ce sont ces modifications, mises de l'avant par des acteurs issus des différents milieux concernés, qui, progressivement, vont jeter les bases d'un nouveau modèle de développement, favorisant le local ainsi que la réactivation du secteur de l'économie sociale.

1.2 L'économie sociale au centre du nouveau modèle de développement

1.2.1 Qu'est-ce que l'économie sociale ?

L'économie sociale, les initiatives relevant de ce secteur, tout autant que les débats la concernant, participent actuellement de cette recherche visant à trouver une voie de sortie à la crise, voire un nouveau modèle de développement. Mais qu'est-ce que l'économie sociale ? Disons d'entrée de jeu qu'il s'agit d'un concept flou et ambigu à plusieurs niveaux. D'abord, le vocabulaire. Faisant référence à l'économie sociale on retrouve dans la littérature, de même que chez les acteurs, les termes économie sociale, économie solidaire, tiers secteur, tiers secteur d'utilité sociale auxquels s'ajoutent au Québec, les termes développement économique communautaire (DEC) et nouvelle économie sociale (NES). Par ailleurs, les termes économie sociale renvoient tout autant à une réalité conceptuelle et théorique, à une réalité de terrain, multiple et diversifiée, qu'à un secteur d'activités plus ou moins vaste. Enfin, comme nous le verrons en dernière partie de ce chapitre, cette définition conceptuelle et théorique de l'économie sociale, de même que le rôle qu'on veut faire jouer à ce secteur de l'économie, dépend beaucoup de la lecture que l'on fait de la crise ou de la compréhension que l'on en a.

Les termes " économie sociale " nous induisent à penser qu'il y a différents types d'économie alors que nous sommes généralement amenés à croire qu'il n'en existe qu'une seule : l'économie marchande. Cette hypothèse voulant qu'il y ait différents types d'économie nous vient notamment de Polanyi (Polanyi, 1957). Bien avant les régulationnistes, Polanyi cherchait à intégrer l'étude de l'économie à celle de la société dans son ensemble. Ses études, portant sur divers types d'organisations économiques dans diverses sociétés, l'ont amené à proposer une définition composite de l'économie.

D'abord, selon Polanyi, l'économie de marché n'est qu'un des trois types d'organisation économique recensés au cours de l'histoire, les deux autres étant l'économie de réciprocité et l'économie de redistribution. D'après Polanyi, et dans un premier temps, l'économie fait référence aux échanges ayant cours par exemple dans les sociétés primitives et visant à obtenir, utiliser ou produire des biens matériels ou des services à des fins personnelles ou communautaires. Il s'agit de l'économie de réciprocité et, selon lui, toutes les sociétés, primitives ou non, peu importent leur taille, leur degré d'avancement technologique ou leur système politique, ont un tel système permettant de satisfaire aux besoins de la vie quotidienne. Par ailleurs, le terme " économie " renvoie aussi à la possibilité de choisir parmi plusieurs alternatives afin de maximiser en échange les gains ou les profits ou de minimiser les coûts de production d'un bien ou d'un service,

dans un contexte de rareté, afin d'en augmenter la consommation. Il s'agit bien sûr de l'économie marchande. Enfin, cette dernière économie s'accompagne généralement d'une économie complémentaire, non marchande cette fois mais, telle que nous l'avons déjà définie, protectrice et assistancielle: l'économie de redistribution. L'auteur précise que ces types d'organisations ne s'excluent pas l'un l'autre; les économies sont généralement composées des trois types d'organisations même si, comme c'est le cas dans nos sociétés où domine l'économie marchande, l'un d'entre eux tend généralement à prévaloir (Polanyi, 1957).

Mais ce que les propos de Polanyi visent à faire ressortir c'est que, dans nos sociétés, l'économie marchande occupe non seulement le devant de la scène mais de plus elle oblitère les autres types d'organisation économique. Cela s'explique notamment en raison du fait qu'à l'intérieur même de l'économie de marché capitaliste, et de la théorie économique qui l'accompagne, toutes les significations du mot économie sont en quelque sorte fusionnées. D'abord, dans le cadre d'une économie capitaliste les institutions du marché servent tout autant à produire les biens nécessaires à la vie qu'à stimuler l'activité économique des participants : pour gagner leur vie les individus ne peuvent échapper aux lois du marché. Ensuite, la théorie économique reflète généralement assez fidèlement ce système en ne se préoccupant que du marché et de l'état des transactions. Elle sépare ainsi le système économique des autres institutions sociales ou culturelles comme s'il s'agissait d'un système autonome, indépendant des contextes politique, social ou culturel (Polanyi, 1957). A cet égard Laville, plus près de nous, s'inspirant tout autant de Polanyi que des régulationnistes, insiste sur le fait que, même dans le cadre du compromis fordiste, l'économie était composite, ou plurielle, mais que ce compromis, en raison justement de sa cohérence due à la parfaite imbrication de ses différentes composantes (État Keynésien, État Providence, salariat fordiste) masquait cet état de fait. Il écrit à ce sujet :

“ Si, dans les faits, l'économie marchande cohabite pour longtemps avec une économie traditionnelle qui perdure et une économie sociale qui s'esquisse, dans les modes d'action étatique l'économie marchande s'identifie à l'économie moderne. ” (Laville, 1995; 39)

Polanyi craignait qu'une conception aussi étroite de l'économie ne fausse notre compréhension d'autres sociétés, les étudiant à partir d'un environnement conceptuel qui, certainement, ne pourrait leur convenir. Dans le même ordre d'idée, c'est en s'attardant au réseau dense de relations sociales et de déterminations politiques dans lequel s'inscrivent les organisations économiques que les régulationnistes, dans la foulée de Polanyi, ont pu

mettre à jour les différentes composantes du compromis fordiste. Et, comme Polanyi avant eux, les régulationnistes insistent sur le fait qu'en raison du contexte complexe dans lequel s'inscrivent les systèmes économiques, il ne saurait être question de les étudier à partir d'un modèle conceptuel unique, le modèle américain par exemple, et encore moins de leur imposer ce même modèle sous prétexte de vouloir augmenter leur productivité.

Sans parler d'économie sociale comme telle, Polanyi, nourri par ses nombreuses recherches anthropologiques, a développé une conception politique de l'économie, un outil conceptuel en somme, lui permettant de mieux comprendre les sociétés auxquelles il s'intéressait. C'est aussi cette conception d'une économie plurielle, enracinée dans le social, qui permettra aux régulationnistes de dépasser le keynésianisme et le marxisme afin de concevoir les outils conceptuels leur permettant d'analyser la crise du régime de croissance fordiste. Et c'est encore cette conception qui fait son chemin, reprise actuellement, et presque textuellement, par Laville qui s'en sert cette fois, dans l'esprit des régulationnistes, pour fonder sa définition de l'économie solidaire et en faire la promotion.

Si nous nous en étions un peu éloignée, les propos de Laville nous ramènent au coeur du débat contemporain concernant l'économie sociale, son rôle, sa configuration, et ce, dans un contexte de crise qui perdure. D'abord, comme Polanyi, Laville insiste sur la réalité d'une économie plurielle. Il fait d'ailleurs reproche aux forces de gauche d'être dupes d'une conception "trop intériorisée" selon laquelle seule l'économie marchande serait créatrice de richesses et d'emplois (Laville, 1997) D'après Laville, l'économie contemporaine est beaucoup plus mixte qu'il n'y paraît. Il étaye sa position en mentionnant notamment le fait que l'économie de marché bénéficie de nombreux investissements publics puisque, par exemple, les entreprises utilisent une main-d'oeuvre qu'elles n'ont ni formée ni éduquée. C'est donc dire qu'elles héritent d'un capital social et moral totalement ignoré. L'économie marchande profite aussi de la redistribution, et Laville met ici de l'avant le cas de l'agriculture productiviste, largement subventionnée par l'Etat. En fait, selon Laville:

"on met en situation de s'auto-justifier toute initiative qui appelle un financement public très faible, quand la collectivité apporte des financements énormes au fonctionnement de l'économie de marché sans l'interroger sur leur utilisation, ne serait-ce qu'à travers des aides à l'emploi ou les subventions diverses aux entreprises et secteurs industriels" (Laville, 1996 b; 73)

Donc, comme Polanyi avant lui, Laville conçoit l'économie comme étant plurielle, composée de différents secteurs en relation les uns avec les autres. Qui plus est, Laville reprend à peu près les mêmes trois catégories que Polanyi pour décrire les trois pôles sur

lesquels repose l'économie plurielle, soit l'économie marchande, l'économie non-marchande et l'économie non-monnaire. Dans l'optique de Laville, l'économie marchande est efficace mais génératrice d'inégalités car elle ne s'intéresse qu'aux besoins solvables. L'économie non-marchande (ou économie de redistribution) est plus égalitaire, par exemple pour ce qui est de l'accès aux services publics, mais elle est source de lourdeur administrative et de bureaucratie, faute de la sanction du marché. Enfin l'économie non-monnaire (économie de réciprocité) permet des solidarités très précieuses mais contraignantes parce qu'elles peuvent entrer en contradiction avec le désir d'émancipation individuelle (Laville, 1997).

Pour Laville, l'économie solidaire correspond aux démarches de combinaisons et d'hybridations des trois secteurs évoqués précédemment, telles que mises de l'avant par différents groupes, entreprises ou organismes. Cette économie renvoie donc à des initiatives existantes qui, en dépit de leur extrême diversité, présentent un trait commun:

“ (...) des personnes s'y associent pour mener en commun des activités économiques qui contribuent à la fois à renforcer la cohésion sociale (tâche traditionnellement dévolue à l'économie non-marchande et à l'économie de réciprocité) et à créer des emplois (rôle de l'économie marchande) ” (Laville et Eme, 1996; 66)

Les propos de Laville nous incitent donc à nous représenter l'économie sociale ou solidaire comme une espèce de méta-économie; une économie qui englobe toutes les autres ou en tous cas les met à contribution; une économie qui opère non pas en circuit “ fermé ” mais en circuit “ ouvert ”, proche parente en somme du système économique tel que conceptualisé par Polanyi.

Cette économie est presque forcément *sociale* dans la mesure justement où elle est plurielle et redevable à plusieurs secteurs. Mais Polanyi, Laville, et même Boyer, font aussi ressortir le fait qu'on ne reconnaît généralement pas cette pluralité, cet enracinement de l'économique dans le social. Dans nos sociétés, il n'y en a que pour l'économie marchande. Il a donc fallu que cette économie plurielle s'incarne à travers des institutions et un secteur qui lui soient propres.

Cette actualisation de l'économie sociale à travers un secteur ainsi que des institutions relève, selon Lévesque et Vaillancourt, de deux différentes traditions (Lévesque et Vaillancourt, 1996). Il y aurait, d'une part, une tradition sociale-chrétienne, inspirée de la doctrine sociale de l'Église catholique et enracinée principalement dans les pays dits latins auxquels il faut rattacher le Québec. Par ailleurs, il y aurait aussi une tradition socialisante, caractéristique surtout des pays scandinaves. Ces auteurs précisent

que “ si la première tradition fait de la consommation et des services aux personnes la porte d’entrée dans l’économie sociale, la seconde privilégie la production et la réorganisation du travail ” (Benoît Lévesque et Yves Vaillancourt, 1996).

Ainsi, au Québec, l’économie sociale est apparue en 1888 alors que des Canadiens-français fondaient la Société Canadienne d’économie sociale de Montréal. Alphonse Desjardins, ultérieurement fondateur des caisses populaires, sera membre de cette société. D’ailleurs, jusqu’au milieu des années 80, au Québec comme en France, l’économie sociale a surtout été représentée par les institutions coopératives. Ces institutions reprenaient le principe cardinal de l’économie sociale selon lequel il ne devrait pas y avoir de frontière entre l’homme économique et l’homme social (Monzon Campos, 1992).

Toutefois, pour plusieurs une telle définition de l’économie sociale pose problème puisque toutes les institutions, en plus des coopératives, et quelles que soient leurs activités réelles, peuvent se réclamer d’un principe aussi large.

Les propos de Lévesque et Malo, concernant l’économie sociale au Québec, illustrent bien cette assertion (Lévesque et Malo, 1992). Selon eux, les diverses composantes de l’économie sociale sont importantes au Québec, autant par leurs dimensions que par la place qu’elles occupent dans le projet d’une société désireuse de conserver ses traits distincts. Recensant la littérature consacrée à l’économie sociale les auteurs font remarquer que la notion d’économie sociale est utilisée au Québec par quelques auteurs pour désigner les entreprises qui tentent de concilier impératifs économiques et impératifs sociaux, et qui reposent essentiellement sur le dynamisme des collectivités locales : entreprises communautaires, nouvelles coopératives etc. Ces entreprises sont en quelque sorte complémentaires de l’État providence. Mais Lévesque et Malo ajoutent qu’à la différence des États-Unis et du Canada anglais, l’économie du Québec repose sur trois composantes : les coopératives, les sociétés d’État et le secteur privé. Si le lien entre les coopératives et l’économie sociale n’est plus à faire - nous connaissons l’ampleur du mouvement Desjardins, des coopératives fédérées -, ces auteurs rappellent que les importantes sociétés d’État ont été créées pendant la révolution tranquille, dans la foulée du nationalisme économique québécois. Ces organismes ont été créés pour répondre à deux objectifs : un objectif de développement économique, afin de compenser la faiblesse de l’entrepreneurship et un objectif de promotion économique des Québécois, en sorte de leur permettre de reprendre en main une partie du contrôle de l’économie. Les auteurs font état de la contribution d’institutions telles que la Caisse de dépôt et de placement du Québec et Hydro-Québec, en fonction de leur double mandat :

d'une part servir les Québécois au meilleur coût, en assurant le développement du potentiel québécois en matière de ressources et d'économie, et d'autre part oeuvrer au renforcement de l'économie. Ces sociétés participeraient donc de l'économie sociale en fonction du principe qui les anime. De plus, pour réaliser leurs objectifs, certaines des sociétés d'État ont été associées à plusieurs reprises avec les entreprises coopératives.

A cela, poursuivent Lévesque et Malo, il faut ajouter que les sociétés d'État québécoises sont autonomes par rapport à l'État, conformément aux traditions canadiennes et britanniques (Lévesque et Malo, 1992). Leur mandat a été fixé par une loi et leur conseil d'administration comprend généralement des représentants des divers secteurs de la société : milieu des affaires, mouvement coopératif, syndicats. Enfin, toujours selon ces mêmes auteurs, même l'économie privée québécoise aurait un lien avec l'économie sociale. D'une part, parce qu'elle participe au renforcement de l'économie québécoise et donc, plus ou moins ouvertement, du nationalisme économique de la province et d'autre part, parce qu'en fonction de la conjoncture actuelle, de plus en plus d'entreprises capitalistes sont amenées à prendre en charge des préoccupations sociales dans les domaines de l'environnement, de la participation des travailleurs et de l'apport à la communauté.

Ce portrait sommaire de la réalité québécoise nous permet de mieux apprécier le " flou " évoqué précédemment et entourant le concept d'économie sociale. Pour tenter de le circonscrire, Lévesque et Malo parlent de composantes " certaines " et " incertaines " de l'économie sociale. Puisque la coopérative est l'institution véritablement représentative de l'économie sociale, le secteur coopératif serait une composante " certaine " de cette économie. Par ailleurs, les secteurs communautaires et associatifs, les initiatives syndicales, le secteur public et le secteur privé seraient des composantes " incertaines " de l'économie sociale puisque traditionnellement, elles ne relèvent pas de ce secteur.

Une telle approche prête nécessairement le flanc à la critique, et cela pour deux raisons. D'abord parce que, comme le Crédit mutuel en France, le Mouvement Desjardins au Québec ainsi que ses institutions (qui ne représentent pas, il est vrai, l'ensemble du mouvement coopératif) n'apparaissent plus comme étant véritablement porteurs d'alternatives au système bancaire. Elles ne méritent donc pas d'être considérées comme des composantes plus certaines que d'autres de l'économie sociale. Ensuite parce que si, comme Lévesque et Malo, nous évaluons l'appartenance d'une entreprise, ou de l'entreprise privée en général dans ce cas-ci, au secteur de l'économie sociale en nous basant sur la contribution de cette économie à la prospérité et à la croissance nationale, alors aussi bien dire que toutes les économies nationales sont sociales. Tout cela nous

ramène à Polanyi - l'économie est sociale en soi - et ne nous permet pas de saisir l'économie sociale telle qu'elle s'incarne actuellement, puisqu'elle peut être confondue avec toutes les économies nationales et ne possède apparemment plus d'institutions représentatives. Pourtant l'économie sociale est très présente dans les débats contemporains; on en parle comme étant porteuse d'alternatives permettant de dépasser la crise actuelle.

Au Québec, si on parle beaucoup d'économie sociale, on retrouve peu de trace des débats théoriques tels qu'animés par Polanyi ou Lavelle². Généralement, les références à l'économie sociale renvoient à deux choses bien concrètes : une économie sociale traditionnelle, dont l'institution principale, la coopérative, demeure une référence, laquelle est souvent utilisée pour introduire ou présenter la nouvelle économie sociale, donnant ainsi une perspective historique à ces nouvelles initiatives qui, elles, occupent désormais et sans conteste le centre des débats. Ces nouvelles initiatives, comme les institutions coopératives avant elles, appliquent des principes et des méthodes d'intervention relativement bien codifiés. En effet, dans la plupart des cas, des règles existent qui varient selon le statut juridique choisi (coopérative, OSBL, société) et qui concernent " la définition des activités, la désignation démocratique des dirigeants, la répartition des surplus ou des profits et l'appropriation de l'entreprise en cas de dissolution de manière à ce que l'aide de l'Etat et l'implication bénévole ne soient pas appropriées par quelques individus " (Lévesque et Vaillancourt, 1997). Donc, l'économie sociale ne saurait être confondue avec l'économie informelle (et la déréglementation).

De façon plus générale, la perspective d'économie sociale vise à réconcilier l'homme économique et l'homme social par le biais d'une *perspective méthodologique* qui lui est propre.

" Dans une perspective d'économie sociale la dichotomie homme économique-homme social disparaît et, parallèlement au problème de l'allocation des ressources, sont également analysés des problèmes relatifs à la distribution, aux conditions de production, au chômage, à la pauvreté et à la qualité de vie. En outre, la *perspective méthodologique* (notre souligné) de l'économie sociale permet d'établir des liens entre les problèmes économiques et le milieu naturel au sein duquel ils surgissent, contribuant ainsi à créer des ponts théoriques entre le système écologique et le système économique " (Monzon Campos, 1992 ; 14).

Cette définition de la perspective méthodologique de l'économie sociale, autrefois mise de l'avant par les coopératives, ressemble fort à ce qu'on appelle au Québec la

² Mis à part Lévesque et Vaillancourt (1997).

stratégie de développement économique communautaire (DEC), stratégie de revitalisation des quartiers en crise. Au Québec, les termes économie sociale, quand ils ne renvoient pas à l'économie sociale traditionnelle, renvoient généralement aux entreprises ou aux organismes qui mettent en pratique une approche de DEC, investissant des secteurs d'activités nécessaires mais délaissés par le capital (parce qu'insuffisamment rentables) ou par l'Etat ³.

Toutefois certains auteurs, Favreau par exemple (Favreau, 1997), parlent de la *nouvelle* économie sociale (NES), pour bien la distinguer du secteur plus traditionnel d'économie sociale tel que défini par Lévesque et Malo. Enfin cette nouvelle économie sociale, dans la mesure où elle est représentée par des organismes pratiquant le DEC, correspond à ce que Laville appelle une économie solidaire⁴. Il écrit à ce sujet :

“ les expériences de l'économie solidaire proposent une démarche originale; elles établissent des relations de confiance entre prestataires de service et usagers à partir d'espaces publics de proximité, qui permettent de socialiser dans la sphère publique des problèmes vécus dans l'isolement de la sphère privée. Ensuite, pour concilier une volonté de rendre les services accessibles à tous et de qualifier les salariés, elles s'efforcent de combiner des ressources publiques et privées, jusqu'ici conçues comme séparées ”. (Laville, 1996 b; 75)

De même que l'économie sociale traditionnelle était surtout représentée par les coopératives, la nouvelle économie sociale est particulièrement bien représentée par ces nouveaux organismes apparus au Québec au milieu des années 80, les corporations de développement économique communautaire (CDEC). Les CDEC, organismes locaux relevant de la base, sont désormais sinon *le*, à tout le moins *un* des véhicules privilégiés de la NES. Favreau, faisant écho aux propos antérieurs de Laville, décrit les principales caractéristiques de la nouvelle économie sociale (NES) en disant qu'elle tend à se donner des assises autour des coordonnées suivantes :

- “ 1) une approche intégrée, qui se veut tout à la fois économique et sociale;
- 2) une intervention fortement territorialisée;
- 3) une approche multipartenaires mettant à contribution les secteurs public, associatif et privé;
- 4) la multi-activité qui permet un travail simultané de soutien à des entreprises locales en difficulté, de formation des populations résidentes et de renforcement du tissu social des quartiers;

³ La NES comprend des organismes de développement économique communautaire mais aussi des entreprises d'insertion, des garderies à but non-lucratif, des coopératives de travail etc.

⁴ La Confédération des syndicats nationaux (CSN), dans divers documents, utilise les termes économie sociale ou économie solidaire indifféremment.

- 5) une démarche partenariale où les principaux acteurs sont liés organiquement par ententes, par contrats, par projets;
- 6) des ressources financières hybrides qui combinent à des degrés divers la solidarité sociale locale, des sources publiques et le financement lié à la vente de biens ou de services sur le marché " (Favreau, 1997;A7).

Favreau précise aussi que les principaux acteurs de la NES sont des municipalités, des organisations communautaires, des syndicats ainsi que des entreprises locales. Enfin, les organismes ou les entreprises de la NES, pour avoir un impact plus global, assurent aussi la délégation de représentants de la communauté à des institutions extérieures qui ont une influence sur la gestion des ressources locales (Fontan, 1993 ;16).

Comme le mentionnait Favreau précédemment, la NES est représentée par une variété d'acteurs, des municipalités, des organisations communautaires, des syndicats, des entreprises locales, des acteurs du monde religieux etc. Ces acteurs forment le " tiers secteur " qui représente en fait le troisième joueur, celui qui arrive sur le terrain économique après l'Etat et l'entreprise privée. Au Québec comme en France, l'expression " tiers secteur " est parfois utilisée pour faire référence aux acteurs et aux initiatives provenant de ce secteur. Mais, au Québec, l'expression " tiers secteur " ou, en tous cas, les acteurs de ce secteur, sont aussi souvent associés à la mouvance " progressiste ", terme qu'il est important de définir puisqu'il est désormais presque omniprésent.

Il semblerait, si l'on se fie à nos lectures et au contexte dans lequel ce terme est employé, que le mot " progressiste " soit utilisé pour qualifier la démarche du mouvement populaire et communautaire dans la mesure où cette démarche, écrit Favreau, en est une " de résistance collective à une domination culturelle et politique "(Favreau, 1989;.232). En fait, le terme " progressiste " est le terme généralement employé pour désigner les acteurs ou les tendances qu'on appelait " de gauche " au cours des années 70. Les " progressistes " sont en effet les héritiers de cette tradition. Inspirés par le marxisme, par la puissante vague marxiste-léniniste des années 70, par la théologie de la libération, par le concept d'économie sociale ou par différents courants politiques de gauche, les tenants de l'actuel courant progressiste adoptent généralement une perspective de classe nuancée désormais par des préoccupations d'ordre identitaire. Les propos suivants de Favreau illustrent assez bien, nous semble-t-il, le sens de l'action progressiste.

" (...) La réponse historique du mouvement populaire et communautaire de même que de bon nombre d'intervenants communautaires d'horizons sociaux et politiques différents a d'abord été d'aider les gens dans le besoin à transformer la société dans leur sens à eux : remettre la société à l'endroit, c'est-à-dire faire en sorte que la majorité qui compose cette société participe pleinement à son

développement économique et social. Utopie certes mais utopie créatrice et féconde, génératrice de pratiques sociales nouvelles.” (Favreau, 1989; 264).

Dans ce mémoire, nous utiliserons les termes économie sociale traditionnelle quand il s’agira de faire référence à l’économie sociale telle que représentée par exemple par le secteur coopératif. Toutefois nous nous intéresserons surtout à la nouvelle économie sociale (NES) telle que pratiquée par les organismes de développement économique communautaire (DEC). En référence à la mouvance progressiste, nous parlerons d’acteurs, de groupes ou de forces progressistes. Enfin, pour faire référence à la provenance des acteurs actifs dans ce milieu, il nous arrivera aussi d’utiliser les termes “ tiers secteur ”.

1.2.2 Synthèse.

Dans l’optique de Polanyi et de Laville, toute économie est forcément sociale puisque le système économique ne se limite pas à l’économie marchande. L’économie est plurielle et les différents types d’organisation économique cohabitent entre eux, bien souvent redevables les uns des autres. Il s’agit là d’un point de vue critique, dans la mesure où les auteurs dénoncent la place occupée par l’économie marchande, dans les faits comme dans le discours, ainsi que le fait que celle-ci ne se reconnaît aucune appartenance sociale, de dettes ou de responsabilités encore moins. Laville s’est d’ailleurs appliqué à démontrer comment l’entreprise privée bénéficiait de toutes sortes d’aides directes ou indirectes, issues de l’Etat ou de la collectivité. Ces arguments nous invitent à concevoir une économie à l’intérieur de laquelle les trois différents types d’organisation économique sont perméables les uns aux autres. L’économie sociale, si nous poursuivons dans cette direction, serait cette économie où ne prédomine plus l’économie marchande, où sont rééquilibrés les différents secteurs. Mais Polanyi et Laville n’argumentent pas pour rien, cette économie sociale-là - comme le nouveau modèle de développement auquel elle participe, qu’on voit apparaître ici et là mais qui n’arrive pas à s’imposer comme l’avait fait le modèle précédent - n’existe pas encore de façon hégémonique.

L’économie sociale, dans ses différents principes, a d’abord dû s’incarner dans la tradition de l’économie sociale, représentée surtout par les coopératives. Au Québec, cette économie sociale a été représentée par le Mouvement Desjardins, composé de caisses populaires disséminées dans toutes les villes et villages de la province ainsi que d’un siège social montréalais. Cette “ première ” économie sociale non seulement se consacrait à un secteur d’activité bien à elle, les activités bancaires, mais elle occupait aussi un

secteur bien défini, entre l'entreprise privée et l'entreprise publique, secteurs sur lesquels elle n'empiétait pas. En fait, si on retourne aux propos de Lévesque et Malo, on s'aperçoit que le Mouvement Desjardins, l'économie sociale traditionnelle donc, associé au nationalisme économique de la province, offrait une alternative au système économique en place mais en le renforçant par ailleurs. Dans ce contexte l'économie sociale, idéalement une économie critique, se trouvait à être assujettie à un projet identitaire d'envergure nationale.

Or, comme les institutions qui les portent - et le Mouvement Desjardins est de celles-là - les projets d'envergure nationale sont eux aussi mis à mal par la crise du compromis fordiste. Mis à mal, mais peut-être renouvelés en bout de ligne. Chose certaine, la crise du compromis fordiste fournira l'occasion d'un glissement de l'économie sociale de son "secteur" traditionnel, représenté par les institutions que nous savons, vers un autre secteur, celui de la NES, hybride, difficilement identifiable, représenté par les CDEC ainsi que par des institutions variées, plus à même de chercher et de trouver des alternatives à la crise.

Ce glissement du secteur de l'économie sociale, son renouvellement en quelque sorte, date du milieu des années 80. Et il s'agit moins d'un secteur que d'une approche, partagée par différents acteurs qui oeuvrent au sein d'organismes tout aussi divers bien qu'issus majoritairement du milieu communautaire. Par opposition, le secteur de l'économie sociale traditionnelle était plus facile à circonscrire puisque presque exclusivement occupé par des coopératives qui, elles, relèvent clairement ni de l'économie privée capitaliste non plus que du secteur public. Or les CDEC, organismes-phares de la NES, de même que les autres organismes du même acabit, bien qu'ils relèvent du secteur communautaire, ont "des ressources financières hybrides qui combinent à des degrés divers la solidarité sociale locale, des sources publiques et le financement lié à la vente de biens ou de services sur le marché" (Laville, 1997; 111)). La nouvelle économie sociale correspondrait donc moins à un secteur réel, entre le privé et le public, qu'au rassemblement de tous les groupes ou organismes pratiquant cette approche, soit le développement économique communautaire (DEC).

Contrairement aux coopératives ou aux caisses populaires qui offraient des services ou répondaient à des besoins bien précis, les Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et autres organismes de la NES se caractérisent par une approche intégrée et globale en fonction de laquelle ils déploient une action multiforme dans le cadre de projets locaux de revitalisation. Ces institutions, les CDEC notamment, sont en fait des lieux de convergence où se combinent non seulement

financements public et privé mais où se côtoient aussi des acteurs provenant de ces secteurs et d'autres issus du " tiers secteur " (acteurs syndicaux, municipaux, etc.).

Enfin, ces institutions sont contrôlées localement et ne relèvent, comme c'était le cas pour les Caisses populaires, qui relevaient du Mouvement Desjardins, d'aucune autre instance supérieure régionale ou nationale (mis à part le fait qu'elles doivent évidemment rendre compte de leurs activités à leurs bailleurs de fond).

En dernier lieu, si les CDEC et autres entreprises sociales sont maintenant tellement au coeur des débats, c'est qu'elles agissent efficacement sur tous les fronts de la crise : elles sont actives au niveau des milieux locaux dévitalisés; elles veillent au maintien de l'emploi et soutiennent les entreprises locales; elles oeuvrent aussi sur les dossiers de l'alphabétisation et de la formation professionnelle, de la requalification de la main-d'oeuvre donc; enfin elles s'attaquent à l'exclusion par leur action globale, bien sûr, mais notamment parce que cette action globale est entreprise localement, avec le concours des citoyens et des ressources du milieu.

L'économie sociale traditionnelle était fondée sur le principe selon lequel l'économique et le social doivent être réconciliés. Ce principe toutefois, porté par les coopératives ou les caisses populaires, n'était mis en pratique qu'à l'intérieur de l'espace dévolu à ces institutions. Dans le cas de la NES, les choses sont différentes. D'une part la NES n'est portée par aucune grosse institution d'envergure nationale - il s'agit donc d'une économie sociale de base - mais de plus, elle n'occupe pas d'autre espace que ce lieu de convergence, si ce n'est le fait qu'elle investit des créneaux de production de biens ou de services boudés par l'État et l'entreprise privée. Le secteur de l'économie sociale n'est plus un secteur à part, coupé des autres, mais au contraire un secteur hybride qui interpelle les autres secteurs et à l'intérieur duquel ils sont appelés à se côtoyer, voire à se redéfinir. Une économie en somme, telle que conceptualisée par Polanyi et Laville, de rééquilibrage.

1.2.3 L'enjeu.

Comme nous l'avons expliqué, l'économie sociale traditionnelle occupait un secteur bien distinct des autres secteurs privés et publics d'abord parce qu'elle était représentée par des institutions qui, clairement ne relevaient ni d'un secteur ni de l'autre et ensuite parce qu'elle se limitait à un seul type d'activité. Enfin cette économie, au Québec à tous le moins, tout en offrant une alternative, complétait l'action des deux autres secteurs. Elle était en quelque sorte cantonnée dans un rôle d'appoint et de soutien au modèle en place, modèle performant s'il en fut.

Par opposition la NES, non seulement ne se limite pas à un seul type d'institution mais a développé plusieurs compétences et investit différents champs d'action. De plus, les organismes qui relèvent de la NES fonctionnent grâce à un financement hybride qui met à contribution les différents secteurs de l'économie. Contrairement donc au cas de l'économie sociale traditionnelle, la NES occupe un secteur plus difficile à circonscrire et, par le fait même, son rôle aussi est plus difficile à définir. Et ce d'autant plus que la NES est apparue dans un contexte de crise et de repositionnement des différents acteurs. Comme nous le verrons plus loin, la NES n'est pas seule à avoir fait du local son lieu privilégié d'intervention et il est parfois difficile de départager les initiatives qui relèvent véritablement de la NES et les autres.

Bref, tout comme on ne connaît pas encore quel sera le prochain modèle de développement, on ne sait pas encore quel sera, quand tous les morceaux seront en place, la prochaine configuration du secteur de l'économie sociale, en autant qu'on puisse parler de "secteur", ou quel sera le rôle de cette économie, ainsi que son statut, face à l'État, à l'entreprise privée etc.

Depuis le début, la NES est traversée par différents débats concernant le type d'entreprise à mettre en place, le type d'emplois à encourager (socialement utiles ou pas), sur les rapports à entretenir avec l'État (Favreau, 1989 b; 44). Fontan, dans la même ligne de pensée, constate que :

"Le tout apparaît (alors) comme un mouvement social dans l'économique dont le champ est occupé par des acteurs qui diffèrent, non pas sur le fond - l'idée de relancer l'économie et d'avoir plus de démocratie sociale - mais sur la stratégie à adopter et les limites à - ou à ne pas-dépasser pour y parvenir." (Fontan, 1989/90 ; 55)

Il nous apparaît, quant à nous, que tout se joue autour de ces mots là "(...) les limites à -ou à ne pas- dépasser pour y parvenir". Ce sont en effet ces limites-là, que l'on dépasse ou non, qui permettent de départager les tendances des acteurs actifs au niveau du développement local, du DEC et de la NES. Ces tendances, sur le terrain du développement local, sont au nombre de deux : la première, la tendance libérale, associée au développement local, et la deuxième, la tendance progressiste, associée à la NES et à la pratique du DEC.

Les initiatives libérales sont caractérisées de la façon suivante : le lieu d'intervention est une localité ou une partie de cette dernière; un développement endogène des ressources humaines, physiques et financières est favorisé; les ressources locales sont utilisées pour stimuler et orienter l'investissement privé, public ou celui du

secteur social; une attention particulière est portée aux activités de coopération (concertation, partenariat) et d'actions collectives entre ces différents acteurs afin de mieux utiliser les ressources de la communauté; les interventions sont partagées entre la promotion de l'entrepreneuriat privé local et les mesures de développement de l'employabilité de la population; enfin on vise à intégrer les différentes dimensions du travail (par exemple, lier l'employabilité à la création d'emplois). Pour les tenants de la tendance libérale, une communauté est un tout homogène où la richesse générée chez les uns a un effet d'entraînement sur toutes les personnes et institutions de la communauté. Selon Fontan, ce type de développement renvoie à une action pour une recherche de croissance et ne favorise ni l'alternative, ni un changement social réformateur. Tout au plus se présente-t-il comme une voie de redressement des économies locales par le développement de l'emploi.

Comme nous l'avons déjà laissé entendre en parlant antérieurement du DEC et du sens de l'action progressiste, la tendance progressiste, quant à elle, va plus loin que la précédente dans la mesure où les acteurs qui se réclament de cette tendance tentent de conjuguer redressement des économies locales *et* changement social réformateur. Pour les tenants de cette tendance la communauté n'est d'ailleurs pas perçue comme un tout homogène mais comme une collectivité locale dont l'axe majeur renvoie aux classes populaires et à des groupes identitaires (jeunes, femmes) à l'intérieur de ces classes. Les tenants de cette tendance cherchent à infléchir les institutions et l'ensemble associatif de cette collectivité dans le sens des intérêts de ces classes populaires, définies comme étant économiquement défavorisées et politiquement sans pouvoir. On mise également sur le développement de nouveaux pouvoirs au sein de cette collectivité. On encourage par exemple la communauté à planifier et à réaliser un plan d'action. On vise aussi un contrôle local sur la propriété des ressources et des institutions. Dans l'ensemble, les projets sont pensés en fonction de la communauté, de ses capacités et de ses besoins à court, moyen et long terme et des efforts sont déployés pour minimiser les effets sociaux et économiques engendrés par le changement. Et, toujours pour accroître le pouvoir de cette communauté, les organisations délèguent des représentants aux instances, comités, tables de concertation qui, en raison de leur fonction, ont à prendre des décisions qui ont un impact sur le développement de leur communauté. Enfin, la tendance progressiste favorise la délégation des responsabilités, l'entraide et l'autonomie de même qu'elle accorde un préjugé favorable aux forces économiques alternatives non-traditionnelles (coopératives, entreprises alternatives, entreprises communautaires, entreprises autogérées, organisations sans but lucratif).

Et puisque nous pouvons distinguer deux tendances, au niveau des acteurs et des organismes, il n'est pas surprenant que nous puissions aussi distinguer, à une échelle plus macro, deux issues possibles, scellant en quelque sorte le sort de l'économie sociale et du prochain modèle de développement. Monzon Campos pose le problème en ces termes (Monzon Campos, 1992). Antérieurement, écrit-il, l'économie sociale était subalterne et marginale. Nous avons vu comment les problèmes contemporains ont ressollicité son apport. Or cet apport ne peut plus être le même. Selon Monzon Campos, l'idée d'une économie sociale remplaçant globalement le capitalisme est dépassée, et l'économie sociale comme solution de survie pour certains secteurs en régression est inacceptable. Ainsi, si l'économie sociale d'aujourd'hui est semblable à celle d'hier puisqu'elle repose sur les mêmes valeurs (l'économie est au service de l'homme et de la société) elle a un nouvel espace à conquérir ainsi qu'un nouveau rôle à jouer. Elle doit trouver sa place entre le public et le privé, entre l'ancienne volonté de se substituer au système capitaliste et le danger au contraire de devenir un sous-produit de l'évolution cyclique du même système.

Ces propos ne sont pas sans nous rappeler les interprétations qui ont présentement cours, chez différents auteurs, concernant l'évolution du mouvement communautaire ou des mouvements sociaux (Bélanger et Lévesque, 1992; Favreau, 1989). D'ailleurs, puisque la NES ressort largement du mouvement communautaire, il n'est pas surprenant que les enjeux liés à la pratique de la NES soient à peu près les mêmes que ceux auxquels sont confrontés les mouvements communautaires et associatifs.

La première interprétation, révolutionnariste d'extrême gauche, est "dépassée" comme dirait Monzon Campos et nous ne la retiendrons pas. La seconde stipule que "les groupes populaires et les organismes communautaires contribuent par leur institutionnalisation au renforcement de la régulation technocratique qui pourra s'appuyer sur des relais locaux pour contrôler de façon serrée la vie des citoyens" (Bélanger et Lévesque, 1992; 714). Enfin, et au contraire, selon la troisième interprétation, les mouvements populaires et communautaires constituent un espace de liberté qui, éventuellement, conduira à une société autogestionnaire.

Ces interprétations font écho à ce qui semble être, pour Favreau, la question de fond concernant l'économie sociale:

" Cette économie est-elle à la remorque des deux autres secteurs (privé et public) ou son aiguillon contestataire ? S'agit-il d'une stratégie de derniers recours de la part de l'État auprès de certaines catégories de la

population et dans certaines régions ou bien d'une stratégie autonome de certaines composantes du mouvement populaire et communautaire, stratégie porteuse de changement social et ce directement sur le terrain économique" (Favreau, 1989; 45)

Bref, les organismes qui déploient une stratégie de DEC, et, autres organismes apparentés, jettent-ils véritablement les bases d'un nouveau modèle de développement ou sont-ils au contraire en train de servir à la consolidation d'un modèle néo-libéral, imitant, ce faisant, l'économie sociale traditionnelle qui avait servi à conforter le modèle en place ?

Il s'agit-là de l'enjeu central et, formulé d'une façon ou d'une autre, nous le retrouvons chez tous ceux, auteurs et acteurs, qui s'intéressent à la question.

Voyons donc ces deux modèles, envisageables à plus ou moins long terme.

D'une part, le premier scénario, qui s'apparente à un " bras-de-fer ", pourrait évoluer vers un renforcement du modèle néo-libéral, ce que certains qualifient de " capitalisme dur " ou de modèle " libéral productiviste ", d'autres de modèles " néo-conservateur " qui accentuerait l'exclusion et la dualisation. Dans cette perspective, écrivent Fontan et Tremblay ainsi que Bélanger et Lévesque, les CDEC et les groupes communautaires contribueraient à la dualisation géographique et sociale en se confinant à des enjeux locaux et en se spécialisant dans le traitement des effets de la désintégration sociale de leur communauté. Dans le cas du développement local, la gestion de la contrainte externe et les grands projets économiques seraient réservés aux développeurs et autres entrepreneurs aidés par l'État; les CDEC pourraient contribuer également au développement économique, mais sur la base d'une division étanche entre les projets orientés vers la conquête des marchés extérieurs et les projets tournés vers l'intérieur (vers les communautés locales). L'engagement des groupes communautaires dans le développement local et les services de santé s'inscrirait alors dans le sens d'un désengagement de l'État du social, c'est-à-dire d'une réduction des coûts liés aux services collectifs, mais sans desserrement du contrôle étatique. L'action des groupes communautaires ne contribuerait alors pas à accroître le contrôle des citoyens sur les décisions qui façonnent la société dans laquelle ils vivent. En somme, dans un tel scénario, le partenariat pourrait sans le vouloir contribuer à réduire le champ d'exercice de la démocratie en excluant les grandes décisions concernant l'économie et le modèle de développement (Fontan et Tremblay, 1994; 36. Bélanger et Lévesque, 1992; 737).

Par ailleurs il existe aussi un autre scénario, qui irait vers l'élargissement de la démocratie, et que certains qualifient de " capitalisme mou " ou de " post-fordisme ". Cette évolution, toujours selon les mêmes auteurs, serait fondée sur le modèle de la communauté-providence. En effet, le partenariat pourrait constituer une nouvelle forme

d'organisation susceptible de dégager un nouvel espace de pouvoir qui permettrait aux forces vives des communautés d'être parties prenantes aux décisions concernant non seulement l'aménagement du territoire mais aussi tout ce qui affecte le cadre de vie. Dans cette perspective, les règles présidant au développement local et à la gestion des services publics ne seraient pas définies d'en haut ou sous le poids de la seule contrainte externe, mais par la négociation et le compromis entre des partenaires ayant des points de vue et des intérêts différents. Dès lors, les liens entre les dynamiques locale, nationale et internationale ne seraient pas le résultat de la contrainte mais de la négociation et du compromis. Ainsi, les organismes populaires participeraient à un processus de démocratisation valorisant la contribution de toutes les ressources humaines et l'ouverture de l'économie sur le social dans le cadre d'un nouveau contrat social. Cette perspective exige cependant d'opter clairement pour la concertation⁵, puisque aucune force ne peut réussir à mettre en place un nouveau modèle de développement sans faire appel au partenariat. Mais, en même temps, ce choix est insuffisant s'il ne s'accompagne pas d'une forte mobilisation des forces progressistes ouvertes au changement, puisque les rapports entre les divers partenaires demeurent asymétriques et que la définition de nouvelles règles du jeu ne peut se faire qu'à partir de la négociation (Fontan et Tremblay, 1994; 36. Bélanger et Lévesque, 1992; 737).

Le problème, ainsi posé, nous ramène à Monzon Campos selon qui le fait d'avoir une multitude d'agents socio-économiques qui interviennent dans une perspective d'économie sociale ne nous permet pas de parler véritablement d'économie sociale. D'après lui, pour parler d'économie sociale, il faut qu'il y ait cohésion sociale entre les entreprises qu'on peut considérer comme faisant partie de l'économie sociale. Comme le laisse effectivement supposer la description du modèle le plus progressiste, Monzon Campos considère que, pour qu'il y ait véritablement " ouverture de l'économie sur le social ", les entreprises sociales doivent aussi être globales⁶. Sinon, ajouterons-nous, elles risquent de demeurer prisonnières du modèle néo-libéral. Monzon Campos écrit à ce sujet

" Une telle fermeté dans l'application de tels principes n'a de sens que si l'on prend en compte, dans le même temps, le cadre institutionnel, les rapports fondamentaux entre les principales données macroscopiques, en fait toutes les variables qui s'avèrent déterminantes dans le choix des

⁵ Au prochain chapitre nous précisons les termes " concertation " et " partenariat "

⁶ C'est-à-dire que les entreprises d'économie sociale ne doivent pas se confiner (ou se laisser confiner) aux seuls enjeux locaux. Elles doivent aussi pouvoir se prononcer et agir sur ce qui se passe à l'échelle régionale et nationale.

objectifs stratégiques concernant de larges collectivités, et qu'il est impossible de saisir et/ou d'intégrer dans le cadre strict d'une entreprise " (Monzon Campos, 1992; 16)

L'économie sociale, pour accomplir ses " promesses ", doit donc conjuguer perspective méthodologique, sur le terrain, et projet social global.

CHAPITRE 2

L'économie sociale au Québec

Au cours des pages précédentes, nous nous sommes attardée à la description du compromis fordiste dont nous avons suivi l'évolution, depuis son époque glorieuse jusqu'à sa remise en question. Nous avons notamment fait remarquer comment le contexte de crise avait permis, au niveau de l'entreprise privée comme ailleurs, l'apparition d'avenues alternatives. Le recours au local et la réactivation du secteur de l'économie sociale sont de ce nombre. Ont suivi une définition de l'économie sociale ainsi qu'une distinction entre l'économie sociale traditionnelle et la nouvelle économie sociale, largement identifiée à l'action du mouvement communautaire et à la mouvance progressiste.

Dans les pages qui suivent nous nous proposons de situer le compromis fordiste tel qu'explicité antérieurement en contexte québécois. Nous verrons quelles en ont été les principales institutions et caractéristiques et serons à même de suivre l'évolution de la crise ainsi que l'apparition des avenues alternatives. A cet égard nous nous intéresserons tout particulièrement aux initiatives et aux organismes issus du milieu communautaire et appartenant désormais à la nouvelle économie sociale⁷.

Cela nous permettra d'inscrire l'enjeu énoncé précédemment dans son historicité québécoise; nous verrons alors que cet enjeu n'est pas nouveau et qu'il renvoie au rapport complexe, au dialogue constant, qu'entretiennent l'État et les forces sociales.

2.1 Les années 60, années de rattrapage

Le compromis fordiste, de même que la consommation de masse et la consolidation de l'État providence, ont caractérisé la période allant de 1945 à 1975, période dite des "trente glorieuses". Mais cette marche vers la productivité et la modernité ne s'est pas faite sans heurts. Les transformations du capitalisme de l'après-guerre et l'instauration de la société de consommation ont entraîné une transformation non

⁷ Il arrive fréquemment que des acteurs des milieux populaires et communautaires, prenant la parole dans les médias au sujet de l'économie sociale, soutiennent que les différents organismes qu'ils représentent ou dont ils parlent, ont toujours fait partie du secteur de l'économie sociale. Ils font ici référence au fait que même les organismes à vocation sociale ont toujours eu un impact économique. Toutefois, cette appartenance est en quelque sorte rétrospective. En fait, le concept d'économie sociale n'est apparu que récemment dans les débats publics et ce n'est que depuis que plusieurs de ces organismes se sont résolument avancés dans le champ de l'économie qu'on pense aux milieux populaires et communautaires comme appartenant au secteur de l'économie sociale.

seulement des conditions de travail mais également des conditions de vie. Certaines couches ont été touchées plus durement que d'autres. Ainsi, la croissance des fonctions commerciales, financières et administratives, sans oublier la relocalisation des industries vétustes, ont exigé la transformation des centre-ville et des quartiers avoisinants. De même, à la campagne, la modernisation de l'agriculture et de l'exploitation de la forêt ont entraîné une réduction considérable des fermes familiales, notamment des fermes agro-forestières.

La décennie des années 60, qui marque au Québec, faut-il le rappeler, le début de la Révolution tranquille, va ajouter à ces bouleversements. Marquée par une forte expansion économique, à tout le moins entre 1962 et 1967, cette période est aussi caractérisée par la mise en place accélérée d'un ensemble de réformes qui modifient en profondeur les institutions du Québec. (Durocher/Linteau, 1989; 422)

Au niveau des interventions étatiques, et elles sont nombreuses, le thème dominant est celui du *rattrapage* (Durocher/Linteau, 1989; Jalbert, 1985; Quesnel-Ouellet, 1980 etc.). Il faut accélérer le processus de mise à jour et de modernisation qui s'est amorcé après la guerre mais qui, au Québec, a été considérablement freiné par le conservatisme du gouvernement Duplessis. Le rapport qu'entretient l'État central avec les milieux locaux ou régionaux n'échappera pas à ce vent de changement. Si, jusqu'en 1960, l'initiative en matière de développement économique avait été laissée entièrement à l'entreprise privée, à partir du début de cette décennie le gouvernement québécois prend le monopole des réformes. Et, de l'avis des différents auteurs, ces réformes seront celle d'un État interventionniste aux visées centralisatrices. Stratégie dont le Québec n'a d'ailleurs pas l'apanage puisque la révolution tranquille " (...) s'inscrit dans un contexte international où les sociétés occidentales vivent à l'heure du réformisme social et politique, de l'interventionnisme de l'État (et) de la prospérité économique (...)" (Durocher et Linteau, 1989; 422)

D'abord, il s'agit de la consolidation de l'État providence par le biais des politiques sociales. La redistribution de la richesse collective, sous forme de programmes de soutien du revenu - assurance-chômage, aide sociale, allocations familiales, pensions de vieillesse - et accompagnée d'autres mesures (construction de routes, d'hôpitaux), contribue au développement socio-économique des régions tout en permettant de réduire les écarts de revenus entre elles.

Par ailleurs, la période du début des années 60 est celle de la prise de conscience et de l'effort d'articulation des causes et des effets de l'urbanisation. L'État veut agir aussi bien sur les milieux urbains, qui ont subi une très forte croissance, que sur les milieux

ruraux, durement affectés par l'exode rural et l'urbanisation. On commence alors à parler d'aménagement du territoire. C'est dans le cadre de cette préoccupation que prend naissance le Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) qui vise à permettre à cette partie du territoire québécois de se mettre au diapason du développement du reste de la province. Après trois années d'étude, un rapport en dix volumes sera déposé en 1966. C'est aussi l'époque du rapport La Haye, déposé en 1968, puis du Rémur (renouveau municipal et urbain) qui, dans la foulée du rapport précédent, souhaite mettre de l'avant une approche globale d'intervention à l'intérieur de laquelle seraient aussi considérés les points de vue des résidents. Sont formés, à cette époque, des organismes supra-municipaux tel que la CUM (Communauté urbaine de Montréal) et la CUQ (communauté urbaine de Québec). L'ensemble du territoire québécois est divisé en régions administratives et l'État québécois se dote d'organismes tel que l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), chargé de planifier, de coordonner les actions de développement et d'administrer les programmes gouvernementaux (Quesnel-Ouellet, 1980).

Jalbert soutient que, durant cette période, deux idées principales marquaient le discours et la pratique du gouvernement québécois : la planification et la revalorisation de l'État québécois. (Jalbert, 1985; 76) En effet, il semble bien que, durant la décennie des années 60, rien n'échappe aux planificateurs qui ont pour mandat de prévoir, découper, standardiser, aménager, organiser, programmer etc. Le plan, poursuit Jalbert, est l'objectif idéal à atteindre puisqu'il " concentre les énergies réformatrices, il est l'instrument réalisable grâce aux nouveaux moyens scientifiques modernes et à la volonté politique enfin retrouvée " (Jalbert, 1985; 76).

Quant à la revalorisation de l'État Québécois et de son appareil technocratique, elle est considérée comme levier indispensable au développement et à l'aménagement. Selon Jalbert :

" L'omniprésence d'un système étatique voué à la centralisation, à l'intégration et à l'uniformisation est vue comme un signe de progrès par rapport à l'anarchie antérieure (...), la multiplication et la dispersion des unités administratives, leur manque de coordination et la concurrence qui s'ensuit entre les municipalités urbaines et rurales, leur incompétence administrative et enfin leur incapacité d'adaptation aux problèmes modernes, de l'urbanisme par exemple " (Jalbert, 1985; 76)

Rien d'étonnant donc à ce que la décennie des années 60 ait aussi été une période de fortes mobilisations. En fait la décennie de la révolution tranquille semble avoir donné naissance à un double mouvement. D'un coté, une conception interventionniste et

centralisatrice de l'Etat et, de l'autre, un mouvement d'organisation des groupes sociaux dans les centres urbains ainsi qu'en milieu rural. (Bélanger et Lévesque, 1992)

Les auteurs s'entendent sur le fait que les comités de citoyens qui apparaissent en milieu urbain dans les quartiers de St-Henri et de Pointe St-Charles entre 1963 et 1969 constituent la première génération de ces organisations de prise en charge (Bélanger et Lévesque, 1992. Favreau, 1989). Ils apparaissent en même temps que le Regroupement pour l'indépendance nationale (RIN) ou que le Front de Libération du Québec (FLQ), que les premières grèves dans le secteur public et en même temps que les premières associations étudiantes de type syndical. La formation des comités de citoyens ainsi que toutes ces manifestations représentent l'apparition d'une nouvelle dynamique sociale et nationale au Québec.

Les comités de citoyens se distinguent par leur désir d'autonomie par rapport aux paroisses dans les domaines du loisir et de l'entraide. En effet, l'aide à la population démunie relevait auparavant de l'élite traditionnelle, tel le clergé ou la bourgeoisie et cela se concrétisait par diverses mesures de secours direct. L'aide pouvait aussi relever d'acteurs politiques qui optaient alors pour des mesures de redressement. Or les comités de citoyens, qui revendiquent l'amélioration des conditions de vie, sont indépendants de l'élite traditionnelle tout comme du milieu politique. Ces comités, réunissant de 20 à 30 citoyens ordinaires, sont animés par des animateurs sociaux fraîchement émoulus des départements de sociologie et de travail social des universités montréalaises. Malgré le fait que leur travail ait souvent été critiqué par la suite, notamment leur intervention dans le cadre du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), les animateurs joueront un rôle important puisqu'ils oeuvreront pour instaurer dans les milieux une véritable dynamique de l'action collective. Ayant travaillé dans le sens de la formation et de l'expression d'un leadership local, les comités sont les ancêtres des initiatives actuelles du milieu communautaire dans le développement local (Bélanger et Lévesque, 1992 ; 716).

Pour ce qui est du sens de leur action, les comités de citoyens équivalent à ce que Lévesque appelle une "forme de syndicalisme de la consommation collective" ou "syndicalisme du cadre de vie" (Lévesque, 1984). Selon lui l'émergence des mobilisations populaires répond à la généralisation du rapport salarial fordiste pour des groupes sociaux et pour des régions peu atteints jusque là. Cette généralisation occasionne, en premier lieu, une nette détérioration des conditions de vie des ouvriers, ce qui explique que ces derniers aient transporté en dehors de leur lieu de travail leurs préoccupations syndicales, c'est à dire la défense des intérêts d'une classe, la classe ouvrière, dans le champ non plus des conditions de travail, mais des conditions de vie.

Ces mobilisations entraîneront, par la suite, l'amélioration de leur qualité de vie. De plus, au contraire d'une formule coopérative de type autogestionnaire, les comités de citoyens véhiculent une demande de services collectifs ainsi que le contrôle populaire de ces services. Ils oeuvrent en fait à la consolidation de l'Etat providence, compromis au travers duquel les revendications de participation, dans le sens de contrôle populaire, seront traduites en termes de participation formelle à un mode de gestion étatique et centralisé de services collectifs. Toutefois, rappelle Favreau, plusieurs forces sociales, en plus des comités de citoyens, convergeaient à cette époque pour constituer l'Etat providence; les étudiants, le mouvement syndical qui cherche une voie de renouveau, de même que les gouvernements qui, dans la foulée du gouvernement Pearson, parlent alors de " guerre à la pauvreté " (Favreau, 1989; 17)⁸.

2.1.2 Les années 70, l'éclatement du consensus

Si les années 60 avaient été celles de l'expansion et d'un certain consensus, notamment autour de la nécessité de se *rattraper*, les années 70 sont celles du ralentissement et de l'éclatement de ce même consensus. Même s'il s'agit encore d'une période de croissance économique, malgré un ralentissement entre 1966 et 1971, et durant les années 1974 et 1975, le contexte est fort différent de celui des années 60.

D'abord, le contexte économique mondial a changé. C'est le compromis fordiste lui-même qui est en train de se fissurer. L'économie québécoise est désormais reconstruite et modernisée, ce qui entraîne un certain ralentissement, auquel s'ajoutent de nouveaux facteurs tel que l'internationalisation et la tertiarisation de l'économie, la montée du chômage et la crise du travail etc.

Durant cette période, la croissance des investissements des entreprises québécoises est beaucoup plus faible que pendant les années 60. La croissance économique de la province dépend de plus en plus des investissements de l'Etat et de ses agences. Alors l'État investit et développe. C'est l'époque des grands projets: aménagement de la colline parlementaire, extension du réseau d'autoroute et surtout le chantier hydroélectrique de la baie de James ainsi que celui des Jeux olympiques de 1976, à Montréal.

⁸ Les initiatives canadiennes de lutte à la pauvreté se font dans la foulée des initiatives américaines. En effet, à partir du milieu des années 60, le gouvernement des États-Unis envisage le développement économique communautaire comme une façon de répondre aux problèmes de pauvreté et de délabrement de certains quartiers habités par des minorités ethno-culturelles.

Par ses grands projets et l'extension de son réseau public - par des mesures qui s'inscrivent donc en continuité avec la période précédente - l'État devient le créateur d'emplois numéro un de la province. Toutefois, l'ampleur du chômage structurel et les hausses de salaires consenties aux employés des secteurs public et parapublic pèsent de plus en plus lourd sur les finances de l'État québécois dont les déficits chroniques prennent des proportions considérables (Durocher et Linteau, 1989; 428). Peu à peu, les diverses politiques de l'époque refléteront des préoccupations administratives axées sur une saine gestion des programmes provinciaux. L'État commence apparemment à s'éloigner du modèle centralisation/planification évoqué par Jalbert, pour tâter de nouvelles stratégies.

Sur le terrain, la fin des années 60 et le début des années 70 seront caractérisés par une grande effervescence. Le changement social est plus que jamais à l'ordre du jour. En milieu urbain, les comités de citoyens poursuivent leur travail mais sont vite confrontés aux limites de l'animation sociale. Deux voies s'ouvrent alors : celle de l'action politique d'une part, et celle qui nous intéresse, qui donnera naissance aux groupes populaires de services s'apparentant à la formule coopérative, d'autre part.

Parallèlement donc à des activités politiques, certains comités de citoyens fondent des groupes populaires de services qui, dans ce contexte de double mouvement dont il a été question précédemment, au lieu de faire appel à l'État pour obtenir des services, cherchent à résoudre eux-mêmes des problèmes qui concernent l'ensemble du quartier. Ce sont, entre autres, les premiers comptoirs alimentaires, les Associations coopérative d'Économie Familiale (ACEF), puis les cliniques communautaires, les garderies et les coopératives d'habitation. Ces groupes de services se multiplient rapidement; ils se considèrent comme une option alternative aux services offerts par l'État comme par le privé. Le cas des cliniques populaires de santé qui s'opposeront à l'étatisation de leur expérimentation est significatif à cet égard. Ces cliniques sont le type idéal de cette nouvelle génération dans la mesure où elles remettent en cause les services comme les dispense l'État, avec bureaucratisation et organisation du travail corollaires. C'est pour cette raison, selon Bélanger et Lévesque, que ces cliniques s'opposeront à la loi qui prévoyait la création des CLSC⁹ (Bélanger et Lévesque, 1992;721).

Cette orientation nouvelle, soit vers l'action politique, soit vers la mise sur pied de groupes de services, ne met pas fin aux revendications pour l'élargissement des droits sociaux et pour l'obtention de nouveaux services de l'État (le syndicalisme de la

⁹ Il est ici question de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (1971, chap.48), votée en décembre 1971, mise en vigueur le 1er juin 1972.

consommation collective) portées par la première génération de comités de citoyens. Au contraire ces derniers poursuivent leur travail et mettent sur pied des associations telles que l'Association pour la défense des droits des assistés sociaux (1969), le Mouvement action chômage (1970), le Front d'action pour le réaménagement urbain FRAPRU(1978).

Si, en milieu urbain, l'action collective dure déjà depuis quelques années, en milieu rural elle débutera un peu plus tard, à la fin des années 60 (Bélanger et Lévesque, 1992; 723). Les comités de citoyens ruraux regroupent surtout de petits producteurs qui mettent de l'avant l'aménagement intégré des ressources et qui revendiquent principalement le droit de vivre et de travailler sur leur terre, d'où leur demande de fermes forestières leur permettant de maintenir leur mode de vie et de production. Bien que, ironiquement, leurs leaders aient été formés par les animateurs sociaux du BAEQ, ces comités s'opposent à la modernisation et à la rationalisation de l'économie régionale proposée par le BAEQ - s'opposent donc à une intervention étatique et urbaine. Pour échapper à l'appareil bureaucratique, notamment à la régionalisation de cet appareil, les Opérations dignité (OD) tentent d'établir une communication directe avec les hommes politiques.

En fait, la voie suivie en milieu rural par les comités de citoyens rejoint celle des comités de citoyens urbains. D'une part, les luttes et les revendications se poursuivent pour contrer les fermetures ou pour empêcher la réduction des services, des revendications qui s'adressent à l'État providence, mouvement amorcé en ville par la première génération de comités de citoyens. D'autre part, des citoyens décident de se prendre en main et de créer des entreprises communautaires et coopératives tel le JAL (St.Juste, Auclair, Lejeune) dans le Témiscouata qui obtient en 1974 une charte de coopérative de développement. Cette coopérative se voulait "une cellule-mère qui planifie, aide, prépare des projets, encadre techniquement, fournit du financement, échange de services, etc., pour un aménagement intégré des ressources fait par et pour les Jalois eux-mêmes" (Bélanger et Lévesque, 1992; 723) A l'instar des groupes de services de la ville, on retrouve à la base une volonté de trouver soi-même une solution aux problèmes immédiats et de fonder d'autres rapports avec la nature, d'autres rapports de travail et d'autres rapports avec la communauté locale.

En 1970, la crise économique et financière de l'Etat rend possible un compromis favorisant la multiplication des groupes de services. C'est l'époque des Projets d'initiatives locales (PILE), des projets Perspectives jeunesse à l'initiative du fédéral et, plus tard, du programme expérimental de créations d'emplois communautaires venant du provincial. De plus, l'Etat québécois faisant face à l'impossibilité de corriger certaines situations ou effets pervers liés à l'étatisation des services, certains ministères à vocation sociale, comme

celui de l'éducation ou de la santé et des services sociaux, se donneront des programmes et des budgets pour soutenir les groupes autonomes de services.

Ainsi, selon Bélanger et Lévesque, les groupes de services, alternatifs au providentialisme et au fordisme, sont le produit d'un compromis. Pour l'Etat, cela coûte moins cher de soutenir ces groupes que de répondre lui-même aux besoins comblés par eux. De plus, en finançant ces groupes, l'Etat s'assure que les fonds ne seront pas détournés ou accaparés par quelques individus, étant donné le statut coopératif ou sans but lucratif de ces organisations. Les comités, quant à eux, ne sont pas dupes de l'avantage que retire l'Etat de leur contribution, mais acceptent ce compromis puisqu'il leur permet de consolider leur pouvoir et d'expérimenter de nouveaux rapports de consommation et de travail. Enfin, toujours selon Bélanger et Lévesque, l'Etat croit que le soutien à quelques groupes de services suffira à faire taire ou à marginaliser les demandes de démocratisation, permettant ainsi de maintenir le statu quo alors que les groupes, en milieu urbains et ruraux, croient au contraire qu'ils pourront élargir l'expérience jusqu'à transformer éventuellement l'ensemble de la société.

Si Favreau, comme Bélanger et Lévesque, parle aussi de compromis, il spécifie qu'à l'époque de leur création les Centre Locaux de Services Communautaires (CLSC) (par ex.) n'avaient pas qu'un caractère institutionnel, dans le sens classique du terme. Ils bénéficiaient d'une assez grande marge de manoeuvre locale comparativement à aujourd'hui. Dans leurs quartiers d'implantation, ils étaient destinés à devenir un pôle de référence additionnel, à côté des lieux plus traditionnels d'appartenance sociale (Favreau, 1989; 23).

Les différents auteurs s'entendent pour dire que les années 1968 à 1973 représentent l'âge d'or du mouvement populaire (Bélanger et Lévesque, 1992; Favreau, 1989b; Quesnel-Ouellet, 1980; Jalbert, 1985). Il y aura dans les milieux urbains et ruraux une large mobilisation autour de cette double tendance : d'une part le mouvement syndical et les groupes de gauche demandent droits et services de l'Etat, donc la consolidation de l'Etat providence et d'autre part, les groupes de services en milieu urbain, les cliniques populaires par exemple, ainsi que certaines entreprises communautaires et coopératives en milieu rural remettent en cause la gestion étatique et centralisée de l'Etat.

Il faut toutefois noter ici une différence importante entre les tendances "alternatives" urbaine et rurale. En milieu urbain la tendance alternative se développera surtout dans les secteurs de la santé et des services sociaux, tandis qu'en milieu rural les demandes et les critiques seront d'abord adressées à des ministères à vocation économique et remettront en cause l'aménagement du territoire (Bélanger et Lévesque,

1992; 718). En ce sens on peut dire que les premières mobilisations rurales laissaient présager une tendance qui se développera plus tard en milieu urbain, à savoir l'investissement du champ de l'économie par le communautaire. Le fait que les comités de citoyens en milieu rural aient été composés de producteurs n'est certainement pas étranger à cet état de fait (Bélanger et Lévesque, 1992; 724). Là-bas, ils ont déjà les deux pieds dans une réalité qui rattrapera plus tard les milieux urbains : celle de l'entrepreneurship et de la promotion de la PME.

Entre 1974 et la fin de la décennie 1980, à la faveur de la crise de 1970 et du compromis décrit précédemment entre l'État et les groupes autonomes de services, on allait assister à une croissance exponentielle du secteur communautaire. Évidemment cette croissance est aussi liée au dynamisme du milieu communautaire lui-même et des mouvements sociaux qui le traversent : l'action du mouvement des femmes en vue de la constitution d'un réseau de garderies par exemple. Cette vitalité du secteur communautaire coïncide avec un revirement conjoncturel sur les plans économique et politique. Nous commençons à glisser d'un modèle vers un autre. En effet, à partir de 1975, avec l'apparition du modèle actuel dit post-fordiste ou néo-fordiste et apparemment pas encore complété, ni même encore gagné, les éléments centraux du modèle précédent persistent mais tombent graduellement en obsolescence, ce qui remet en question le compromis et les consensus qui le soutenaient.

Si, comme dirait Lipietz (1989), les sociétés connaissent actuellement une " crise du projet ", les années 70, elles, n'en manquaient pas. D'abord, durant la période du compromis fordiste, l'Etat providence prend de l'expansion. Ce même État-providence qui, selon Favreau, tout en étant un appareil technobureaucratique, dispose d'une certaine " positivité " historique dans la mesure où il permet l'élargissement de l'espace démocratique par la conquête de droits sociaux rendus possibles par des luttes : droits de réunion, d'association, de libre négociation; droits au logement, au travail, à l'aide sociale, à un environnement sain. En outre, l'Etat provincial est en voie de devenir, peut-être, un État national. Toute une mouvance de gauche s'agitiera alors, pour, contre, mais en tout cas autour de la question nationale. Cette mouvance de gauche sera largement investie par le mouvement marxiste-léniniste, si bien que les acteurs des différents mouvements, populaires, communautaires et jeunes ainsi que les militants de tout acabit auront tendance à se définir en fonction de l'éternel dichotomie gauche-droite.

À l'image de ces années politiques et idéologiques, l'organisation communautaire, d'après Favreau, était elle aussi politisée et idéologique. Le changement était habituellement envisagé à partir d'une vision conflictuelle et l'affrontement était une

stratégie. Dans cette perspective, l'Etat était généralement perçu comme un bloc, c'est lui qui gouverne. Et face à ce bloc, les différents acteurs sociaux luttaien, manifestaien, revendiquaien, adoptaien des positions idéologiques très tranchées. Luttas, manifestations, revendications qui visaie principalement à atténuer les inégalités inhérentes à la structure des rapports de production en apportant des compensations dans la sphère de la reproduction. Les acteurs, les groupes populaires ou communautaires, faisaie des pressions sur l'Etat pour qu'il redistribue de manière plus équitable le surplus social ou pour qu'il leur permette de dispenser des services tel qu'ils l'entendaie (Hamel, 1991;154).

Cette représentation des inégalités et de la justice sociale allait de pair, implicitement du moins, avec une certaine conception auto-dynamique du capital et du développement. Cette conception peut être rattachée à un processus " d'objectivation du développement ", comme s'il s'agissait d'un mécanisme technique obéissant à des règles systémiques. Hamel écrit :

" Dans cette allégorie - véhiculée par les analyses économiques autant marxistes que néo-classiques - il suffit de lever les obstacles pour que s'opère le miracle du développement ". Cela avec les conséquences que, finalement, les acteurs des mouvements urbains en venaie à considérer le développement comme un processus à l'égard duquel ils n'avaie aucune responsabilité. Comme si ce processus fonctionnait de lui-même. Au mieux était-il considéré comme l'affaire de la bourgeoisie, des multinationales et occasionnellement de l'Etat . Comme l'affaire " du haut " (Hamel, 1991; 154).

Or " en haut ", on croyait que développement économique et développement tout court vont de pair, que la croissance économique entraîne forcément pour tous une meilleure qualité de vie. Si, du côté de la gauche, de meilleures conditions de travail ou des emplois étaient revendiqués, ce n'était que rarement dans la perspective de contribuer à la définition de stratégies de rechange ou pour remplacer le modèle de développement en vigueur, si ce n'était en termes idéologiques. Cette conception du développement explique pourquoi les groupes alternatifs des années 1972 à 1982 environ, en milieu urbain du moins, se sont cantonnés principalement au domaine social : l'économie, " l'argent ", ça ne les regardait pas, du moins, pas encore (Hamel, 1991; 155). L'alternative était alors un choix délibéré pour une autre société, une contre-société, avec son organisation du travail différente, sa hiérarchie différente, sa culture différente, choix pour une autogestion que tournaie en dérision les patrons, les élites et la grande majorité des syndicats. Dans cette perspective la concertation était exclue.

Mais la réalité, désormais, est différente. Favreau décrit le nouveau contexte économique en ces termes : “ Fait nouveau et majeur : nous sommes entrés dans une période longue de croissance faible et lente ”. Il rappelle comment, pendant les “ trente glorieuses ”, le gouvernement et le patronat cédaient plus aisément aux revendications du mouvement ouvrier et populaire. L'État québécois (et canadien) étaient en progression constante au chapitre des dépenses sociales.

“ La restructuration économique et sociale de cette période apparaissait positive parce qu'enclenchant des réformes aux conséquences non négligeables pour les classes populaires, parce que créatrices d'emplois, particulièrement dans le secteur public et para-public. A partir de 1975-76 ”, poursuit-il, “ la situation s'inverse (...) on se heurte à une capacité limitée de payer de l'Etat et les gouvernements au Canada commencent à faire face à des déficits importants ”(Favreau, 1989; 202).

Sur le terrain on assiste, entre autres choses, à un redéploiement industriel, à des fermetures d'entreprises, à une intégration de plus en plus poussée à l'échelle internationale de l'économie marchande, à l'accroissement de la compétition entre les firmes ainsi qu'à l'introduction des nouvelles technologies. Le capital semble se déplacer de plus en plus aisément et rien ne garantit que ce qui s'avérait rentable hier puisse le demeurer dans les années à venir.

La restructuration économique, avec tout ce que cela occasionne, entraînera un changement d'attitude chez tous les acteurs et favorisera l'apparition de stratégies de concertation et de partenariat qui iront en se multipliant à partir du milieu des années 1970, et qui deviendront caractéristiques de la période actuelle. Au niveau national ce mouvement s'amorce en 1977 alors que le Parti Québécois, après son élection, organise une série de rencontres au sommet sans précédent réunissant des leaders syndicaux, patronaux et politiques. Ces rencontres tripartites étaient essentiellement consultatives et visaient à créer un climat de confiance et de collaboration entre les parties concernées ainsi qu'à faire émerger des éléments de consensus sur les politiques économiques et les relations de travail.

2.1.3 Les années 80, l'émergence du local, la réapparition de l'économie sociale

Sur la scène montréalaise, au cours des décennies 1960 et 1970, dans un contexte providentialiste, la gestion municipale, de concert avec les gouvernements fédéral et provincial, se résumait prioritairement à planifier et administrer les infrastructures et les équipements collectifs, et à répondre, à travers les programmes de

rénovation et de construction de logements sociaux, aux besoins les plus criants¹⁰. Or, à la toute fin des années 70, aux prises avec une stagnation et une décroissance qui s'exprimaient autant sur le plan économique que démographique, les autorités politico-administratives municipales ont choisi d'intervenir d'une manière différente dans le développement urbain. D'autant plus que sur le plan politique, au niveau fédéral et provincial, la crise des finances publiques s'était traduite par un recul relatif des politiques gérées par les instances centralisées. Les instances locales ont dû intervenir d'une manière plus active dans l'élaboration et la gestion des politiques urbaines.

Tout cela introduisait une nouvelle problématique de l'action publique qui, d'un côté, étant donné que l'Etat ne suffisait plus, accordait aux instances locales un rôle prépondérant et, de l'autre, justement pour qu'elles puissent exercer ce rôle, favorisait l'émergence d'un partenariat privé-public tant sur le plan de la gestion du social que sur celui du développement urbain. Le discours de la classe politique sur les vertus de la décentralisation et du développement local participait, en ce sens, à l'émergence d'un nouveau localisme rendu nécessaire par la réorganisation de la structure de production, reconnaissant du même coup que la création d'emplois reposait de plus en plus sur les petites et moyennes entreprises. Ainsi l'administration locale ne semblait plus tellement avoir le choix de soutenir l'entrepreneuriat des acteurs privés; elle risquait, dans le cas contraire, de plonger l'ensemble de l'agglomération dans une marginalité défavorable à tous.

Toutefois, rappellent Bélanger et Lévesque (Bélanger et Lévesque, 1992), pour bien comprendre cette résurgence du local, on doit également prendre en compte d'autres éléments de la problématique, d'autres facteurs de glissement. Dans un contexte de tertiarisation des économies industrielles, il devenait clair que les facteurs d'agrément, et en particulier la qualité du cadre de vie, jouaient un rôle majeur dans la localisation des entreprises. Ainsi, au fur et à mesure que le tertiaire moteur devient vital pour le dynamisme économique d'une agglomération, la qualité du cadre de vie peut jouer un rôle stratégique pour la relance ou la reconversion des activités économiques de pointe. Il devient aisé, à l'intérieur d'un tel scénario, de comprendre pourquoi l'aménagement urbain et ses principales composantes sont susceptibles de devenir des enjeux majeurs ou des variables clés à l'intérieur d'une stratégie de développement. C'est donc dire qu'il devient difficile de penser l'action publique en matière de développement sans tenir compte de l'aménagement.

¹⁰ Si l'on fait exception des grands projets à vocation internationale comme l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques de 1976.

A ces changements structurels s'ajoute le fait que, dans un contexte de mondialisation, les acteurs locaux ont généralement peu de prise sur les facteurs externes - en particulier les tendances lourdes - qui influencent les marchés et les conditions de développement. Ils se tournent donc plus volontiers du côté des facteurs internes, qui incluent l'aménagement et la qualité du cadre de vie. En outre - en dépit de l'existence des facteurs externes - le développement s'avère de plus en plus pour les différents acteurs comme étant un processus à caractère endogène qui fait appel aux initiatives et aux choix du milieu.

Il n'est donc pas étonnant que cette période coïncide avec un repositionnement du communautaire face à l'Etat providence. En effet, au début des années 80, René Lévesque, faisant référence à la crise économique et à la nécessité de redéfinir le rôle de l'Etat, laisse entendre que l'appareil gouvernemental doit devenir moins lourd et plus proche des citoyens, et que cet assouplissement doit se traduire par un recours plus large aux instances décisionnelles décentralisées et aux communautés de base. De leur côté, les acteurs de ce secteur ont progressivement pris conscience du caractère fragile de certaines tendances économiques. Selon Hamel, il leur est apparu essentiel de revoir tant la vision autodynamique du développement que la perspective de leurs pratiques antérieures pour réussir à atténuer les effets sociaux négatifs - d'inégalités et d'exclusion - inhérents aux restructurations économiques en cours. (Hamel, 1991)

Sans remettre en cause le bien-fondé de l'Etat providence les groupes communautaires n'acceptent plus d'emblée de s'en remettre à l'Etat pour intervenir directement dans la gestion du social, ce qui n'est pas contradictoire avec le fait d'obtenir davantage de ressources publiques au fur et à mesure qu'augmentent les demandes sociales. De plus, les groupes communautaires sont davantage soucieux de la question du développement. Il apparaît alors que les solutions à trouver pour résoudre les problèmes sociaux se situent conjointement sur deux terrains : soit celui de l'emploi (de l'employabilité, de la création d'entreprises, de l'entrepreneuriat local et aussi de l'amélioration du cadre de vie), mais en même temps celui d'une aide plus immédiate aux citoyens démunis.

Ainsi, dans les derniers jours du gouvernement Lévesque, des organismes communautaires de trois quartiers montréalais, (Pointe-St-Charles, Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve), quartiers les plus affectés par des problèmes de pauvreté, de chômage, de spéculation et de gentrification urbaine, s'inspirant aussi bien des démarches américaines que des démarches rurales québécoises, amorcent une réflexion qui les

orienté, l'un après l'autre, vers le développement économique communautaire.¹¹ Ici se rejoignent enfin les milieux urbains et ruraux.

Au printemps 1984, rapporte Favreau, à Pointe St-Charles, une dizaine d'organisations communautaires et populaires font pression sur la Ministre de la main-d'oeuvre et de la sécurité du revenu de l'époque, Pauline Marois. Elles revendiquent et obtiennent 70 000\$ pour faire l'étude de la situation économique du quartier. Une fois l'étude terminée, le groupe obtint une subvention de démarrage. Le Programme économique de Pointe St-Charles (le PEP), première CDEC montréalaise venait de naître. Après avoir obtenu l'aide de l'OPDQ pour une étude du quartier, le PEP se donne un mandat dont les principaux volets sont l'aménagement du territoire, la création d'entreprises privées ou collectives, le développement de l'employabilité, la création d'un fonds d'investissement et le développement et la gestion d'un bassin de logements sociaux. De plus, le PEP, comme les autres CDEC qui naîtront par la suite, met en place une "stratégie de travail qui privilégie une plus grande communication entre les intervenants d'un même secteur ou des intervenants d'autres secteurs (privé, public)" (Favreau, 1989; 44). Enfin en 1990 le PEP établit des liens avec le Comité pour la relance et l'économie de l'emploi du sud-ouest de Montréal (CREESOM), une structure régionale de concertation patronale-syndicale soutenue par le gouvernement fédéral, qui était à la recherche d'un véhicule de type CDEC. A la suite de ce partenariat, le PEP, qui devient en 1990 la CEDEC du Sud-ouest, change de nom pour celui de Réso, Relance économique et sociale du sud-ouest.

À la même époque se déroule, dans Centre-sud et dans Hochelaga-Maisonneuve, un processus semblable, soutenu par des intervenants sociaux du quartier et par Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, puis par les groupes communautaires eux-mêmes qui tiennent une rencontre en octobre 1985. Ces groupes ainsi que divers intervenants fondent d'abord le Comité de relance de l'emploi et de l'économie de l'Est (le CREEEM) qui entraînera la formation du Projet Action Revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (le PARHM), ancêtre de la CDEST actuelle. Dans le Centre-Sud, la CDEC naît dans la foulée d'un colloque tenu à l'automne 1984, "Mon quartier je l'ai à coeur", qui réunit 30 groupes populaires et communautaires du quartier.

A la veille des élections provinciales de novembre 1985, craignant que l'arrivée anticipée du PLQ au pouvoir ne compromette leur survie, les trois corporations liguées

¹¹ Il est important de noter que ces quartiers sont ceux qui, de toute la région montréalaise, disposaient du plus fort actif d'organisations populaires et communautaires (en nombre et en années d'enracinement, soit près de 25 ans).

vont arracher par la négociation chacune 200 000\$ de budget de fonctionnement sur 15 mois et 100 000\$ sur 15 mois aussi, à titre de budget d'investissement local pour la création d'emplois. Pauline Marois aurait souhaité un programme provincial. Elle n'obtient qu'un budget pour trois expériences pilotes, encadrées par l'Office de planification du Québec (OPDQ).

A l'été 1987, les corporations obtiennent des subventions garanties pour trois ans, mais conditionnelles à une part substantielle d'autofinancement. Chaque CDEC a reçu, pour l'année 87-88, 150 000\$ à condition d'assurer une part d'autofinancement de 40 000\$, 125 000\$ en 88-89 à condition de trouver 70 000\$ par elle-même et finalement, en 89-90, 100 000\$ pourvu que chacune d'elles soit capable de s'autofinancer pour une somme équivalente. Naguère boudées par le régime municipal de Drapeau-Lamarre, les corporations deviennent, à partir de 87, des interlocutrices économiques pour l'administration Doré-Fainstat. Début 88, la ville de Montréal injecte 337 500\$ dans un fonds de développement Emploi-Montréal, que les CDEC gèrent conjointement avec elle et d'autres partenaires, dont le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ (FSTQ).

Dans Hochelaga-Maisonneuve le Programme Action Revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (PAR-HM) devient la Corporation de développement de l'est de MTL (CDEST) en 1990. A ces CDEC de première génération se joindront les CDEC de formation récente, soit la CDEC du Grand plateau formée en 1988, la CDEC du Centre-nord en 1989, la CDEC Rosemont Petite-Patrie en 1990 ainsi que quelques autres.

En ce qui concerne les retombées, il est difficile d'établir des comparaisons entre les CDEC de première génération et celles de seconde, puisque ces dernières sont trop récentes pour être évaluées de ce point de vue. Toutefois, à titre d'exemple, parlons du PEP qui, en octobre 1987, après un an et demi d'opération, avait créé 60 emplois et avait permis d'en maintenir 125, essentiellement dans la micro-entreprise du secteur des services et de la transformation légère. La plupart de ces très petites entreprises (TPE) ont un statut juridique d'entreprise privée, mais deux des entreprises nouvellement constituées sont des entreprises à gestion collective, dont une de services de maintien à domicile. Du côté de l'aménagement, avec le regroupement Info-Logement et la Clinique de santé communautaire, le PEP a élaboré un contre-plan d'aménagement du quartier. Côté formation, la corporation a d'abord eu à son actif un cours "Créer son emploi, pourquoi pas ?" et, aujourd'hui, un Institut de formation en développement économique communautaire (l'IFDEC). Les deux autres CDEC de première génération ont à leur actif des réalisations à peu près du même ordre.

Pour le secteur communautaire, si l'on s'en tient aux CDEC de première génération, elles ont de toute évidence contribué à la mise sur pied d'un certain nombre d'entreprises d'insertion sociale ou de soutien qui s'identifient au secteur communautaire. C'est le cas, par exemple, de Formétal, de la coopérative du canal et de l'IFDEC, pour le sud-ouest. Pour l'Est de Montréal relevons, entre autres, le Chic Resto-Pop et la Marie-Debout. Concernant le rôle des CDEC, Patrice Rodriguez, de l'entreprise d'insertion Le Boulot vers, mentionne que " toutes les entreprises d'insertion qui ont été créées après Le Boulot vers, l'ont été sinon toujours grâce à l'impulsion des CDEC, du moins en lien très étroit avec elles ".¹² Depuis 1983 Le Boulot vers a aidé au delà de 500 jeunes à intégrer le marché du travail.

Par ailleurs, la reconnaissance des CDEC par les divers paliers de gouvernement leur a permis de devenir des organismes qui embauchent une vingtaine d'employés avec un budget approchant le million pour chacun. Cette reconnaissance s'est faite progressivement, au fil des divers protocoles de financement, celui de 1985, de 1987 et finalement celui de 1990 où les trois paliers de gouvernement, municipal, provincial et fédéral, reconnaissent les CDEC en tant qu'organismes de concertation pour le développement local. En 1995, le Réso, la CDEC du sud-ouest, a obtenu près de \$5 000 000 en fonds d'investissement et \$1.2 million en fonds de développement. Cela pour dire que les CDEC n'en sont pas toutes au même point et qu'il y a des variantes entre elles comme entre les milieux qu'elles desservent.

Depuis le début des années 1990, le territoire d'intervention des CDEC, préalablement à l'échelle des quartiers, a été ajusté aux arrondissements montréalais. Ainsi, la CDEC Plateau Mt-Royal/ Centre-sud, par exemple, est le regroupement de deux organismes, l'un du Plateau et l'autre de Centre-sud, qui ont dû se fusionner à la demande des bailleurs de fonds.

Parallèlement à tous ces développements à l'échelle locale, le Conseil des affaires sociales publie, à partir de 1989, une série de documents qui remettent en cause le providentialisme et font état du mal-développement¹³ aussi bien de la région montréalaise que de nombreuses régions périphériques du Québec.

¹² Patrice Rodriguez interviewé par Geneviève Chagnon dans le cadre de l'émission Sauter du train du 10 novembre 1995, sur les ondes de CISM 89.3 FM (la radio étudiante de l'UDM)

¹³ Le terme " mal-développement " est utilisé par différents auteurs pour qualifier l'état de collectivités urbaines ou rurales affectées par des phénomènes tels que le désinvestissement, le déclin industriel, l'épuisement des ressources naturelles, la tertiarisation ou l'obsolescence des méthodes de production.

On assiste alors à différentes rencontres élargies - le Forum pour l'emploi en 1989 ou les États généraux du monde rural en 1991 par exemple- qui révèlent un certain consensus pour la recherche de nouveaux modèles de développement dans lesquels les citoyens seraient partie prenante. Jusqu'alors, nous l'avons dit, développement économique et développement tout court étaient liés. C'est la vision qui prévalait " en haut " et qui n'avait pas encore failli au point qu'on doive la reconsidérer globalement. Le chômage, par exemple, correspondait souvent à une période temporaire, un transit en quelque sorte. Or, à partir de 1989, suite à la parution du document *Deux Québec dans un*, l'alarme qui depuis 1982 tintait ici et là, se met à sonner partout. Ce document, qui a fait date, en raison notamment de sa large diffusion, occasionnera quelques prises de conscience ainsi que des politiques et des mesures de redressement. Cela donne lieu à un procès en règle du providentialisme et du productivisme.

Ces critiques vont dans plusieurs directions et annoncent déjà les couleurs, sinon du prochain modèle de développement en tant que tel, du moins d'une nouvelle façon d'envisager le développement. En identifiant les ratés du modèle en place, on commence à identifier les traits du modèle à venir. D'abord on s'aperçoit que, si la révolution tranquille a profité à certaines couches de la population, résidant dans la grande région montréalaise et le sud-ouest du Québec, elle s'est faite en quelque sorte sur le dos de toutes les autres vivant ailleurs sur le territoire. Charles Côté écrit à ce sujet :

" La révolution tranquille a été faite au profit de la seule section de grande urbanisation qu'est le sud-ouest de la province de Québec, la région montréalaise et immédiatement avoisinante.(...) D'un bord les vieux, les pauvres, les malades, les sans-emploi qui, à des degrés divers, se partagent les milieux ruraux et les centres-ville en désintégration (le Québec d'antan); de l'autre bord les jeunes issus du babyboom, les riches, les instruits, les " en-santé " qui se partagent les banlieues des agglomérations urbaines grandes et petites " (C.Coté, 1988;18).

Le temps est venu de remettre en cause l'aménagement du territoire et de reconnaître, pour reprendre la formule de Rosanvallon, que " l'État providence repose sur une lecture du social géographiquement indifférente; il ne pense pas en terme de proximité ou d'éloignement, de dissémination ou d'agglomération" (P.Rosanvallon,1984; 119). Durant cette période, la population en général ainsi que les milieux spécialisés prennent conscience du recul démographique de la population québécoise, de son vieillissement et du sort réservé aux jeunes; on fait face à la pauvreté grandissante des villes et des campagnes; on s'insurge contre la centralisation, la concentration des

ressources, des richesses et des pouvoirs; on constate que le nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale va en s'accroissant et que le chômage, pour une portion grandissante de la population, ressemble de plus en plus à un état permanent de non-emploi; on fait face, enfin, à la réalité de l'exclusion. Nous réalisons que la croissance de l'économie, en termes de nombre d'entreprises, du nombre d'emplois et de la quantité de choses produites, va de pair avec une croissance de la pauvreté, de l'aide sociale et du chômage. Cela veut dire que la croissance économique ne signifie pas nécessairement un enrichissement généralisé pour la population.

Ce qui ressort de tout cela, c'est que les communautés sont fondamentalement composées d'unités distinctes qui bénéficient de façon inégale des avantages et des désavantages inhérents à des processus de croissance. Pour qu'il y ait développement, il faut s'assurer que les plus démunis, les personnes, groupes et institutions marginalisés accèdent à une plus grande richesse et à une plus grande participation aux décisions qui les concernent. Ainsi, comme l'écrit Fontan : " la croissance économique n'est pas du développement mais un aspect de ce dernier " (Fontan, 1992; 5).

Les auteurs du document *Agir ensemble*, qui a fait suite au *Deux Québec dans un*, concluent, quant à eux, qu'il faut désormais " faire de la lutte à la pauvreté un aspect fondamental du développement de notre société plutôt que d'en gérer les conséquences " (Conseil des affaires sociales, 1990; 173). Et, dès lors, un consensus commence à se dessiner autour de la nécessité d'en arriver à un nouveau modèle qui remettrait l'individu au coeur du développement. Un modèle de développement qui soit moins déshumanisant pour ceux qui, ayant bénéficié de la croissance en termes de revenus, admettent maintenant que leur qualité de vie en a " pris un coup ". C'est le cas notamment de nombreux agriculteurs, ainsi que de plusieurs autres qui n'ont jamais vu passer le train de la croissance, à moins qu'il ne leur soit carrément passé dessus. Un modèle de développement dont l'enjeu de fond serait de générer du progrès pour toute la population.

Ainsi, si durant les années 80, années d'émergence des premières Corporations de développement économique communautaire (CDEC), les affrontements persistent, ils seront complétés par une redéfinition des rôles des acteurs et par l'émergence de stratégies de collaboration entre différentes constituantes des forces vives de la société, afin de faire face à l'urgence de la situation. Le principe de base des pratiques de collaboration est la prise en considération par les parties constituantes des différents rapports de force, de la nécessité de prévenir les conflits en répondant à l'exigence de démocratisation, de la nécessité de surmonter les faits accomplis tel que, par exemple, l'inadéquation entre les services et les besoins, les fermetures d'usine et la dévitalisation

de régions entières. Bref, alors qu'à l'époque du syndicalisme de la consommation on cherchait à faire des gains techniques et matériels en obtenant par exemple des services sociaux et de meilleurs salaires, on cherche désormais à faire en plus des gains structurels, c'est-à-dire à obtenir une division du travail responsabilisée et une distribution élargie du pouvoir.

La valorisation du local ainsi que la pratique du développement économique communautaire (le DEC) témoignent donc d'une réorganisation des rapports sociaux ainsi que de l'émergence d'un nouveau compromis dont les termes, selon Fontan, seraient les suivants :

“ Dans un contexte de tertiarisation de l'économie qui équivaut à la perte d'emplois bien payés et à la création d'emplois précaires doublé d'une crise des finances publiques qui se traduit en termes de coupures, le premier terme serait celui de la relance économique en mettant de l'avant le droit au travail et à des revenus décents. Et comme la porte d'entrée pour réaliser cette revitalisation est située sur le plan local où agissent aussi bien les groupes communautaires que les entreprises, le deuxième terme irait dans le sens d'un élargissement de la participation des acteurs dans le processus décisionnel nécessaire à la reproduction du mode de production en place ” (Fontan, 1989-90; 54)

2.2 Bilan

Nous avons suivi, durant les pages précédentes, l'évolution du concept de développement ainsi que son appropriation graduelle par des acteurs de plus en plus nombreux, du début de la révolution tranquille jusqu'aux années 80.

Dans les années 60, décennie durant laquelle culminera le compromis fordiste, période de prospérité donc, l'État se modernise et tâche de moderniser avec lui toute la société québécoise. Mais les changements entraînés par la modernisation sont brusques et nombreux; ils occasionnent la formation de comités de citoyens qui vont accélérer la mise en place de services publics accessibles à l'ensemble de la population, la consolidation de l'État providence. Par ailleurs, apparaissent aussi à la même époque des organismes qui, au contraire et déjà, résistent à la centralisation et à l'étatisation des services. L'État et l'entreprise privée étant les deux principaux moteurs du développement, ces organismes, comme les comités de citoyens, seront surtout actifs dans la sphère de la reproduction.

Dès le milieu des années 70, la prospérité commence à décroître. L'entreprise privée qui, lancée, mettait du vent dans les voiles de l'État, donne des signes d'essoufflement. L'État, pour maintenir le rythme, prend alors le relais du développement

et entreprend de grands chantiers. Mais ses efforts ne suffisent pas. Le contexte économique mondial change, les entreprises tentent de s'ajuster, cherchent des alternatives, licencient massivement, le chômage augmente et l'État n'arrive plus. Ce contexte économique difficile sera l'occasion d'un compromis entre l'État et les différents organismes de services, compromis qui favorise les deux parties. L'État, qui fait alors mine de décentraliser et de démocratiser, épargne sur les coûts tandis que les groupes peuvent expérimenter librement dans leur domaine tout en espérant, ce faisant, élargir cet espace d'expérimentation. En milieu urbain leur action se limite encore au domaine social et à la santé.

Durant les années 80, au niveau économique, les choses ne s'améliorent guère. Les différents acteurs prennent désormais conscience que la crise n'est pas conjoncturelle mais structurelle et, dans ce contexte de crise qui perdure, et devant ses effets, tous sont appelés à se mobiliser afin de susciter, générer ou produire de la richesse, du travail, du "développement". Jusqu'alors chasse gardée de l'État et de l'entreprise privée, le développement intéresse de plus en plus de gens. La tendance étatique à la décentralisation et au recours local s'accroît. L'État convie des partenaires, fait de grands appels à la concertation alors que de leur côté les organismes de base mettent aussi l'épaule à la roue. Ils ont compris que le développement n'est pas auto-dynamique, ni le seul fait de l'État et de l'entreprise privée. Cette prise de conscience occasionnera une certaine désaffection des forces sociales envers le politique- l'action politique qui était auparavant le moteur du changement social- au profit cette fois d'une action résolument économique, dans le champ de la production.

C'est à partir de cette période là, face à ce mouvement social dans l'économie, que s'amorce le débat sur l'économie sociale; nouveau modèle de développement en voie d'émergence ou, au contraire, reconfiguration, voire durcissement du modèle néo-libéral.

Au cours des pages précédentes nous avons fréquemment évoqué ce nouveau modèle de développement que laissait présager le changement de rôle des différents acteurs à la faveur de la restructuration économique amorcée au milieu des années 70. Mais nous avons parlé de ces changements d'attitude comme s'ils n'engageaient ni conflit ni rapport de force, excluant donc les différents facteurs susceptibles de favoriser un modèle plutôt qu'un autre, excluant la question centrale de la répartition ou du partage du pouvoir. Pourtant, comme nous le savons, cet enjeu est clairement exprimé dans la formulation du modèle fondé sur la communauté providence. " Dans cette perspective ", est-il en effet proposé, " les règles présidant au développement local et à la gestion des services publics ne seraient pas définies d'en haut ou sous le poids de la seule contrainte

externe, mais par la négociation et le compromis entre des partenaires ayant des points de vue et des intérêts différents ” (Bélanger et Lévesque, 1992; 737)

Les partenaires ont en effet des intérêts différents (Fontan, 1992). Les acteurs libéraux optent généralement pour des interventions qui stimulent la croissance mais ne favorisent ni l’alternative ni un changement social réformateur. Ils ne vont pas *jusque là*. Les acteurs progressistes quant à eux tentent de conjuguer redressement des économies locales et changement social réformateur. D’un côté donc le statu quo et, de l’autre, le changement social.

C’est cette possibilité pour les groupes qui relèvent de la NES de se hisser eux aussi au rang de décideur, d’accéder au pouvoir de créer, de décider, d’agir, de “ transformer la société dans leur sens à eux ” (Favreau, 1989b) qui est au coeur du débat.

Cette problématique n’est pas nouvelle; elle s’inscrit au contraire dans l’histoire des mouvements populaires et communautaires et nous renvoie à la période du milieu des années 70 alors que l’État, jusqu’alors extrêmement centralisateur, commence à parler concertation et décentralisation. Mais, aujourd’hui comme hier, “ S’agit-il d’une véritable rupture avec le passé, d’un virage complet des orientations aux valeurs qui mènerait droit vers une forme de mutationnisme social ? ” ou “ Sommes nous plutôt l’objet d’un leurre qui ne change rien sur le fond : une simple mise en scène organisée par l’État au niveau du discours seulement qui confinerait au statu quo ” (Jalbert, 1985; 82)

Est enfin soulevée ici la question de l’instrumentalisation des forces sociales et, que l’on se penche sur l’évolution des mouvements populaires et communautaires ou sur la situation actuelle de la nouvelle économie sociale, cette question, explorée par différents auteurs depuis le milieu des années 70, demeure ouverte.

Jalbert, par exemple, considère que la marge de manoeuvre des organismes- et des citoyens aussi d’ailleurs- est bien mince puisqu’ils sont justement instrumentalisés dès le départ par l’État. Ce même État partenaire du statu quo et qu’il faut donc classer dans le camp des acteurs libéraux.

Nous avons en effet évoqué comment les communautés locales, à la faveur de la crise, avaient révisé leur conception du développement et s’étaient responsabilisées à cet égard. Pour Jalbert, une telle initiative ne saurait relever des individus ou des communautés.

“ Après une longue période de dépendance assistée entretenue par les politiques mêmes de l’État, on reconnaît que la qualité première du citoyen idéal ne réside plus dans son attitude de passivité réservée et bienveillante face aux bienfaits d’une démocratie libérale (...) Ce type d’intégration est devenu contre-productif et on fera maintenant appel à la

mobilisation, à la créativité et à la participation active du citoyen ” (Jalbert, 1985; 78)

C'est ce qui explique, selon Jalbert, qu'à partir du milieu des années 70, l'État s'éloigne du modèle centralisation/planification pour faire place à la concertation et à la participation encadrées. Dans un contexte de participation encadrée, écrit Jalbert,

“ on amène les élites et la population des régions à gérer localement la rareté des ressources et les problèmes sociaux engendrés par la crise. La visibilité des coûts des services s'en trouve accrue, ce qui entraîne une intériorisation des contraintes budgétaires mises de l'avant par l'État comme nécessité incontournable. L'appel lancé par l'État à se prendre en main suggère rien de moins que de consentir volontairement à des coupures dans le but d'harmoniser ses besoins et ses richesses ” (Jalbert, 1985; 87).

Dans ce contexte, d'après Jalbert, la concertation, avatar de l'idéologie participationniste en conformité avec le projet politique nationaliste et social-démocrate du Parti Québécois, permettrait de faire reposer l'exercice du pouvoir sur un modèle qui se voudrait plus subtil de contrôle social (Jalbert, 1985; 84).

En somme, les nouvelles stratégies étatiques adoptées dès le milieu des années 70 apparaissent, compte tenu de la nécessité de miser sur une politique de diminution des coûts, notamment à travers la décentralisation, mais, selon Jalbert, et malgré les apparences, le discours est sans ambiguïté “ l'État du Québec continue d'être considéré par ses dirigeants actuels comme un agent moteur du développement (...)”. L'État, en continuité avec les stratégies entreprises dans les années 60 et 70, doit demeurer “ un lieu de convergence des aspirations collectives et un outil d'orchestration des grands objectifs sociaux, culturels et économiques du pays ”. Les nouvelles stratégies gouvernementales des années 75 et 80 ne constituent donc pas une rupture mais un mode différent et complexe de régulation sociale mettant en jeu une stratégie désormais plurielle, à la fois centralisatrice et décentralisatrice. Dans cette optique, le modèle post-fordiste a peu de chance de s'installer et ce d'autant moins si on tient compte du contexte d'émergence de la NES.

A cet égard, Jalbert fait en effet remarquer que les conditions d'émergence de la question régionale ne sont pas indifférentes. Selon elle, son émergence au centre, en termes de régionalisation, révèle autre chose que son émergence à la périphérie, en termes de régionalisme. D'après Jalbert, quand la demande provient de la périphérie, elle exprime plutôt l'inaptitude des structures administratives territoriales existantes à assurer leur mission et à mobiliser les populations. Quand il s'agit plutôt d'une demande provenant

de l'État, d'une " réinsertion de l'altérité au niveau gouvernemental " (Jalbert, 1985; 82), alors selon Jalbert il ne s'agit que d'un mode différent et complexe de régulation sociale.

Cette piste est intéressante parce qu'elle nous ramène directement au contexte actuel. La question par exemple de l'émergence du local et du recours à l'économie sociale dans un contexte de compressions budgétaires suscite présentement, pour les acteurs et les observateurs de la NES, les mêmes interrogations. Lévesque et Vaillancourt, comme bien d'autres d'ailleurs, se demandent si le recours à l'économie sociale, à l'heure du virage ambulatoire dans le domaine de la santé et des services sociaux, ne constitue pas une manœuvre de diversion.

" La création d'entreprises d'économie sociale dans les services aux personnes n'est-elle pas, écrivent-ils, la simple conséquence de mesures de privatisation et de rationalisation entraînant des coupures de postes dans le secteur public ? " (Lévesque et Vaillancourt, 1996)

Le danger selon eux est bien réel mais il relève moins de l'économie sociale en soi que de son instrumentalisation par les forces néo-libérales.

Instrumentalisées par l'État ou par les forces néo-libérales, d'un auteur à l'autre, les jeux, apparemment, ne sont pas encore faits. Toutefois nous avons vu comment, à la faveur du compromis des années 70 entre l'État et les groupes communautaires, ces derniers, qui n'étaient pas dupes des intentions étatiques, espéraient tout de même élargir leur espace d'expérimentation, jusqu'à transformer éventuellement l'ensemble de la société. A la fin des années 90, cette possibilité demeure. Parlant des organismes de la NES, Lévesque et Vaillancourt écrivent en effet :

" (...)leurs règles favorisent la démocratie et de nouvelles modalités de régulation, elles constituent des espaces d'expérimentation susceptibles d'inspirer l'ensemble des autres secteurs (capitaliste et étatique) soit à travers un développement relativement autonome où leur poids économique ou politique suffit à modifier les formes dominantes de régulation du marché ou de la politique ". (Lévesque et Vaillancourt, 1996)

Malgré ses conclusions pessimistes, Jalbert n'écarte pas cette possibilité. Elle prétend que l'agression suscite bien souvent la riposte et que la régionalisation peut provoquer le surgissement, instituer le régionalisme. Dans ce cas, les nouvelles stratégies apparues dès le milieu des années 70, les démarches de partenariat et de concertation, pourraient, selon elle, amener le changement selon un modèle d'infléchissement progressif (...) par une extension des réformes parcellaires. " Cela pourrait constituer une manière de seconde révolution tranquille, mais cette fois sur le plan régional et des rapports de l'État à la société locale. "

Mais encore faut-il pouvoir mesurer l'infléchissement progressif. Pour ce faire Quesnel-Ouellet et, plus près de nous, Gagnon, Klein et D'Amours, fournissent des outils fort utiles. S'intéressant à des politiques d'aménagement pour et par les populations locales, des politiques qui vont donc dans le sens d'une action progressiste, Quesnel-Ouellet abonde dans le même sens que Jalbert. Des années 60 aux années 80, du rapport La Haye aux initiatives péquistes de décentralisation, constate-t-elle, très peu d'interventions favorisent l'autonomie locale en fonction des résidents. En fait, la majorité des interventions ont renforcé la présence du niveau provincial dans le domaine de l'aménagement plutôt que celle de la région et du niveau local. Enfin, selon elle, les mesures touchant l'aménagement favorisent surtout les élus locaux. Mais très peu ne veut pas dire aucun. Elle fait état de certaines mesures qui ont permis d'accroître l'autonomie locale validant par le fait même l'hypothèse d'un possible infléchissement progressif.

Quesnel-Ouellet note que, durant la période qui nous intéresse, les résidents, via les comités de citoyens, se sont manifestés avec de plus en plus d'organisation. Leur action, surtout en milieu populaire, visait à faire connaître le caractère politique et non-administratif de l'aménagement. Et selon elle ils ont réussi, notamment par l'intermédiaire des partis politiques populaires dont ils ont supporté la création, à briser les cloisons des institutions politiques locales. " Par leurs luttes ", écrit-elle, " à l'occasion de projets de rénovation urbaine, concernant le transport en commun ou la fermeture des villages, ils ont montré aux gouvernements qu'il n'était pas toujours facile d'oublier les résidents " (Quesnel-Ouellet, 1980; 236)

Mais ce que nous retenons surtout de l'approche développée par Quesnel-Ouellet, c'est la distinction qu'elle fait, et qu'elle utilise, entre autonomie de droit et autonomie de fait. L'autonomie de droit est définie, selon elle, en termes de compétence déléguée et d'auto-financement, ce qui lui apparaît insuffisant pour comprendre la portée réelle de ces politiques. L'autonomie de fait permet, elle, de mesurer le degré d'autonomie laissé aux populations en valorisant les deux aspects suivants : d'une part la possibilité pour les collectivités locales de disposer des services essentiels (transport, logement, loisir, centre de services sociaux, etc.) et, d'autre part, la possibilité de décider elles-mêmes des modalités de réalisation de ces services.

Ainsi, une mesure qui aurait pour effet de remettre aux municipalités toute latitude concernant les services sans les assurer de la disponibilité des ressources financières requises ne sera pas classée comme une mesure d'autonomie de fait. Elle serait plutôt une mesure intermédiaire, tout comme celle qui remettrait les décisions entre les mains des représentants élus (membres du conseil municipal) plutôt qu'entre les mains des

résidents eux-mêmes par voie de référendum. Une mesure d'autonomie de fait sera celle qui permet aux résidents de se prononcer sur les services qu'ils souhaitent se donner, tout en prévoyant aussi des modalités de financement qui en rendront la réalisation possible.

A ce point-ci, l'apport de Gagnon et Klein permet de bonifier le concept développé par Quesnel-Ouellet (Gagnon et Klein, 1991). Ils ont en effet relevé cinq conditions qui sont essentielles à un partenariat innovateur en matière de développement local. Ces conditions, présentées ici succinctement, sont les suivantes :

- a) Équité entre les partenaires (droits et devoirs réciproques, pouvoirs et responsabilités comparables, doivent tous retirer des avantages tangibles ou intangibles)
- b) Consensus quant aux programmes et aux orientations
- c) Rôle central de l'initiative locale, nourrie par une identité locale forte et une mobilisation
- d) Ouverture de l'État, qui doit combiner déconcentration administrative et décentralisation du pouvoir
- e) Rôle des structures de pouvoir local pour veiller au respect des conditions établies entre les partenaires

Il est intéressant de noter que Gagnon et Klein, énumérant ces conditions, visent non pas la concertation mais le partenariat, ce qui, d'ailleurs, nous incite à penser que le premier terme est moins engageant que le second. En effet,

“ la concertation est un engagement volontaire et plus ou moins formel de la part d'acteurs sociaux à partager des analyses et des solutions à des problèmes reconnus communs. Les mandats peuvent y être très larges ou spécifiques, les engagements plus ou moins liants ” (Neamtan et Gareau, cité par D'amours, 1997; 141).

Mais le partenariat

“ est un engagement contractuel entre acteurs sociaux acceptant d'entreprendre un projet conjoint dont la mission, les objectifs, les moyens d'action et la durée sont précisément définis. Il s'agit d'un engagement plus contraignant, comprenant des responsabilités précises, des mandats et des structures organisationnelles pour les réaliser ” (Neamtan et Gareau, cité par D'amours, 1997; 141).

Ainsi, dans un contexte où, au niveau local, on ne bénéficie que d'une autonomie de droit, la concertation risque de n'être, pour reprendre les propos de Jalbert, “ qu'une

forme renouvelée et plus subtile de contrôle social ". Dans un contexte d'autonomie de fait cependant, la concertation pourrait faire place au partenariat. Ce n'est que dans un tel contexte que les organismes issus de la NES, cette dernière en tant que secteur, par voie d'infléchissement progressif, pourraient oeuvrer à l'avènement du modèle post-fordiste.

CHAPITRE 3

Problématique et méthodologie

3.1 Problématique

Nous avons proposé, au début de ce document, la définition de l'économie sociale à laquelle nous souscrivons. Revenons-y brièvement. L'économie sociale à laquelle nous référons, la nouvelle économie sociale devrions-nous préciser, renvoie à la pratique du développement économique communautaire (DEC), soit une sorte d'économie sociale appliquée et ce par différents groupes, entreprises ou organismes, notamment des CDEC, issus de la base et oeuvrant au développement des quartiers ainsi qu'au mieux-être des populations locales. A cette fin, ces entreprises ou organismes investissent des créneaux d'activités généralement boudées par l'État et l'entreprise privée (garderies, entreprises d'insertion, entreprises à vocation environnementale etc.). Pour ce faire, ils ont recours à une approche multi-partenaire mettant à contribution les secteurs publics, associatifs et privés de même qu'à des ressources financières hybrides qui combinent (à des degrés divers) la solidarité locale, des sources publiques ainsi qu'un financement lié à la vente de biens ou de services sur le marché.

En raison de ses différentes caractéristiques et notamment parce qu'elle met de l'avant une approche globale, niant par le fait même à l'économie marchande sa toute puissance, la nouvelle économie sociale constitue en fait une approche critique. Elle correspond à ce que Fontan appelle " un mouvement social dans l'économie " (Fontan, 1989/90 : 55) et est généralement associée à la mouvance progressiste dont l'objectif est " d'aider les gens dans le besoin à transformer la société dans leur sens à eux " (Favreau, 1989b : 264).

Mais, sur le terrain du développement local, la nouvelle économie sociale n'est pas seule et son émergence, en période de crises et de compressions budgétaires, soulève plusieurs questions et engendre de nombreux débats. En tout premier lieu sur le terrain, entre les acteurs du développement qui " diffèrent non pas sur le fond - l'idée de relancer l'économie et d'avoir plus de démocratie sociale - mais sur la stratégie à adopter et les limites à - ou à ne pas- dépasser pour y parvenir " (Fontan, 1989/90 :55). Stratégies et limites qui permettent de distinguer les acteurs libéraux, qui recherchent la croissance, des acteurs progressistes qui, par le biais du DEC, veulent aller plus loin, tentant de conjuguer redressement des économies locales et changement social réformateur. Cette opposition sur le terrain, au niveau des acteurs et des organismes, renvoie à un débat plus large, à

une échelle macro-sociologique, concernant cette fois le prochain modèle de développement et la contribution éventuelle de l'économie sociale à l'avènement de ce modèle. Somme toute, le recours à l'économie sociale servira-t-il à cautionner le durcissement du modèle actuel de développement ou sera-t-il au contraire l'occasion d'une ouverture de ce modèle vers un nouveau contrat social.

Cet enjeu, comme nous le savons, n'est pas nouveau. Depuis leur apparition, les mouvements populaires et communautaires ont espéré pouvoir transformer le cours des choses à partir de l'espace d'expérimentation qui est le leur et ce, en tenant compte des contraintes financières qui les lient à l'Etat ainsi qu'à leurs différents bailleurs de fonds. Et dans les années 70, comme maintenant mais peut-être en des termes différents, on s'interrogeait sur le résultat des initiatives des milieux populaires et communautaires, à la solde, même contre leur gré, d'un État technocratique ou porteuses, au contraire, d'un projet social novateur ? Cette brève mise en contexte permet de faire ressortir que ce qui est au coeur du débat à l'heure actuelle, ce n'est pas tant l'économie sociale, que son instrumentalisation par l'Etat ou par les différents groupes associés à la mouvance progressiste.

Nous avons vu précédemment que le développement local et la pratique du DEC sont le fait de différents acteurs et que les syndicats sont de ce nombre. Les syndicats, faut-il le rappeler, étaient un élément fondamental du compromis fordiste. Ce compromis reposait en effet sur un consensus entre les groupes sociaux favorisant l'émergence d'un système économique fondé sur la production et la consommation de masse. Or, les syndicats étaient directement impliqués à ces deux niveaux : celui de la production, à l'intérieur de l'entreprise, tout comme celui de la consommation de masse, à l'extérieur de l'entreprise. Au niveau de l'entreprise, le rapport salarial caractéristique de l'époque, qui induisait des relations de travail hiérarchisées, assurait à l'ouvrier un salaire décent en échange d'un droit patronal de direction. A l'extérieur de l'entreprise, ce même rapport salarial allait permettre d'accroître le niveau de vie des salariés, leur donnant accès à la consommation et à l'accumulation de biens. Mais un tel système productiviste, occasionnant, pour se mettre en place, d'importants bouleversements, allait entraîner l'apparition de nouvelles exigences avec lesquelles les syndicats, en tant que mouvement social, sont aussi partie liée. En vertu de ce que Lévesque appelle " le syndicalisme de la consommation collective " les ouvriers ont en effet transporté, dans le champ non plus des conditions de travail mais des conditions de vie, la défense des intérêts de la classe ouvrière (Lévesque, 1984). Cela entraînera un élargissement des responsabilités étatiques dans le domaine social, soit la consolidation de l'État providence, dont le bon

fonctionnement, comme dans le cas de l'État keynésien¹⁴, était aussi largement tributaire d'une société homogénéisée par la généralisation du salariat et le quasi plein-emploi.

Il n'est donc pas surprenant que le syndicalisme, élément fondamental du compromis fordiste, ait été grandement déstabilisé par la crise de ce même compromis et se soit impliqué au niveau local, dans la recherche d'alternatives permettant de relancer l'économie et l'emploi. Non seulement les syndicats sont-ils actifs au niveau du développement local mais ils se positionnent, comme ils l'ont d'ailleurs fait plus d'une fois, du côté des interventions progressistes. Pourtant, il y a lieu de noter que, bien que participants de la même mouvance, les partenaires des milieux syndicaux et communautaires se comparent difficilement. Gagnon établit ainsi la différence:

“ (...)le degré de reconnaissance politique conféré aux organisations syndicales par les autres acteurs de poids est de beaucoup supérieur à celui accordé aux organisations communautaires. En même temps, les organisations syndicales sont les seules, à l'intérieur des forces progressistes, à posséder une infrastructure solide et des sources de financement autonomes qui garantissent tant leur permanence qu'une capacité d'intervention efficace et médiatisée ” (Gagnon, 1994; 78)

Les acteurs du milieu communautaire, comme les organismes qu'ils représentent, relèvent pour leur part de la base. Cette caractéristique est tout autant une force qu'une faiblesse. Une force dans la mesure où il apparaît que le mouvement communautaire compense la précarité de ses moyens par une grande capacité de rebondissement et de renouvellement. Une faiblesse puisque le manque de moyens confère au milieu communautaire moins de visibilité, de crédibilité et de cohésion qu'au mouvement syndical, de même qu'il le confine souvent à des interventions de moindre envergure.

Les intervenants syndicaux, de leur côté, relèvent tout autant de la base (les syndicats locaux, l'instance régionale) que du sommet (la centrale). Bien que leur action dans le champ du DEC soit tout autant expérimentale que celle des milieux communautaires, ils bénéficient, en plus d'une longue expérience sur le terrain, des infrastructures, de la visibilité, de la crédibilité ainsi que de la cohésion que leur assure la centrale.

¹⁴ Nous prenons ici exemple sur Laville qui présente l'État providence et l'État keynésien comme étant les deux faces complémentaires du système de gouvernement caractéristique du compromis fordiste, L'État providence était lié à l'économie non-marchande, ou économie de redistribution, tandis que l'État keynésien était lié au fonctionnement de l'économie marchande.

Depuis le début, les centrales syndicales délèguent des représentants au Conseil d'administration ou au Conseil Exécutif de chacune des CDEC montréalaises, et quelques unes de ces CDEC sont apparues notamment grâce au soutien de certains acteurs ou organismes syndicaux. A titre d'exemple, le Réso, la première CDEC montréalaise, et certainement celle qui a le plus de réalisations à son actif, a toujours fonctionné en rapport très étroit avec certaines forces syndicales du Sud-ouest montréalais.

Au niveau du discours, les syndicats affichent bien entendu des couleurs tout ce qu'il y a de plus progressistes. Mais, comme nous le verrons, le terrain du développement local et de la NES est un terrain de compromis. Les syndicats, en compagnie de différents acteurs, siègent au niveau des organismes dits " progressistes " mais pas seulement là; ils sont aussi présents dans les organismes gouvernementaux de développement, tout comme, en entreprise, ils fréquentent de plus en plus la partie patronale compte tenu des relations de travail caractéristiques de la période actuelle.

Dans les chapitres qui suivent, nous tenterons d'établir ce qui sous-tend l'implication syndicale dans le domaine aussi bien du développement local que dans celui de la nouvelle économie sociale. Par la suite nous allons tenter d'évaluer la contribution du mouvement syndical à l'un ou l'autre des deux modèles de développement envisageables. Notre objectif est moins de juger de l'action des syndicats dans le domaine du DEC, bien qu'il sera évidemment question du sens de leur action, que de partir de l'action syndicale sur le terrain pour observer de plus près la NES, ainsi que les différents courants, contraintes et contradictions qui la traversent. Nous serons alors mieux à même de commenter les possibilités d'avènement du modèle de développement progressiste ou " post-fordiste ".

3.2 - Méthodologie

Le mouvement syndical au Québec est composite. Il comprend quatre centrales syndicales: la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ), la Centrale des syndicats démocratique (CSD). Pour les fins de notre recherche concernant l'implication syndicale dans le domaine de la nouvelle économie sociale, deux de ces organisations syndicales, en raison de leurs caractéristiques (membership important et secteurs d'activités variés), auraient pu être choisies soit la CSN et la FTQ.

Nous avons choisi de nous pencher sur le cas de la FTQ et sur celui de son instance régionale montréalaise, le Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal Métropolitain (CTM). Afin de justifier notre choix et de présenter aussi cette dernière instance il y a lieu de faire un petit détour du côté des structures de la FTQ. Cette centrale est la plus décentralisée des organisations syndicales québécoises. Cette décentralisation tient à deux caractéristiques principales :

“ d'une part, plusieurs des services syndicaux liés, par exemple, au recrutement ou à la négociation de la convention collective relèvent des syndicats eux-mêmes, si bien que la centrale ne recueille que 2% à 5% des cotisations des membres des syndicats locaux qui lui sont affiliés. D'autre part, cette décentralisation dans la gestion des services et de l'activité syndicale a sa contrepartie structurelle. La FTQ a en effet des structures régionales, les conseils de travail, dans chacune des 16 régions administratives québécoises et auxquels les syndicats FTQ de chacune de ces régions sont libres de s'affilier ou non ” (Gagnon, 1994; 43).

Les conseils de travail sont le prolongement de la FTQ dans les régions (FTQ, 1989a). Selon les documents syndicaux, ils ont pour mandat d'encourager et de favoriser le développement des solidarités régionales et de permettre aux syndiqués, aux militants, d'échanger expériences et informations lors des assemblées générales ou des congrès. Les conseils doivent aussi équiper les membres de la région dans plusieurs domaines de l'action syndicale en donnant de la formation; ils doivent s'impliquer dans la vie municipale et régionale et s'associer à d'autres organismes syndicaux et populaires pour défendre les intérêts de la région.

Évidemment, l'ampleur des activités de chaque conseil dépend de l'importance des effectifs syndicaux, de l'activité économique de la région où il est implanté, ainsi que du militantisme de ses membres. A ce chapitre il va sans dire que le Conseil des travailleuses et des travailleurs du Montréal métropolitain (CTM) joue depuis longtemps un rôle

important. Il n'est donc pas étonnant, compte tenu de ses différentes caractéristiques, que le CTM ait été associé dès le début aux démarches de différents organismes " de base " oeuvrant à revitaliser certains quartiers par le biais notamment du DEC. C'est d'ailleurs la principale raison qui nous a fait choisir d'étudier le cas du tandem FTQ/CTM, en raison de leur engagement concret et, plus spécifiquement, en raison de l'engagement de plusieurs représentants du CTM au sein des CDEC.

Une occasion nous a été offerte de faire un stage au CTM, stage qui est devenu notre " terrain ". Enfin, nous avons aussi choisi la FTQ en raison du fait que cette centrale présente des positions structurées et très largement documentées.

3.3 -Stratégie de recherche

Nous avons effectué notre recherche en ayant recours à des informations provenant de sources diverses. Pour arriver à nos fins, nous avons en effet effectué une analyse documentaire qui est venue enrichir ou compléter notre stage. Par ailleurs, durant notre stage, nous avons pu nous faire une idée sur le milieu et le militantisme syndical (observation participante) mais nous avons surtout pu réaliser des entrevues avec des représentants syndicaux impliqués dans le développement local et dans le DEC.

3.3.1 L'analyse documentaire

Le " mouvement social dans l'économie ", dont il a déjà été plusieurs fois question, s'est traduit à la FTQ par l'adoption en 1983 d'une politique de plein-emploi ainsi que par la création, au cours de la même année, d'un fonds d'investissement, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ). Parce que ces deux initiatives marquent, à peu de choses près, le début du militantisme syndical à caractère économique, nous avons commencé là notre analyse documentaire, à partir donc de la politique de plein-emploi et de la déclaration de politique sur le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec. Par ailleurs, pour les fins de notre recherche, nous avons consulté les documents de congrès de la FTQ de 1987, en raison d'un chapitre intitulé " Notre projet de société ", et ceux de la FTQ et du CTM pour les années 1989, 1991, 1993, 1995 de même que les documents du colloque FTQ sur le développement régional en 1994. Si, outre les documents de 1983, nous avons choisi l'année 1989 comme point de départ c'est que, comme nous en avons déjà fait état au chapitre précédent, cette année-là nous est apparue comme une année charnière, marquée par d'importants constats ainsi que par un appel général à la mobilisation.

3.3.2 L'observation participante

Nous avons débuté notre stage au CTM en janvier 1995. C'est un stage qui a duré cinq mois et qui s'est donc prolongé jusqu'au mois de mai. Nous étions au CTM à raison de trois jours et demi par semaines, sous la supervision de la directrice du service Urgence-emploi et du permanent syndical chargé de coordonner l'action de l'organisme et des représentants syndicaux dans le domaine du développement socio-économique régional.¹⁵

Notre tâche au sein de l'organisme était de travailler, avec les deux personnes responsables, à l'élaboration d'un guide sur l'implication en matière de développement socio-économique régional, à l'intention des représentants syndicaux désireux de s'impliquer dans ce domaine. Pour les personnes responsables, la présence d'une stagiaire ainsi que la tâche qui lui avait été dévolue représentait l'occasion d'un retour sur une pratique exigeante mais de plus en plus courante et nécessaire.

Durant la première partie de notre stage, nous nous sommes familiarisée avec le milieu syndical et surtout avec le milieu syndical militant. Nous prenions part aux différentes activités de l'organisme, entrions en contact avec la littérature syndicale, concernant notamment le développement socio-économique régional, et préparions avec nos deux collègues, la deuxième étape soit le guide d'entrevue, la prise de contact avec les représentants à interroger, etc.

Durant la deuxième étape du stage, la plus intéressante, nous sommes allés sonder le terrain (entrevues) de façon à ramener au CTM les commentaires de ses représentants siégeant sur les CDEC ou actifs dans d'autres organismes de développement. Cette information allait permettre à l'organisme de prendre le pouls de ses représentants concernant leur implication dans le domaine du développement local et du DEC. Les personnes responsables souhaitaient pouvoir ainsi mieux les encadrer et les outiller afin d'être aussi éventuellement capables d'impliquer davantage de représentants et de syndicats locaux. Pour ce qui est de notre recherche personnelle, c'est par le biais de l'information recueillie que nous allions pouvoir évaluer l'implication syndicale dans le domaine du développement local et du DEC. De l'organisme à la stagiaire, il y a donc eu, à ce niveau là du moins, coïncidence des intérêts.

¹⁵ Les positions de la FTQ, du CTM et leurs activités dans le domaine du développement local et de la nouvelle économie sociale sont toujours présentées ou réalisées sous couvert de *développement socio-économique régional*, en raison du territoire *régional* de chacun des conseils de travail.

Durant la troisième partie du stage nous avons compilé les résultats, réalisé les verbatim et les résumés d'entrevues et présenté les grandes lignes de notre constat aux personnes de l'organisme chargées de notre encadrement. Nous n'avons pas eu le temps de travailler à l'élaboration, comme tel, du guide d'intervention.

Ce passage dans un organisme syndical militant s'est avéré, sinon toujours facile, à tout le moins extrêmement instructif. Il faut pouvoir imaginer ici le choc culturel que cela représente pour une étudiante/travailleuse précaire qui, bien sûr, n'a jamais été syndiquée et qui, par le fait même, et en raison de son âge, n'est pas très familière avec l'univers idéologique et culturel syndical d'être ainsi plongée, en immersion, dans un tel contexte. On s'aperçoit justement qu'il s'agit d'un autre univers. A ce choc se sont ajoutées les difficultés liées au statut de stagiaire universitaire non rémunérée, statut qui ressemble assez finalement au statut problématique du bénévole dans n'importe quel autre organisme. En plus d'être plus ou moins mêlée à différentes activités de l'organisme - notre projet mutuel, présence à quelques assemblées syndicales, sensibilisation à différentes problématiques liées au monde du travail etc.- nous étions en stage au CTM pendant que circulait la commission itinérante sur l'avenir du Québec, devant laquelle le CTM a présenté un mémoire, et nous avons aussi pu côtoyer toute l'agitation autour de la formation du groupe des Partenaires pour la souveraineté en vue du référendum de l'automne 1995 et auquel la FTQ et le CTM étaient aussi associés. Mais ce sont les entrevues avec les représentants syndicaux qui ont valu, à elles seules, le déplacement. Ces représentants ont en effet saisi avec enthousiasme l'occasion de réfléchir à voix haute que nous leur offrions; ils ont participé à notre enquête en faisant preuve d'une grande ouverture et d'une grande disponibilité.

Il est important de noter qu'au chapitre cinq, le chapitre " terrain ", où nous faisons état des entrevues réalisées, l'observation participante ne fait pas l'objet d'un récit minutieux mais imprègne plutôt l'ensemble de la démarche de recherche et de réflexion.

3.3.3 Les entrevues

Pour les fins de notre enquête nous avons réalisé neuf entrevues semi-dirigées (voir guide d'entrevue en Annexe). Les neuf personnes interviewées représentent l'ensemble des représentants du CTM actifs, au moment de notre stage, dans des organismes de développement si bien que nous n'avons pas eu à faire d'échantillon. Lors de la période d'entrevue les répondants étaient tous encore actifs dans le champ du DEC sauf un (une) qui nous a parlé de son expérience au passé. Toutes les personnes interrogées ont une longue expérience de militantisme derrière eux, en moyenne plus de 15 ans d'activités syndicales. D'ailleurs il n'y a que deux répondants qui, tout en étant actifs dans leur syndicat, occupent encore un emploi qui ne soit pas relié à des activités syndicales. L'un fait de la comptabilité tandis que l'autre travaille dans le secteur de la pétrochimie. Les autres sont soit permanent syndical, soit déléguée ou représentant. Quelle que soit leur fonction syndicale, ces derniers sont libérés pour l'exercer à temps plein. Mais avant d'être ainsi libérés par leur syndicat, la majorité d'entre eux occupait des emplois dans les secteurs industriel ou manufacturier (le textile, le rembourrage, la métallurgie, l'avionique¹⁶), tandis que les autres occupaient des emplois divers (employé à la ville de Montréal ou technicien de scène).

Les organismes auprès desquels les répondants représentent l'instance syndicale sont de trois ordres. Il y a les organismes provenant de la base et offrant des services, des CDEC par exemple; les organismes provenant de la base mais n'offrant pas de services; enfin les organismes gouvernementaux et administratifs comme la Société québécoise pour le développement de la main-d'oeuvre (SQDM) et le Conseil régional de développement (CRD). Sur neuf répondants, cinq siègent à des CDEC tandis que les autres sont actifs à la SQDM, au CRD ou auprès d'autres organismes de base. Deux des répondants siègent au CRD, sur des instances différentes, tandis qu'un d'entre eux, en fonction des responsabilités liées à son rôle de secrétaire général de l'organisme syndical régional, est aussi présent sur une CDEC (pour une plus ample description de ces différents organismes voir l'Annexe 2).

Les entrevues ont eu lieu, soit au CTM, soit ailleurs, dans différents syndicats locaux, ce qui nous a d'ailleurs permis d'investir toutes sortes de lieux et de milieux. Les entrevues ont toutes duré approximativement une heure ou une heure trente et ont été

¹⁶ Avionique: l'électronique appliquée aux avions.

enregistrées. Elles sont toutes résumés et numérotées (voir annexe) de sorte qu'il sera possible, au chapitre cinq, d'identifier les répondants en rapport avec les citations.

CHAPITRE 4

La FTQ, le CTM et l'économie sociale

Bien qu'impliquée depuis longtemps et à plusieurs titres au niveau du développement local et du développement économique communautaire, la FTQ n'a pas de position très élaborée concernant l'enjeu de la nouvelle économie sociale. Cette lacune peut être comprise si l'on considère que la problématique de l'économie sociale n'est apparue que tout récemment dans les débats publics, à la faveur notamment des discussions entourant la préparation du sommet socio-économique de 1996 ainsi que le sommet lui-même et ses retombées. À l'hiver 1995, au moment où nous réalisons nos entrevues, il était surtout question de développement régional, de développement local et de développement économique communautaire; l'économie sociale était un thème réservé aux théoriciens ou aux militants les plus aguerris. Or, comme nous l'avons déjà fait remarquée, la problématique du développement économique communautaire et celle de la nouvelle économie sociale sont étroitement liées. Ainsi, si durant toute la période couverte par notre analyse il n'est pour ainsi dire pas question d'économie sociale dans les documents de la FTQ non plus que dans ceux du CTM, les termes développement régional, développement local et développement économique communautaire prennent quant à eux de plus en plus de place. C'est donc à partir et autour de ces termes, à partir et autour de certaines interventions qui nous apparaissent comme étant autant de points de repères pertinents, que nous allons essayer dans les pages qui suivent de préciser ou de *construire* la position de la FTQ et du CTM en regard de l'économie sociale.

4.1 Un premier repère : la politique de plein-emploi

Dans le document synthèse du colloque FTQ de 1994 portant sur le développement socio-économique régional il est écrit :

“ (...) le défi qui nous affronte aujourd'hui n'est pas de définir une nouvelle politique de développement régional mais bien de ramasser tous les morceaux de casse-tête pour en faire un tout (...) L'enjeu : intégrer chacune de ces positions en un tout que chacun et chacune, quel que soit le lieu de son intervention, puisse porter comme revendication globale ” (Développer ensemble tous les coins du pays, Document synthèse, 1994; 18)

Notre démarche, somme toute, est assez semblable et, à ce sujet, le plus important morceau de casse-tête, le plus important repère, nous apparaît être la politique

de plein-emploi adoptée par la centrale en 1983, au lendemain de la récession de 1981-82 qui a occasionné la perte de dizaines de milliers d'emplois.

Nous savons, dans la foulée des chapitres précédents, que la problématique du développement régional ou local repose sur une nouvelle dynamique à l'intérieur de laquelle l'État voit son rôle diminuer ou, à tout le moins, ré-évalué, tandis que d'autres acteurs, les instances locales notamment, voient le leur augmenter. Du côté de la FTQ cette responsabilisation s'est traduite par des actions s'exerçant à trois niveaux : par la centrale en tant que telle au niveau politique et institutionnel, par les syndicats appuyés par les conseils de travail et la centrale, enfin par le Fonds de Solidarité aussi bien à l'intérieur de l'entreprise qu'à l'extérieur.

L'adoption de la politique de plein-emploi en 1983 est un bon exemple du type de démarche politique et institutionnelle provenant de la centrale. Évidemment toutes les interventions de la centrale et des militants-travailleurs, raison syndicale oblige, ont toujours visé à favoriser l'emploi et donc, indirectement, le développement. Toutefois l'adoption en 1983 de la politique FTQ de plein-emploi témoigne d'un ré-alignement de la centrale en regard de la problématique de l'emploi et du développement et du début d'un nouveau type de militantisme, le militantisme économique. Rappelons qu'au même moment, du côté des forces populaires et communautaires, ce nouveau type de militantisme trouvait à s'exercer à travers la mise sur pied progressive de nouvelles institutions, les CDEC. A travers ce nouveau véhicule, et surtout à travers la pratique du DEC, les militants espéraient trouver des solutions pour résoudre les problèmes socio-économiques en oeuvrant directement sur le terrain de l'emploi et du développement. Au sujet de cette période, concernant son *nouveau pragmatisme*, la centrale écrit :

“(...)1978 et les années qui suivent sont marquées par la confirmation de l'option sociale-démocrate illustrée surtout par notre plateforme sur une politique de plein-emploi ainsi que par une approche nouvelle des problèmes économiques (...) C'est la crise économique, et la FTQ devient plus sensible aux problèmes de chômage qui sont en partie attribuables aux difficultés des l'entreprises. Le Fonds de solidarité est mis sur pied sur la base d'une argumentation collée aux problèmes de l'emploi” (FTQ, 1987a ; 32)

Bien que la politique de plein-emploi ne se soit jamais incarnée, dans la mesure où sa mise en place, comme d'ailleurs celle d'un projet de société véritablement social-démocrate, ne dépendait et ne dépend toujours pas que de la FTQ ni même du mouvement syndical dans son ensemble, nous verrons dans les pages qui suivent que les préoccupations syndicales en matière de développement régional ou local sont

demeurées assujetties, au moins jusqu'au sommet de 1996, à la politique de plein-emploi ainsi qu'au projet FTQ de société sociale-démocrate.

La politique de plein-emploi adoptée en 1983 se détaille en quatre points principaux. La centrale élabore d'abord autour de la nécessité d'adopter une telle politique. Elle développe ensuite sur le rôle qu'elle entend jouer dans la planification et l'administration de cette politique et elle poursuit en s'attardant sur ce que devrait être le rôle de l'État dans le cadre de cette politique. Enfin, elle conclut en énumérant les principes qui fondent l'action syndicale et plus particulièrement l'action syndicale en regard de la politique de plein-emploi. Chacun de ces quatre points est plus longuement développé dans les documents de la centrale pour les années 1989, 91, 93, 95. Enfin la vision FTQ du développement régional, telle qu'élaborée dans les documents du colloque de 1994 consacré à ce sujet, intègre, par sa globalité, chacune de ces positions.

D'abord la nécessité. Pour la FTQ il est évident en 1983 que la crise de l'emploi n'est pas passagère; il ne saurait donc être question d'attendre qu'une éventuelle reprise économique règle le problème. La centrale écrit à ce sujet :

“ Dans l'état actuel du fonctionnement de notre économie, il n'y a pas de perspective, même à long terme, de croissance économique accélérée, de croissance de l'emploi ” (FTQ, 1983, a). “ Le chômage », poursuit la centrale, « ne se résorbera pas de façon significative à moins d'un revirement dans les politiques gouvernementales et d'un changement de volonté politique ” (FTQ, 1983 b).

C'est d'ailleurs pour stimuler cette volonté politique gouvernementale de s'engager dans une politique de plein-emploi que la centrale fait une proposition en ce sens. La politique de plein-emploi FTQ vise à contrer la situation de chômage qui sévit au Québec et qui, selon la centrale, occasionne d'immenses coûts sociaux et économiques. Cette situation, d'après la FTQ, fait que s'accroissent les disparités entre régions et populations, disparités que la centrale a mission de combattre de même que les injustices et les inégalités.

Dans sa politique de plein-emploi, la FTQ élabore longuement sur ce que serait sa participation institutionnelle à l'administration et à la mise en place d'une telle politique. Selon cette politique il faut que soient mis sur pied, au niveau du Québec et des régions, des organismes administratifs dont le rôle spécifique sera de l'élaborer et de la mettre en application. Mais dans la politique de plein-emploi il est aussi spécifié que les organisations syndicales représentatives doivent avoir la parité avec les organisations patronales au sein des organismes -central et régionaux- responsables de la politique de plein-emploi.

Pour la centrale, la réalisation d'une politique de plein-emploi doit se fonder sur la reconnaissance pleine et entière du rôle des syndicats à titre de partenaires égaux et responsables. Cette revendication syndicale découle du projet social-démocrate et est toujours présente dans les documents de la centrale dans la mesure justement où elle n'est pas assurée; il faut toujours la faire triompher. Cette reconnaissance qui assure la présence de la centrale auprès des différents organismes, doit, selon la politique de plein-emploi, être assortie des moyens requis (ressources humaines, financières et techniques) afin que les syndicats puissent pleinement jouer leur rôle. L'obtention de ces moyens dépend aussi bien de la bonne volonté gouvernementale que d'un renforcement du militantisme syndical à l'échelle locale; de facteurs externes aussi bien que de facteurs internes donc.

Pour ce qui est de l'action gouvernementale et du rôle de l'État, les recommandations sont multiples; aussi nous n'en retiendrons que les principales. La FTQ considère que la politique de plein-emploi doit être le pivot central de la politique économique si bien que l'action gouvernementale doit être subordonnée à l'objectif de plein-emploi. La centrale considère aussi que le gouvernement du Québec doit être le seul maître-d'oeuvre de la politique de plein-emploi et de la politique de main-d'oeuvre. Tel qu'annoncé précédemment la politique de plein-emploi doit être planifiée par l'intermédiaire d'un organisme central, mais aussi faire appel aux ressources et à la participation locales, régionales et sectorielles regroupées dans des administrations régionales. Il s'agit donc d'une politique décentralisée. Enfin, outre le fait que cette politique doit s'attaquer aux problèmes spécifiques du marché du travail (secteurs-cibles, régions-cibles, groupes-cibles), elle doit de plus être soutenue par des politiques articulées de développement industriel et de développement régional.

Ces recommandations sont fondées sur des principes qui orientent l'action de la centrale. Deux de ces principes annoncent une volonté d'intervention progressiste dans une perspective d'économie sociale. Selon le premier principe la FTQ recherche une meilleure justice sociale et fait la lutte aux inégalités alors que le second établit la primauté des ressources humaines sur les ressources matérielles et financières.

4.2 Un deuxième repère : le développement régional

4.2.1 L'action syndicale dans les CRD

La politique de plein-emploi est une politique décentralisée, ce qui signifie qu'elle commande des interventions accrues aux niveaux local et régional. La centrale semble considérer qu'il n'y a pas d'autres moyens de mettre en place une véritable politique de plein-emploi que de l'arrimer aux milieux locaux et régionaux. En 1991 cette conviction est clairement exprimée:

“ C'est pour promouvoir notre projet économique et social de plein-emploi que la FTQ a réclamé de participer aux instances sectorielles, régionales et nationales qui déterminent les orientations des politiques d'emploi et de main-d'oeuvre (...) Il faut parler des moyens d'atteindre le plein-emploi dans une perspective régionale. La FTQ ne veut pas d'un développement qui signifierait la concentration de l'activité économique dans quelques grands centres ” (FTQ, 1991b, Document de travail; 5; 43)

Comme nous l'avons déjà mentionné, ce redéploiement de l'action syndicale témoigne d'un repositionnement des acteurs en faveur du local. Repositionnement typique des années 80; l'engouement syndical pour le régional et le local participe de cette mouvance là. Mais cet engouement s'enracine aussi ailleurs. Nous savons en effet que l'existence de structures de développement remonte aux années 60. Certaines de ces structures, les CRD par exemple (anciennement les CER), si elles ont pu se consolider et se multiplier à cette époque sous l'impulsion gouvernementale, sont issues de la base, des leaders locaux et datent en fait des années 50. Elles sont le produit de cette tendance alternative rurale ou régionale dont nous avons déjà parlé, différente de celle qui prévalait à la même époque en milieu urbain dans la mesure où la tendance rurale se développait déjà autour de préoccupations et de critiques à caractère économique. Cette tendance remettait aussi en cause l'aménagement du territoire (Bélanger et Lévesque, 1992). En 1969 il y avait 15 de ces structures et la FTQ, par le biais de ses conseils de travail, était présente dans trois d'entre elles (Saguenay/Lac St-Jean, Mauricie et Nord-Ouest Québécois). Si on met de côté toutes les luttes syndicales visant à maintenir les emplois ou à retenir une entreprise qui entrevoit de déménager, luttes qui sont indéniablement liées à la problématique du développement, on peut dire que l'implication de la FTQ dans le développement régional, au sein de structures multi-partenaires de développement, date de cette période. La multiplication de ce type de démarches dans les années 80 et 90 témoigne de cette réconciliation, au sein même de la FTQ, des tendances alternatives urbaines et rurales autour de la problématique de l'emploi et du développement. Elle

témoigne aussi d'une certaine convergence, à tout le moins apparente, entre les préoccupations de la base - les conseils du travail - et celles du sommet - la centrale.

4.2.2 Le colloque de 1994 et la notion de développement endogène

Le libellé de la politique de plein-emploi et celui de la création du Fonds de Solidarité, le document FTQ *Pour une société à notre mesure* de 1987 et tous les autres étudiés par la suite, trahissent une certaine panique compte tenu des pertes d'emplois endémiques du début des années 80 résultant de la désindustrialisation et du contexte de crise ou de restructuration économique. Ces documents témoignent aussi d'un sentiment d'urgence et d'une grande détermination à consolider les emplois existants, à *asseoir* le développement, à former et à outiller les militants et les travailleurs, enfin tous les membres de la FTQ, afin de les habiliter à réagir et à intervenir chacun dans leurs milieux. Pour la FTQ, le plein-emploi est désormais un objectif prioritaire.

En 1989, comme nous le savons, ce sentiment d'urgence allait devenir généralisé. Les termes " développement local et régional " allaient apparaître dans le discours de plusieurs autres acteurs ainsi que dans les débats politiques, de même que la nécessité de repenser le développement. En 1991, les délégués syndicaux expriment en congrès la volonté de discuter d'économie régionale, si bien que la centrale organise une tournée de colloques régionaux pour l'emploi. Les documents de congrès de 1993 nous apprennent que ce sont les conseils du travail, suite à ces colloques régionaux, qui ont poussé la centrale à préciser le concept de développement régional. En 1994, à la faveur aussi des préoccupations gouvernementales sur la question, la FTQ tenait un colloque sur " le développement socio-économique régional ". Dans les documents de ce colloque la FTQ précise qu'on parle désormais d'un objectif de " développement régional endogène ". Ce type de développement précise la centrale :

" (...)fait appel à deux grands thèmes : les dynamismes locaux et l'entrepreneurship. Cette approche du développement repose sur l'exploitation des potentialités et des ressources locales ainsi que sur le développement de la petite entreprise. C'est un développement régional défini, mis en oeuvre et assumé par la région. Concrètement, cette perspective se traduit par l'octroi d'un rôle beaucoup plus important aux organismes à l'échelle régionale " (FTQ,1994; 15)

4.2.3 La formation en développement régional

Comme nous l'avons déjà mentionné, la responsabilisation de la FTQ en matière de développement se traduit par des interventions à plusieurs niveaux. Outre la production de discours et de documents, et en dehors des colloques biennaux, à partir de 1989 la FTQ, en collaboration avec la Fondation d'éducation et de formation économique du Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ), développe, dans le cadre de ses activités de formation, deux nouveaux cours - " le développement socio-économique régional " et " économie et plein-emploi ", à l'intention des personnes qui représentent leur syndicat, leur conseil du travail et la FTQ au sein d'organismes sectoriels ou régionaux de consultation. A partir de 1989 ces cours se diffuseront dans tous les coins du Québec; ils marquent l'intention de la centrale et du Fonds de développer la formation afin de doter les représentants d'une vision globale du développement - le développement endogène- ainsi que d'outils concrets d'intervention.

4.2.4 Les fonds régionaux du Fonds de solidarité

Par ailleurs, en plus de la formation et de l'information, en terme d'outils concrets d'intervention, le Fonds allait développer autres choses. Parallèlement à ces multiples implications en entreprises, visant justement à sauver l'entreprise, les emplois qui y sont liés, à encourager et à faciliter la participation syndicale à la gestion de l'entreprise, le Fonds allait aussi s'impliquer à l'échelle locale ou régionale à l'extérieur des entreprises en créant des fonds locaux, régionaux ou sectoriels de capital de risque permettant le démarrage ou la consolidation de petites ou moyennes entreprises. Ces fonds sont généralement créés en partenariat pouvant impliquer différents acteurs " importants " tels que le Fonds, bien sûr, mais aussi le mouvement Desjardins, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, la Banque nationale du Canada ainsi que le gouvernement, municipal, provincial ou fédéral, selon le cas . En 1995 le Fonds avait engagé plus de 26 millions dans des fonds de développement régionaux et locaux et prévoyait injecter 96 millions additionnels dans les fonds de solidarité régionaux. (FTQ, 1995; 19)

4.3 Un troisième repère : le sommet socio-économique de 1996

Nous avons déjà mentionné le fait que le projet FTQ de social-démocratie et de plein-emploi ne s'est en fait jamais incarné, notamment faute de volonté politique aussi bien de la part du gouvernement québécois que du gouvernement fédéral. Il s'agissait d'ailleurs d'un projet réactif, c'est à dire guidé par les événements : les bouleversements économiques et les restructurations résultant de la crise du compromis fordiste ainsi que de la crise du modèle en découlant. Toutefois, bien qu'il ait toujours été question, à tout le moins jusqu'en 1996, de plein-emploi, les documents syndicaux font état du fait que les démarches de la centrale, comme celles du Fonds et des CT ont surtout eu pour effet de consolider ou de stabiliser les emplois plutôt que d'en créer. En 1995, Louis Laberge, président du conseil d'administration du Fonds (FSTQ), admettait en effet que : "Le contexte économique a fait en sorte que nos énergies et nos capitaux ont été canalisés beaucoup plus vers la sauvegarde que la création d'emplois" (FTQ, 1991a; 104) Cela s'explique partiellement en raison du fait que les effectifs de la FTQ, de la centrale comme des conseils de travail, n'ont pas de contrôle sur tous les éléments de la politique de plein-emploi si bien qu'ils ne peuvent l'instaurer à eux-seuls. Pourtant on ne cessait, dans les documents syndicaux de la période étudiée, de parler d'un objectif de plein-emploi et on ne cessait donc, apparemment, d'y croire.

En 1996, cette conviction semble s'être passablement émoussée. En effet, le document inter-central (CEQ, CSN, FTQ) présenté lors du sommet socio-économique de 1996 et intitulé Pour une forte réduction du taux de chômage, 1997-2002 ne fait plus la promotion du plein-emploi. Dans ce document qui, rappelons-le, était présenté dans le cadre d'un sommet où l'on allait aussi discuter pour la première fois du secteur de l'économie sociale et des emplois créés par ce secteur, les trois centrales présentent leur position. Par la voix de ce document les centrales s'opposent à "l'évolution tendancielle observée ou prévue du PIB, de la main-d'oeuvre employée et du taux de chômage au cours des années 1995-2002" (p.3) Ils s'opposent au laisser-faire de ce scénario et proposent à la place un scénario alternatif "qui aurait pour effet de réduire de façon importante le taux de chômage prévu dans le scénario tendanciel"(p.3)

L'objectif du scénario alternatif est "de se donner des stratégies nouvelles pour dynamiser la croissance de la main-d'oeuvre employée et pour réduire substantiellement le taux de chômage"(p.6) Les trois centrales visent la réduction du taux de chômage pour l'année 2002 de 12% à 8%, soit une réduction de 4 points. Pour y arriver les organisations syndicales concernées préconisent deux grands types de mesures applicables au cours

de la période de 1997-2002. D'une part, on veut mettre en place des " mesures ayant pour effet de ralentir la croissance prévisible du taux de participation qui serait provoqué par la création plus forte d'emplois dans le scénario normatif " (p.6) Il y aurait plus d'emplois disponibles et moins de gens qui en voudraient, ce qui occasionnerait une réduction du taux de chômage. D'autre part on prévoit aussi " des mesures permettant d'augmenter la croissance de la main-d'oeuvre employée par comparaison à la tendance observée dans le scénario tendanciel " (p.6).

Les mesures visant à freiner la hausse du taux de participation s'appuient d'une part sur le maintien aux études d'une partie de la population jeune, arguant que la non-diplomation mène directement au chômage et que les emplois de l'avenir exigeront une formation plus poussée. D'autre part ces mesures s'appuient aussi sur l'établissement d'un programme de retraite anticipée et d'un programme de retraite progressive. La main-d'oeuvre serait ainsi moins nombreuse et plus performante.

Les mesures d'accélération de la croissance de la main-d'oeuvre employée s'appuient quant à elles sur 4 facteurs d'accélération : le partage du temps de travail, le blanchiment du travail au noir, la création d'emplois qui proviendraient des projets proposés par les groupes de travail au sommet (ceux de l'économie sociale, de l'entreprise et l'emploi, de la relance de Montréal et des régions) et enfin par la mise sur pied de quelques grands projets, notamment un projet de réfection des infrastructures urbaines et régionales du Québec qui, selon le document, subissent une détérioration croissante.

Il n'y a peut-être pas lieu de comparer le document inter-centrales, la politique de plein-emploi FTQ ainsi que les différentes orientations de la centrale telles qu'elles apparaissent dans les documents syndicaux de la période étudiée. Le document inter-centrales n'est pas une réponse ni même une réplique au projet FTQ de plein-emploi et il n'est pas issu uniquement de cette même organisation syndicale. La politique de plein-emploi, malgré son caractère défensif, avait l'ampleur d'un projet de société dans la mesure où elle s'intéressait à l'ensemble de l'activité économique québécoise alors que le document inter-centrale est beaucoup moins ambitieux et se concentre sur le problème du chômage. Toutefois, malgré le fait que ce sont deux variables bien distinctes, on ne peut manquer d'être frappé par le changement de ton et l'accentuation de l'aspect disons défensif du projet alternatif proposé. Par défensif nous voulons dire que, bien que les centrales avancent des propositions concrètes, ces propositions visent plus à tempérer les effets de la conjoncture actuelle, effets qui se traduisent par un taux de chômage élevé, qu'à modifier ou à redresser cette conjoncture.

Selon les organisations syndicales “ se fier aux tendances pour améliorer le marché du travail ne conduit pas à un progrès économique et social ”. Mais, malgré cela, on ne parle plus de plein-emploi et il est moins question d'un accroissement des emplois que d'une diminution des chômeurs. En effet, seules deux mesures sont évoquées pour créer des emplois, celles qui émergeront des différents groupes de travail du sommet et celles découlant des projets “ d'infrastructure ”. Toutes les autres mesures visent à faire une meilleure gestion et à obtenir une plus grande visibilité ainsi qu'un meilleur partage du travail existant. Il n'est plus question ici de plein-emploi ni même de social-démocratie.

4.4 Le CTM

4.4.1 Les débuts du militantisme économique du CTM

Pour les mouvements populaires et communautaires, Favreau considèrerait que 1985 avait été une année de relance. Il évoque un changement de mentalité et d'attitude, une ouverture sur de nouvelles questions, des coalitions locales et régionales plus fréquentes et l'investissement du mouvement dans de nouveaux champs d'intervention. A l'intérieur de cette mouvance le CTM, ainsi que les autres conseils de travail, ne sont pas en reste. En 1985, deux ans après l'adoption par la centrale de la politique de plein-emploi et la création du Fonds de solidarité, un an après l'apparition des premières CDEC, le CTM décide en congrès “ qu'en plus d'une intervention de dépannage il fallait aussi des interventions offensives ”. Dans le cadre de cette “ stratégie d'intervention offensive ” le CTM, en 1986, participe à la mise sur pied d'un comité de survie dans l'est de Montréal. Cette action, déclenchée par la perte massive d'emplois à la raffinerie GULF, au chantier naval VICKERS et dans les usines de construction du matériel de transport ferroviaire, mène à la mise sur pied en 1986 du Comité pour la relance de l'économie et de l'emploi de l'est de Montréal, le CREEEM. Ce super Camo (comité d'adaptation de la main-d'oeuvre), financé principalement par Emploi et Immigration Canada et par le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu du Québec, a pour mandat d'établir un diagnostic de la situation économique de l'est montréalais et de formuler des recommandations pour y remédier. Le CREEEM réunit des représentants des milieux gouvernementaux, municipaux, syndicaux et patronaux.

Un an plus tard, en 1987, le CTM participe à la mise sur pied d'Urgence sud-ouest, une coalition d'organismes populaires et de syndicats, qui prend naissance avec l'annonce de la fermeture des usines Simmons et Coleco. Les objectifs d'Urgence sud-ouest étaient d'arrêter l'hémorragie des emplois dans le secteur et de développer de nouveaux emplois

pour la population locale. Urgence sud-ouest allait devenir, en 1989, le Regroupement pour la relance économique et sociale du sud-ouest, le Réso, organisme dont nous avons déjà parlé au deuxième chapitre. Le CTM représente aussi ces affiliés au sein du CREESOM, le comité pour la relance de l'économie et de l'emploi du sud-ouest de Montréal, un deuxième super Camo similaire à celui de l'est de Montréal.

En 1981, le CTM soutenait les grèves et les différentes luttes des travailleurs mais en 1989, signe des temps, il décide que " face aux turbulences de l'économie et aux changements structurels de l'emploi qui poursuivent inéluctablement leur cours il faut se doter d'outils permanents d'intervention " (CTM, 1981; 134). Dorénavant la stratégie doit être double, tant curative que préventive, et c'est avec cette intention que le CTM met sur pied le Service Urgence-Emploi, " en prolongement de maintes interventions passées ", notamment la stratégie offensive adoptée en 1985. Dans le document de congrès de 1989 le nouveau service du Conseil est présenté comme " un genre d'équipe volante de consultant-e-s " qui " ciblera des industries et des entreprises particulièrement vulnérables dans le contexte actuel et répondra aux demandes des syndicats qui craignent une éventuelle fermeture ou un licenciement collectif. " Dans le cas d'une approche préventive, le service Urgence-Emploi veillera à effectuer, en concertation avec le syndicat, un diagnostic de l'entreprise qui donne des signes de difficulté. Le service assistera aussi le syndicat dans l'élaboration d'une stratégie pour renverser la situation de même qu'il le mettra en contact avec des ressources utiles (Fonds de solidarité, programmes ou ministères appropriés) Enfin, on cherchera à identifier les besoins d'appui et de formation des membres (formation de base, formation professionnelle, indemnisation professionnelle) Dans le cas d'une fermeture, Urgence-emploi se propose d'aider et d'informer les membres pour qu'ils se prévalent des services ou de l'aide financière auxquels ils ont droit. De plus, on appuiera le syndicat dans ses démarches visant à s'impliquer et à tirer un maximum d'avantages du comité de reclassement. Le service prévoit aussi apporter de l'aide aux syndicats sur le plan de la recherche d'emploi. Enfin, par le biais de l'assemblée générale mensuelle du CTM, le service souhaite apporter aux syndiqués aux prises avec une fermeture ou un licenciement collectif l'appui d'un réseau syndical large.

En 1993 les membres délégués au congrès du CTM conviennent de l'orientation suivante :

“ Afin d’agir sur les problèmes engendrés par la dégradation sociale et économique de la région, il est nécessaire de déborder de l’action syndicale traditionnelle, la défense et la protection des droits des membres dans les milieux de travail, pour élargir l’action syndicale à l’extérieur de l’entreprise: dans les quartiers, dans la région, dans des secteurs de l’économie, avec d’autres groupes ” (CTM, 1993 ; 22)

Par cette déclaration, les membres reconnaissent le rôle du CTM en tant que “ promoteur de la solidarité régionale ” et l’encouragent à poursuivre son implication grandissante dans les milieux socio-économiques de la région. Evidemment la centrale abonde dans le même sens. Dans les documents du congrès de 1995, au chapitre du développement des régions, il est écrit que

“ (...) l’expérience du Fonds permet de développer, en microcosme, un nouveau modèle d’entreprise et un nouveau type de relations syndicale-patronales. Il est temps de transposer ce modèle à l’échelle des régions, en créant des environnements propices ”(FTQ, 1995 ; 19).

Les conseils de travail sont au nombre de ces *créateurs d’environnement propices*, et c’est pourquoi la centrale insiste sur le fait de valoriser leur travail de même que sur la nécessité d’impliquer les syndicats affiliés. En plus d’assurer les nécessaires arrimages entre développements sectoriel et régional, la participation des syndicats affiliés fait qu’il y a plus de monde pour se partager les activités de représentation qui vont en augmentant.

Ainsi, l’action des conseils de travail, du CTM notamment, s’inscrit en complémentarité avec celle de la centrale centrée sur le plein-emploi, ou, à tout le moins à partir de 1996, sur une forte réduction du chômage, en intervenant non pas sur la scène nationale, comme le fait la centrale, mais sur la scène locale et régionale. Valoriser l’intervention des CT et chercher à la renforcer s’expliquent en raison du projet FTQ. Toutefois, la conjoncture fait que ce projet ne peut se réaliser qu’à la faveur d’interventions locales et régionales.

4.4.2 Retour sur 10 ans de militantisme économique

Au milieu des années 80, comme nous l’avons vu, le CTM a vraiment pris le virage économique; ses militants, ses élus, ses représentants et ceux qui y travaillent ont été sur le front de l’emploi. En collaboration avec d’autres, notamment des acteurs issus des milieux populaires et communautaires, ils se sont donnés des outils, ont mis sur pied de nouvelles institutions pour faire face à la musique. Ce nouveau militantisme n’a pas manqué de bouleverser les pratiques syndicales traditionnelles.

En effet, pour les instances syndicales comme la FTQ et le CTM, ce nouveau type d'interventions caractéristiques des années 80 a signifié plusieurs choses. D'abord, nous en avons déjà fait mention, un changement idéologique en faveur de ce que la FTQ elle-même appelle *un plus grand pragmatisme*. Cette évolution est allée de pair avec l'établissement de nouvelles alliances à tous les niveaux de l'action syndicale c'est-à-dire aux niveaux politique et institutionnel, dans l'entreprise et à l'extérieur de celle-ci. La FTQ, le CTM, comme d'ailleurs l'ensemble des forces sociales progressistes, sont passés d'une tendance à la confrontation et aux manifestations à une autre tendance axée cette fois sur la concertation et le partenariat. Ces changements tranchent avec le passé de l'action syndicale. Ils ont nécessité d'importants redéploiements, ont occasionné une surcharge du travail syndical de représentation, une plus grande responsabilisation des instances syndicales et des travailleurs face aux problèmes et aux intérêts des entreprises et des employeurs, pourtant leur "ennemi" traditionnel, ont exigé enfin, de la part des militants, une plus grande connaissance des enjeux économiques et donc, peut-être, une certaine "professionnalisation" de l'action syndicale.

Le CTM et ses affiliés profitaient du congrès du CTM de 1995, dont le thème était "Le temps de faire le point", pour justement faire le bilan de leurs "nouvelles" activités locales et régionales. Ils souhaitaient réfléchir sur le sens de ces activités et de ce nouveau militantisme à caractère économique sinon pour répondre à toutes ces questions, au moins pour les soulever et en débattre.

Dans les documents de congrès les interrogations sont nombreuses et visent "à cerner le changement" des pratiques syndicales en fonction de la conjoncture difficile. Ces documents témoignent d'une volonté très nette d'arrêter momentanément la machine comme si, depuis le début des années 80, tout était allé beaucoup trop vite. On a l'impression que les représentants du CTM, ainsi que les militants, doutent du bien-fondé de leurs interventions dans la mesure où ces interventions semblent les maintenir dans une position défensive et ce, malgré leur volonté d'être de plus en plus "pro-actifs".

" Nous passons davantage de temps à essayer de sauver les emplois, à prévenir les conséquences négatives sur l'emploi d'une réorganisation " (CTM, 1995; 13)

" Nous avons la plupart du temps l'impression de faire pour le mieux dans les circonstances. Mais nous avons à prendre des décisions, dans notre action syndicale, très rapidement. Et le temps nous manque pour faire le lien entre notre action et notre vision du syndicalisme, entre notre action et les références qui la fondent " (CTM, 1995; 9)

Cette conjoncture difficile qui, depuis 10 ans, les pousse à intervenir et à agir différemment sur plusieurs fronts à la fois fait que les militants se demandent aussi si le militantisme économique ne les aurait pas trop éloignés de leurs " anciennes pratiques ". À l'occasion de ce congrès, tous les aspects du changement, les pratiques de partenariat, de concertation, la responsabilisation des organisations syndicales et des militants ainsi que les nouvelles alliances qui, peut-être se sont nouées au détriment des anciennes, sont remis en perspective.

Pour avoir assisté au congrès dont il est question et pour avoir aussi lu les documents produits à cette occasion, nous pouvons témoigner du fait que, dans l'ensemble, le questionnement syndical fait écho au questionnement des acteurs des milieux populaires et communautaires impliqués dans le secteur de la NES. Comme ces derniers, les syndicalistes se demandent au service de qui ils sont désormais. De l'économie ? Du changement social ?

" Enfin, quand nous nous rendons compte que notre existence, notre travail...rendent service à l'entreprise, en fait avantagent l'employeur, on s'interroge : ce n'était pas censé être notre rôle fondamental " (CTM, 1995, ;14)

Notre enquête concernant la NES et le sens de l'action syndicale dans ce domaine a donc coïncidé avec une réflexion et des interrogations similaires du côté du CTM.

CHAPITRE 5

Sur le terrain

Au chapitre précédent nous avons abordé, par la voie documentaire, l'action syndicale dans le domaine du développement régional et du développement local ainsi que dans celui du DEC et de la NES. Nous avons vu comment les interventions entreprises au niveau du CTM, au même titre que celles entreprises au niveau de la centrale et du Fonds s'inscrivaient, au départ, à l'intérieur du projet de société FTQiste axé sur la social-démocratie et le plein-emploi. Au milieu des années 90 toutefois, les choses changent. Au bout de dix ans de militantisme économique, du côté de la centrale comme du côté du CTM, le caractère défensif des différentes interventions entreprises semble s'être accentué. Tel qu'en témoignent les documents syndicaux, au CTM, en 1995, les représentants et les militants de l'instance régionale donnent de sérieux signes d'essoufflement. De plus, ils sont aussi inquiets à l'idée que le militantisme économique, aussi utile soit-il, les a peut-être détournés du véritable sens de l'action syndicale. Même chose du côté de la FTQ en 1996 alors que, sans pour autant remettre en question la nécessité des démarches entreprises - la création du Fonds de solidarité, la responsabilisation syndicale à plusieurs niveaux, l'investissement de nouveaux champs d'intervention etc. - on ne parle désormais plus de social-démocratie ni de plein-emploi mais seulement d'un meilleur contrôle du chômage.

C'est par leur implication dans des organismes de développement, au niveau de la NES notamment, que les représentants syndicaux se battent pour l'emploi. En les interviewant, nous avons voulu aller voir comment les différents aspects de cette lutte pouvaient nous informer sur la NES en tant que telle. Ce n'est que suite à ces observations que nous pourrions commenter, en conclusion, les possibilités d'avènement du modèle de développement progressiste ou " post-fordiste"¹⁷ .

¹⁷ Il est utile de rappeler ici que le modèle de développement progressiste est couramment appelé modèle " post-fordiste " tandis que le modèle de développement néo-libéral est appelé modèle " libéral productiviste " ou modèle " néo-conservateur " .

5.1 La mobilisation pour un développement socio-économique régional

L'implication des militants syndicaux engagés dans le développement socio-économique régional est fonction de cheminements divers. Certains y sont allés parce que cela relevait de leur mandat. Deux de nos répondants sont liés professionnellement à l'instance régionale et ont participé à la mise sur pied des différents comités de relance, ancêtres des CDEC actuelles. Ce sont les pertes d'emplois du milieu des années 80 dont nous avons déjà fait état, qui les ont menés à ce type de mobilisation. Deux citations illustrent bien notre propos.

“ En 1987, à l'Atelier de Pte-St-Charles, on risquait de perdre 1800 emplois parce que le CN avait fermé un atelier précédent et s'apprêtait à fermer Montréal. Une résistance s'est organisée (...), manifestations, lettres d'appui, intervention auprès des députés, et cette usine-là est toujours ouverte aujourd'hui. On a trois réussites : Consumers, AMF, Sidbec. Leur maintien est dû à d'autres facteurs aussi, mais celui-là est prépondérant ” n° 6

“ En 1985, à cause des pertes d'emplois qu'il y avait, fallait faire quelque chose. Ce qui me garde là c'est la nécessité de développer des réseaux, de la concertation pour être capable d'agir sur le développement de certains quartiers de Montréal mais aussi de l'ensemble de la région montréalaise ” n° 2

En matière de développement socio-économique à l'instance syndicale régionale, ces deux répondants ont ouvert la voie. Les autres ont suivi par la suite, parce que cela s'inscrivait en continuité de leur militantisme syndical. Plusieurs des répondants, notamment ceux actifs au sein des organismes provenant de la base, ont évoqué leur attachement au milieu desservi par l'organisme, soit parce qu'ils y vivent *ou* ils y travaillent depuis longtemps, soit parce qu'ils y vivent *et* y travaillent depuis longtemps aussi, ou soit parce que la nature du travail des syndiqués qu'ils représentent amène ces syndiqués, et donc forcément le syndicat, à être sensibles à la réalité du milieu desservi. Certains répondants parlent de la nécessité de développer une approche globale, de travailler conjointement sur l'emploi et sur la qualité de vie pour maintenir les gens dans le milieu, afin que leur départ n'aille pas constamment remettre en cause les gains obtenus. Dans tous les cas on sent un net sentiment d'appartenance et une volonté de contrer la déresponsabilisation liée à la séparation des lieux de résidence et des lieux de travail.

“ Mes travailleurs ont de bons salaires, ils veulent de bonnes conditions de vie, ils déménagent de plus en plus en

banlieue mais il y en a encore dans la région de Montréal. Ces gens-là voient la détérioration de la ville, l'itinérance, la pauvreté. Le développement régional c'est lié à mon métier de vidangeur. En ce sens là l'implication est presque inévitable, on est trop près de la réalité de Montréal pour passer à coté " No n° 5

Certains sont passés d'une implication dans des comités de leur instance régionale syndicale à une implication à l'extérieur tout en ayant le sentiment de poursuivre les mêmes objectifs. Ils ont en quelque sorte suivi l'organisme syndical dans son nouveau champ d'intervention. Un des répondants habituellement actifs à la centrale plutôt qu'à l'instance régionale évoque la proximité pour justifier son implication dans un organisme de développement. Il soutient que, contrairement à une implication dans un parti politique, dans un tel organisme de développement " t'as une prise sur les décisions qui se prennent " . D'autres, à la demande de l'instance régionale, font désormais profiter un organisme de développement de l'expertise qu'ils ont développée à l'intérieur de leur syndicat. C'est le cas d'un des répondants qui s'est occupé de formation à l'intérieur de son syndicat de même que dans son secteur d'activités. Il met maintenant ses connaissances à profit dans le cadre du service " employabilité " de la CDEC où il est impliqué. Enfin des répondants se sont impliqués dans des organismes à reculons, parce que l'organisation syndicale avait besoin d'eux et qu'ils veulent servir le mouvement syndical. Ils sont tout aussi convaincus que les autres du bien-fondé de la démarche mais ils ne désiraient pas nécessairement s'impliquer à ce niveau là.

" Je ne sais pas, je ne voulais pas y aller. J'ai répondu à l'appel (...). J'suis débordé. Je n'ai pas de raisons morales ou autres sinon de servir [l'organisation syndicale]. Le développement régional c'est nécessaire mais c'est pas nécessaire que ce soit moi par exemple ! " n° 9

5.2 La pratique du développement socio-économique régional

5.2.1 La bataille pour l'emploi

Ce nouveau militantisme économique se fait évidemment dans une perspective syndicale. Tous les répondants, peu importe l'organisme où ils sont impliqués, défendent la même chose à quelques nuances près. Ils sont là pour promouvoir l'emploi, l'intérêt des travailleurs et de la communauté, c'est-à-dire de la population vivant sur le territoire desservi par l'organisme où ils sont actifs.

“ Les quartiers où on a commencé à intervenir étaient déjà pauvres alors la fermeture d'usine empirait d'autant plus la situation. 500 emplois de moins c'est ça plus les retombées indirectes sur l'activité économique autour, dans le milieu. Le lien entre développement économique et social a été évident quand on a fait le portrait de ces quartiers. B.S. à la hausse, chômage à la hausse, quartiers où il n'y a pas de rénovation urbaine. Seulement le développement de l'emploi pouvait favoriser le développement social. Il n'y a pas de développement possible si les fermetures se succèdent. Notre leitmotiv : c'est plus facile de conserver les emplois que d'en créer. Il faut arrêter l'hémorragie. Pendant qu'on dit que ce sont les PME qui sont créatrices d'emplois, les usines ferment sans qu'on intervienne. On a besoin de maintenir des secteurs importants qui soutiennent justement la PME et qui génèrent des sous-traitants plutôt que créer à partir de rien des entreprises dans de nouveaux créneaux ”. n° 2

“ L'important c'est que les gens puissent avoir un emploi, un emploi de qualité. Parce qu'on est encore dans une période, un régime, où tout est fonction de l'emploi, tant au niveau social que financier ”. n° 6

Evidemment, se battre pour l'emploi peut prendre plusieurs formes, d'autant plus que tous les organismes ne sont pas des organismes de service. Pour les répondants actifs dans des organismes de base ou gouvernementaux et n'offrant pas de service direct, l'important est de prendre des décisions dans l'intérêt du milieu afin de consolider ce dernier, d'y maintenir les emplois, éventuellement d'en créer d'autres et d'y stabiliser la population. Au chapitre de l'emploi, les représentants syndicaux actifs dans des CDEC cherchent à promouvoir la prévention, la formation continue, de même qu'ils favorisent les solutions collectives.

“ En ce moment on attend que les gens soient à terre avant de lancer la bouée, il faut faire de la prévention. Il faut rendre les gens autonomes, les outiller pour se débattre, faire valoir

les apprentissages par un programme intégré de reconnaissance des acquis de formation, par exemple ". n°4

“ Les travailleurs autonomes¹⁸ ne représentent pas pour moi une solution collective, syndicale. J'étais plus portée à défendre la philosophie syndicale, le collectif, le maximum d'emplois, la solidarité. Me semblait qu'on aurait dû décider de mettre plutôt du temps sur les entreprises en difficulté ". n° 1

Enfin, en matière de philosophie syndicale, un répondant fait mention d'un débat qui a cours dans les CDEC concernant le salaire horaire des emplois existants, maintenus ou créés.

“ Dans les CDEC, y'a tout un débat autour d'un job à \$16.00 de l'heure dans la construction ou deux jobs à \$8.00 ? Pour moi le problème c'est pas le salaire, c'est le fait qu'il y a de la job seulement pour une personne dans la construction. Y'aura pas plus besoin de maisons, seulement l'employeur va s'en mettre plus dans les poches. Le débat se situe autour d'un salaire normal de \$7.00 ou \$8.00 de l'heure alors que pour moi, ce salaire là se situe en bas du seuil de pauvreté ". n° 6

5.2.2 La concertation

Comme nous le savons, la concertation se pratique désormais à tous les niveaux de l'action syndicale, c'est à dire autant sur les plans stratégique, institutionnel, que celui du mouvement social. Certains répondants vivent en effet une expérience de concertation aussi bien dans l'organisme de développement où ils sont actifs que dans leur lieu de travail avec la partie patronale. Ces répondants ne peuvent manquer de faire le lien entre la concertation qu'ils pratiquent dans leurs syndicats et celle qu'ils pratiquent à l'extérieur. Leur pratique syndicale a effectivement changé et ce changement se généralise : il n'y a plus " d'ennemi ". Mais la concertation consiste non seulement à un repositionnement des acteurs; elle implique aussi la responsabilisation de ces mêmes acteurs, de la partie syndicale notamment, face à la gestion de l'entreprise tout comme face au développement d'une communauté locale ou autre. C'est du moins ainsi qu'a été interprétée la question du lien entre l'implication dans le développement socio-économique régional et les actions syndicales quotidiennes par ces répondants qui transportent d'un lieu à l'autre, de l'organisme où ils sont impliqués à l'entreprise, une vision où se conjuguent développement économique et développement social.

¹⁸ Il est ici fait référence au programme ATI, aide aux travailleurs autonomes.

“ Mon implication dans l'organisme m'a amené à exiger une plus grande conscience du milieu dans lequel on vit. Je suis plus exigeant par rapport à l'implication sociale du syndicat dans notre secteur. On doit briser la déresponsabilisation liée à la dissociation lieu de travail/lieu de résidence. Il y a un progrès dans ce sens mais c'est long. Pointe-aux-Trembles est un milieu en développement donc un milieu moins stable, moins serré. Les gens qui y arrivent ont tendance à penser qu'il faut que le milieu s'adapte à eux. Ils arrivent dans le secteur, paient leur maison moins chère à cause de la présence de l'industrie lourde perçue comme bruyante et polluante, et cherchent après à faire partir l'industrie ce qui ferait augmenter la valeur de leur maison. Ils n'envisagent pas les conséquences de la désindustrialisation. Il n'y a plus beaucoup de quartiers d'industrie lourde à Montréal sauf justement dans le secteur de Pointe-aux-Trembles, de Ville St-Laurent. Désormais si de nouvelles usines du secteur industriel lourd devaient ouvrir elles iraient à l'extérieur de Montréal, dans les secteur Vaudreuil ou Varennes ”. n° 4

Évidemment, une telle évaluation dépend des activités syndicales du répondant. Ceux qui ne sont plus actifs dans leur syndicat ou qui sont actifs dans un syndicat où il n'est pas question de réorganisation du travail auront tendance à penser que l'implication dans le domaine du développement socio-économique régional et leurs actions syndicales quotidiennes relèvent de deux univers différents. Et ce d'autant plus s'ils ont du mal à impliquer les syndicats locaux dans l'organisme où ils sont actifs.

Nous avons vu comment tous les organismes étudiés dans le cadre de notre recherche fonctionnent selon une formule multi-partenaires. La concertation est en effet une des conditions pour obtenir du financement. La majorité des répondants font de la concertation un bilan positif. En effet, il semblerait que la concertation soit efficace dès que les répondants s'affairent autour d'un projet commun et ce, bien qu'elle soit parfois difficile à vivre sur le plan idéologique.

“ À la CDEC tout le monde s'entend sur le développement de l'emploi. Où c'est plus difficile c'est la question des moyens plus alternatifs de développement (ex. coopérative de travail) versus des moyens plus traditionnels. Ça, ça reste toujours dans les débats. Sur l'idéologie on s'affronte mais autour de projets tout le monde embarque ”. n° 2

La concertation est efficace mais lente. Les répondants évoquent tous le long processus d'appropriation mutuel des partenaires avant qu'il ne soit possible de parler véritablement de concertation. Appropriation d'autant plus long que ces organismes étant relativement récents, certains partenaires n'ont pas encore une idée très claire de

leur mandat, du rôle qu'ils doivent jouer au sein de l'organisme ou ont, au contraire, un mandat trop contraignant. D'ailleurs, celui qui fait le bilan le plus positif de son expérience de concertation est délégué actif dans l'une des premières CDEC montréalaises, là où les partenaires sont désormais habitués à travailler ensemble.

Ceux qui émettent des réserves au sujet de la concertation s'interrogent sur plusieurs choses. On évoque d'abord le fait que la concertation n'est véritablement mise à l'épreuve qu'à l'occasion de projets d'envergure où différents intérêts sont en jeu. Lorsque de tels projets font défaut, la concertation est évidemment chose facile et il apparaît donc prématuré de chercher à l'évaluer.

“ Mais la concertation n'a pas été mise à rude épreuve puisqu'on n'a pas eu de gros projet durant mon implication. Il y avait plein de petits projets, étudiants, revitalisation de quartier etc. mais ces projets respectaient les domaines de chacun. Ça a dû être autre chose autour du projet Angus¹⁹ ”.
n° 1

Un autre répondant, actif à la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM)²⁰ s'interroge sur la concertation dans la mesure où celle-ci lui apparaît comme une dilution du rapport de force. Il évoque l'ancêtre de la SQDM, le Centre de formation professionnelle (CFP), organisme bi-partite où se faisaient face les syndicats et le patronat, et remet en question la représentativité des “ patrons ” qui, selon lui, ne représentent qu'eux mêmes, tout comme la présence du milieu communautaire dans le dossier de la formation professionnelle.

« Le développement régional, c'est le développement de la main-d'oeuvre. Les organismes communautaires, j'ai un peu de difficulté à concevoir c'est quoi leur mandat dans ça. Eux autres parlent surtout d'alphabétisation, ils essaient de tirer l'argent vers les CDEC. Avant avec la CFP, le mandat était strictement lié au développement de la main-d'oeuvre alors que désormais ça s'étend à toutes sortes d'affaires, on a de la misère à retrouver notre mandat là-dedans. » n° 8

Toujours au sujet de la concertation, un autre répondant mentionne la nécessité de maintenir le rapport de force mais selon lui : “ la concertation est une carte de plus qui

¹⁹ En aout 1993 la CDEC Rosemont/Petite Patrie mettait sur pied une fiducie foncière communautaire pour acquérir et développer les 5 millions de pieds carrés d'Angus. En partenariat avec le CP et la population de l'arrondissement, la CDEC a pour objectif la construction de 1800 logements et le développement d'un parc industriel voué aux industries environnementales.

²⁰ En 1997 la SQDM devenait Emploi Québec.

s'ajoute aux anciens moyens de revendiquer. La discussion n'est pas possible ? Alors on y va autrement ”.

5.3 Les obstacles

5.3.1 Les obstacles internes

Quand on interroge les répondants sur les différents obstacles auxquels ils ont dû faire face depuis leur arrivée dans l'organisme où ils sont actifs, certains des éléments mentionnés précédemment réapparaissent. Ces obstacles sont de deux ordres : internes et externes. Internes quand ils relèvent du mouvement syndical et des difficultés rencontrées par celui-ci face aux changements en cours dans le domaine du travail, de l'économie, des valeurs, face aux exigences de la concertation aussi, toutes des choses auxquelles sont confrontés les représentants syndicaux. Externes, quand ces obstacles ne sont plus syndicaux mais gouvernementaux ou alors fonction de facteurs multiples.

Une des premières difficultés semble avoir été, pour l'instance régionale comme pour la centrale, de faire accepter la présence de ses représentants non pas seulement dans des comités mais également au Conseil d'administration et au Conseil Exécutif des organismes. Ensuite, pour plusieurs répondants syndicaux, la question de la définition du mandat semble avoir été et être encore un obstacle majeur. C'est un problème qui peut être mis en rapport avec d'autres griefs souvent formulés par les répondants, à savoir le manque de formation et d'encadrement prodigués par l'instance syndicale régionale, (liés au manque de ressources humaines et matérielles de cet organisme). Cette grande autonomie des répondants pose problème, surtout à ceux qui représentent l'instance régionale auprès d'un organisme non pas tant en raison d'une appropriation personnelle des concepts du DEC qui les aurait poussés à vouloir agir dans ce domaine, mais bien parce qu'ils veulent servir le mouvement syndical et ont, pour cette raison, été envoyés en mission dans un organisme afin d'y représenter l'organisation syndicale. Mais, qu'ils soient en mesure ou non, en raison de leur expérience, de contourner ce problème, les répondants considèrent en général que le manque d'"enlignement syndical clair" est un obstacle à leur pratique.

“ Prends l'exemple de la cogénération dans l'Est. Moi j'suis en conflit d'intérêt là-dedans parce que [l'entreprise où il travaille] serait client. Ça représente une solution moins polluante mais ça représente aussi une perte d'emplois [pour la centrale]. C'est quoi la position [de la centrale] là-dedans ? Je n'ai pas reçu de leur part une position claire. Ils sont pour

l'environnement mais il y a des syndiqués [...] qui ne sont pas d'accord parce que la cogénération se ferait sur un mode privé. Puisque je n'ai pas reçu de directive je suis pogné à parler en mon nom. Il faudrait que [la centrale] me nourrisse de propositions que je pourrais défendre ou débattre. En attendant sur cette table là j'suis réactif, j'amène rien sur la table, j'attends les recommandations. ”

n° 9

Puisque dans ces différents organismes de développement, les répondants représentent l'instance syndicale régionale, il est normal qu'ils attendent de cet organisme qu'il les soutienne et qu'il encadre leur pratique de développement socio-économique régional. Or, d'après les réponses obtenues, il semblerait que l'instance régionale ait de la difficulté à jouer son rôle de soutien. Ce qui se dégage de l'ensemble des entrevues c'est que, malgré la bonne volonté et les quelques mesures de formation et d'encadrement prodigués par l'organisme syndical, les répondants sont plus ou moins laissés à eux-mêmes et apprennent “ sur le tas ” ce qu'il y a à apprendre. Or de façon unanime les répondants considèrent que leur pratique, pour progresser, doit être alimentée. L'expérience aidant, les répondants considèrent que plusieurs facteurs devraient être réunis afin de faciliter le travail d'éventuel militants appelés à représenter l'instance syndicale régionale ou la centrale dans des organismes tels que ceux dont il est question ici.

D'abord il faudrait pouvoir présenter au nouveau représentant l'organisme où il s'apprête à être actif de la façon la plus complète possible : quel est le mandat de l'organisme, quelles ont été les actions précédentes, quels sont les dossiers en cours ?

Le représentant devrait être mis au fait des points tournants de l'évolution de l'organisme ainsi que de l'orientation des préoccupations, des décisions qui se prennent. Enfin il faut aussi sensibiliser le représentant à la réalité du territoire couvert par l'organisme ainsi qu'à celle de la population qui y vit. De plus, tel que nous l'avons dit précédemment, il faudrait que la centrale ainsi que son instance régionale précisent leurs positions sur certains dossiers afin que le représentant ait une idée claire de son mandat et, s'il y a lieu, il faudrait aussi s'assurer que le nouveau représentant soit informé des positions prises antérieurement par le précédent représentant syndical.

Plusieurs répondants considèrent qu'un représentant syndical sera d'autant plus efficace dans un organisme de développement qu'il sera lui-même bien enraciné dans son milieu ainsi que dans la structure syndicale. Enfin, il faut s'assurer que la personne ait envie de s'engager dans ce sens, que cette implication ne représente pas une tâche de trop. Les représentants évoquent souvent l'alourdissement de leur tâche lié aussi bien

aux nouvelles pratiques syndicales qu'à la baisse du militantisme ; ils sont moins nombreux à assumer plus de tâches. Une fois engagés dans ce type de pratique, les représentants souhaiteraient pouvoir se rencontrer régulièrement, entre représentants syndicaux impliqués dans un organisme de développement, afin d'échanger sur la progression de différents dossiers et sur tout ce qui a trait au développement local et de l'emploi.

" La mise en commun des ressources est essentielle, par exemple, pour ce qui est de la mise sur pied d'un capital de risque, ça se fait ailleurs. On peut-tu apprendre de ces expériences là ? Comment on s'y prend ? Le CTM pourrait nous réunir autour de sujets comme celui-là ". n° 3

L'organisme syndical régional les a déjà réunis à quelques reprises, mais de façon irrégulière et pas assez souvent, considèrent-ils. De plus, plusieurs ont exprimé la volonté de pousser plus loin le cours sur le développement socio-économique dispensé par le fonds d'investissement de la centrale ou par l'IFDEC. Ils apprécieraient une nouvelle série de cours, des séminaires, des débats ou autres types de formation. Enfin certains estiment qu'ils devraient pouvoir bénéficier de " coaching " individuel, en premier lieu quand ils commencent leur implication dans un organisme et par la suite, quand ils font face à des situations embarrassantes. Le coaching individuel s'avère d'autant plus nécessaire que leur mandat au sein de ces organismes, comme nous l'avons déjà mentionné, n'est pas toujours clair. En somme, les répondants souhaiteraient que l'instance syndicale régionale ne se contente pas de les envoyer en mission dans un organisme mais qu'elle assume aussi un rôle de coordination et de leadership et qu'elle prenne clairement position sur certaines questions. Le leadership de l'organisme syndical pourrait notamment s'exercer là où les représentants échouent souvent, c'est à dire quand il s'agit de sensibiliser et d'impliquer les syndicats locaux.

" Ce que j'ai trouvé le plus difficile : le contact avec les syndicats locaux. [L'instance syndicale régionale] devrait s'y mettre. Faire le lien entre les syndicats locaux et la CDEC pour donner de la crédibilité au représentant syndical. Ça, ça a vraiment manqué. Moi-même je ne me sentais pas capable de vendre le développement économique communautaire aux présidents de sections locales dans tel ou tel arrondissement. Au nom de qui ? On a envoyé plusieurs convocations aux gens des syndicats locaux pour des rencontres à la CDEC, aucune réponse ". n° 1

En effet, le plus important problème, celui qui revient fréquemment et unanimement, semble être celui d'arriver à amener les syndicats locaux à s'impliquer dans l'organisme, à s'y affilier et à y assumer une présence active. Cela est encore plus difficile dans les secteurs où il n'y a pas de grosses entreprises puisque les petits syndicats ont moins de moyens leur permettant de libérer des membres pour les représenter ou assumer des tâches à l'extérieur du local.

“ Le défi c'est de faire la “ connection ” entre les organismes et les syndicats du secteur. Dans le [quartier dont parle le répondant] on a réussi mais c'est grâce aux syndicats des grandes entreprises : ces syndicats sont plus gros, c'est plus facile pour eux de libérer des gens parce qu'ils ont plus de moyens syndicaux ” n° 6

Dans un des chapitres précédents nous avons parlé du Réso, disant qu'il s'agit de la CDEC qui, à ce jour, a peut-être le plus grand nombre de réalisations à son actif. Ajoutons ici que le Réso se situe dans le Sud-ouest de Montréal où sont encore présentes de nombreuses grosses entreprises; il y a donc effectivement un lien à faire entre le succès d'un organisme et l'implication syndicale. Parce que les organismes ont besoin des syndicats locaux. Dans le cas, par exemple, d'une entreprise qui envisage de déménager, de fermer ou de procéder à des mises à pied importantes, seul le syndicat peut percevoir les signes inquiétants et sonner l'alarme permettant à l'organisme d'intervenir en vue de protéger les emplois. D'ailleurs, d'après les répondants, le fait qu'elle permette la circulation d'informations privilégiées est un des aspects les plus positifs de la concertation.

“ La [compagnie x] vient de décrocher un gros contrat en Chine et la table pousse pour que ça ait des retombées économiques locales. Ce projet-là, est-ce que ça va créer de l'emploi ? Si oui, il y aura peut-être un besoin de sous-traitance ? Est-ce qu'on n'a pas ici, dans le parc industriel (...), l'entrepreneur qui peut répondre aux besoins plutôt par exemple que de se tourner vers les Etats-Unis ? Y'a des pressions politiques possibles de la part du directeur de [l'organisme de base où est impliqué ce répondant]. Il fait des démarches auprès des gouvernements pour savoir s'il est possible de financer les entreprises locales qui devraient investir afin de répondre aux besoins de la [compagnie x]. C'est dans ce sens-là qu'on peut agir. ” n° 3

De l'avis général, il est essentiel que l'organisme syndical régional fasse davantage à cet égard, qu'il fasse connaître ce nouveau champ d'intervention syndical, qu'il devance ses représentants, d'autant plus que cela relève de son mandat et que, dans les

organismes de base, les CDEC notamment, c'est ce qu'on attend du représentant syndical : qu'il permette de faire le lien avec les syndicats locaux. A ce chapitre, certains représentants ont mentionné le fait que ceux qui, tout en étant actifs auprès d'un organisme de développement, sont toujours actifs dans leur local, contribuent à sensibiliser les militants à ce nouveau champ d'intervention syndical et sont donc doublement actifs.

Et justement, à ce chapitre, il faut encore mentionner comme obstacle que, dans les syndicats locaux, une partie importante des membres est souvent contre la pratique de la concertation. Ces derniers s'interrogent sur la présence de leur délégué ou de leur représentant au sein de ces organismes où siègent aussi des " patrons ". Le représentant syndical représente aussi les membres réticents et doit donc agir et prendre position en conséquence.

Si les répondants trouvent sur leur chemin des obstacles à leur pratique, ils considèrent quand même que la présence syndicale bénéficie aux organismes de toute façon. Elle leur permet d'être plus représentatifs, et donc d'avoir plus de crédibilité puisque, grâce à la présence syndicale, les organismes répercutent aussi le point de vue des travailleurs, le point de vue de la base. De plus, d'après eux, et cela vaut surtout pour les organismes de base, la présence syndicale est précieuse pour ces organismes puisqu'elle leur permet de bénéficier de l'expérience syndicale en termes d'organisation et de mobilisation.

5.3.2 Les obstacles externes

En premier lieu, et peu importe l'organisme, ce sont les problèmes liés au financement et à la rigidité des programmes gouvernementaux qui sont les principaux obstacles rencontrés par les répondants. D'abord évidemment, le financement est toujours insuffisant. De plus, selon les répondants, la tendance gouvernementale est à la normalisation alors que les CDEC et autres organismes ont pour mission de s'adapter à leur milieu et à leur clientèle. Le plus souvent les objectifs de l'organisme de même que les clientèles visées ne concordent pas avec les programmes disponibles, si bien que les organismes doivent trouver différents moyens de contourner ces obstacles.

“ Le plus gros obstacle c'est celui des programmes normés, que ce soit d'aide aux entreprises ou en employabilité. Les normes font toujours en sorte qu'il y a un pan important de la population qui est exclu, comme si ça devenait trop sélectif. C'est devenu paralysant. De plus en plus au [un organisme de base] on arrive à contourner ça, à aller chercher des

programmes pilote. Mais ça, c'est l'expérience de [cet organisme de base]. Les autres CDEC ne l'ont pas. Ça, c'est la plus grosse difficulté." n° 6

Pour ce qui est du financement de base, l'objectif des CDEC est de fournir un plan d'action aux trois paliers de gouvernement sans pour autant que l'argent reçu soit lié au financement d'une activité spécifique. Les CDEC voudraient pouvoir gérer l'ensemble de l'enveloppe et élaborer eux-mêmes les programmes puisque ce sont eux qui ont l'expertise.

" On est tannés d'avoir à se justifier. On peux-tu, s'il-vous-plait, avoir l'ensemble de l'enveloppe ?!" n° 2

C'est apparemment une revendication qui progresse. La SQDM par exemple, reconnaît désormais la transférabilité : une enveloppe pour la formation peut-être utilisée pour la pré-employabilité. Mais à la SQDM même, on se plaint de ne pas être en mesure de pouvoir gérer l'ensemble des programmes, fédéraux et provinciaux, et du fait que certains programmes fédéraux ne s'appliquent pas au Québec !

" La SQDM c'est une coquille vide à cause du budget. C'est un organisme fait pour gérer un budget de 1.4 milliard \$ pis qui n'en gère que 350 000 \$ du fait que le restant vient du fédéral. Les programmes sont non-interchangeables et ne s'appliquent pas nécessairement au Québec. Dédoulement. La SQDM devrait gérer l'ensemble des programmes, fédéraux et provinciaux. Pas assez de marge de manoeuvre dans les programmes fédéraux, ça ouvre tranquillement dû à l'action syndicale et patronale ". n° 8

Toujours au chapitre des obstacles externes, qui relèvent dans ce cas-ci d'un ensemble de facteurs, il y a la lenteur du processus et les résultats qui tardent à venir. Les luttes continuelles pour obtenir ceci ou cela, les résultats qui se font attendre, sont un obstacle dans la mesure où, d'une part, ils mènent directement au découragement, à l'essoufflement et donc à une baisse de militantisme, et d'autre part ils semblent donner raison aussi bien aux différents bailleurs de fonds qu'aux observateurs (les économistes ou les médias) qui doutent de la portée des interventions mises de l'avant par les CDEC et autres organismes du même genre. En somme, tout le monde attend des résultats, surtout dans le cas des CDEC, et quand ceux-ci tardent à venir, la pression monte. Or, le fait que les résultats tardent à apparaître ne signifie pas qu'il n'y a effectivement pas de résultats mais plutôt que ces derniers ne sont pas visibles, puisqu'ils ne sont ni reconnus ni médiatisés en raison notamment d'une résistance au niveau de l'appareil gouvernemental.

“ Par année, c’est 1200 ou 1300 personnes qui sont dans le programme employabilité, qui viennent suivre le cours de base ou semi-professionnel pour éventuellement aller sur le marché du travail et notre taux de succès (c’est-à-dire les gens qui complètent le cours) est de 80% à 85% alors que le succès obtenu par le ministère de la Main-d’oeuvre et de la sécurité du revenu est de 45% à 50%. (...) Les résultats ne sont pas reconnus. (...) A l’intérieur des gouvernements, s’il y a des leaders politiques, tant municipaux que fédéral ou provinciaux, ils sont prêts à appuyer des expériences comme celles [d’un organisme de base] mais dans l’appareil d’Etat ce n’est pas le cas. Il y a d’énormes résistances parce que les gens ont l’impression qu’ils sont remis en question, parce qu’on fait mieux qu’eux autres. Ils ont l’impression qu’on fait du dédoublement, qu’on veut faire leur job. il y a aussi la question de l’imputabilité : qui est responsable du succès ou de l’échec ? Et là, ils n’ont pas confiance dans le communautaire ”. n° 6

Bien que la lenteur soit un obstacle, elle fait toutefois partie du processus et est garante, pour certains, d’un travail de fond qui ne peut porter fruit qu’à long terme.

“ La marge de manoeuvre est mince mais on agit à long terme. On n’a pas beaucoup de moyens mais les bases qu’on jette sont durables ”. n° 7

À ce sujet certains répondants font, encore une fois, le lien entre les démarches de réorganisation du travail en entreprise et le travail accompli par l’organisme où ils sont impliqués.

“ La réorganisation du travail (...) ca va prendre quelques années à se mettre en place, pour l’instant c’est un processus. Il y a un lien entre le processus dans l’usine et le processus de concertation dans le développement socio-économique régional: à partir du moment où ca change, c’est durable. Si je me réfère à l’usine, quand une entente est prise sur quelque chose, c’est pu questionnable ! Avant quand c’était juste le boss à décider, c’était toujours questionné ”. n° 9

Les résultats donc se font parfois attendre ou ne sont pas évalués à leur juste valeur. Il faut ajouter à cela qu’ils sont parfois difficilement mesurables et ce, en raison d’un autre obstacle majeur: la dissociation, héritée de l’époque fordiste, des lieux de résidence et des lieux de travail et la déresponsabilisation qui lui est corollaire. D’après plusieurs répondants, généralement, quand la situation des individus s’améliore, ils quittent les quartiers “ difficiles ” pour s’en aller ailleurs. Les représentants déplorent donc

de n'avoir pas plus de pouvoir au niveau de l'aménagement des quartiers puisqu'ils leur apparaît essentiel de garder la population, de favoriser son enracinement en travaillant sur la qualité de vie. Il y a d'ailleurs un lien à faire entre cette problématique et la difficulté pour les organismes d'impliquer les syndicats locaux.

“ C'est paradoxal d'inviter les syndicats à s'impliquer alors que les membres vivent à l'extérieur. 75% des gens qui ont un emploi dans [le quartier où il est impliqué] n'y vivent pas parce que c'est un secteur trop difficile. Ils se déplacent vers [tel quartier] ou vers [tel autre] parce que c'est moins difficile. La problématique de l'aménagement est importante afin de garder la population parce que si elle ne reste pas, elle ne s'enracine pas. ” n° 4

Peu importe la question abordée dans le déroulement de l'entrevue, on sent constamment poindre chez les répondants une certaine exaspération liée au décalage entre les besoins souvent énormes des milieux où ils sont impliqués et la portée limitée de leur intervention, à court terme à tout le moins, en raison de contraintes telles que celles évoquées précédemment. Enfin, il existe encore d'autres obstacles liés à la difficulté, pour certains organismes, de s'assurer de la participation des élus municipaux, aux luttes inter-CDEC, surtout quand ces dernières ont des territoires limitrophes, et au découpage territorial.

En général, les répondants ont un fort sentiment d'appartenance à la centrale ainsi qu'à l'instance syndicale régionale. Les critiques émises à l'endroit de l'instance régionale le sont par des gens qui connaissent très bien les limites de l'organisme, limites en terme de temps, de ressources humaines et financières. Ils souhaiteraient que l'organisme fasse mieux afin qu'eux- mêmes puissent aller plus loin mais en même temps, ils “ sont ” eux-mêmes cet organisme : “ Je participe avec [l'instance régionale] à une forme de développement, je *suis* [l'instance régionale]” n° 5 (C'est nous qui soulignons).

5.4 Un bilan mitigé

Le bilan que font les répondants de leur pratique dans le domaine du développement régional se situe à deux niveaux : une évaluation au niveau personnel et syndical ainsi qu'une évaluation au niveau du changement social qui en résulte.

Dans le cas du premier bilan, les répondants considèrent unanimement que ce nouveau militantisme enrichit la culture syndicale, plus particulièrement leur pratique syndicale quotidienne, dans leur local. Alourdissement de tâche ou non, les répondants

évoquent la satisfaction d'avoir désormais plus de connaissances en matière économique, d'être capables de parler budget, investissement, d'être en quelque sorte au même niveau que la partie patronale dans ce domaine. Ils se sont responsabilisés par rapport aux problèmes du milieu, ils ont démystifié certains grands principes économiques et ont donc une plus grande assurance en ce qui concerne ces questions. Enfin, certains considèrent que la pratique de la concertation représente un gain de maturité pour le mouvement syndical par rapport à son attitude antérieure plus "confrontationnelle". Ces différents éléments font que, dans l'ensemble, les représentants considèrent qu'ils sont désormais aussi bien outillés que la partie patronale ou que les différents autres acteurs qu'ils côtoient dans les organismes où ils sont impliqués. À ce titre ils sont désormais pro-actifs et ne regrettent pas de s'être engagés dans cette voie.

" C'est plus facile d'être pro-actif que réactif. Par exemple, je ne peux plus agir sur le boss qui a déjà pris une décision, qui s'est engagé dans une voie mais c'est plus facile de l'influencer si je suis averti et consulté d'avance. Ça permet d'avoir l'information complète, pertinente. Le syndicat à l'usine s'est déjà battu pour des choses qui étaient perdues d'avance. Si on avait su, on se serait peut-être pas battu pour ça. Maintenant que je siège à la table, l'information nous permet de nous battre quand c'est le temps ". n° 9

D'ailleurs, de l'avis de tous les répondants, le mouvement syndical n'avait pas le choix de s'engager dans le développement socio-économique régional. Il s'agit d'une pratique qui s'inscrit en continuité de l'action sociale syndicale traditionnelle en vertu de laquelle les syndicats se sont mobilisés pour obtenir différentes législations comme celles concernant l'assurance- chômage ou l'assurance- maladie, par exemple.

" L'impératif du chômage et des fermetures nous a forcés à chercher comment intervenir autrement (...) Le revirement c'est la façon de faire et non pas l'objectif " n° 2

De plus, seule la présence syndicale au sein des divers organismes permet aux syndicats de se prononcer sur l'évolution du marché du travail, sur le type d'emplois présents dans les années 2000 de même qu'elle leur permet de veiller aux intérêts de leurs membres. Selon les répondants, si les syndicats ne sont pas de la partie, les politiques ne tiendront pas compte des travailleurs; or l'expertise, à leur avis, est à la base. On donne l'exemple d'une bonne réorganisation du travail en entreprise : pour y arriver il faut impliquer les employés sinon cela ne marchera pas. En ce sens, le développement

socio-économique régional serait l'application d'un principe syndical qui a fait ses preuves : ce sont les travailleurs qui doivent régler leurs problèmes, non pas la centrale.

En ce qui a trait à l'évaluation des répondants concernant le progrès social, elle dépend aussi bien de l'organisme où ils sont impliqués que de leur propre expérience en tant que militants syndicaux. Ceux qui font un bilan plutôt positif le font parce que, bien que ce soit long et que cette lenteur puisse apparaître comme un obstacle, des avenues apparaissent qui sont encourageantes. Au-delà des résultats, immédiats ou non, ils considèrent le chemin parcouru. Selon eux, la concertation et les nouvelles alliances sont en soi un succès dans la mesure où on ne peut faire face aux enjeux actuels en étant dispersés. L'alliance, notamment entre gens en emploi et gens sans emploi, était nécessaire et c'est ce qui se fait dans les CDEC. Selon eux, depuis 1989, une conjoncture favorable s'est construite tranquillement. Au cours de cette période les partenaires, et il est ici surtout question des gens d'affaires d'un côté et des milieux syndicaux et communautaires de l'autre, se sont longuement apprivoisés.

“Ça prend beaucoup de temps, d'énergie, faut pas être pressé. Il y a eu un long apprivoisement de tous les intervenants, une longue mise en place des partenaires, des joueurs. Là, l'équipe est sur la glace”. n° 2

Le fait que l'équipe soit désormais “ sur la glace ” permet d'obtenir des résultats et ce sont ces résultats qui font que l'avenir semble prometteur. Par exemple, pour un des répondants, si leur nouveau militantisme économique représente peut-être une désaffection du politique, les moyens qu'ils sont en train d'obtenir (fonds de développement au Réso, terrain Angus CDEC Rosemont/ Petite Patrie) constituent un pas vers une appropriation du développement par la communauté et donc vers une démocratisation de l'économie. Et puisque la prise de décision se rapproche des gens, des communautés, on peut parler d'un retour du politique non pas par le haut mais par le bas. Le prochain pas serait celui que permettrait une véritable décentralisation grâce à laquelle toutes les communautés du Québec obtiendraient non seulement de nouvelles responsabilités mais aussi les moyens pour y faire face.

“ On a pas de prise sur le développement global. On est en train de prendre les responsabilités sans les moyens. (...) On est en train de démocratiser l'économie, si on peut avoir une vraie décentralisation ”. n° 6

A cet égard, évidemment, on sent chez les répondants plus de confiance, et plus d'attentes aussi, envers le gouvernement québécois qu'envers le gouvernement fédéral.

Les répondants qui dressent un bilan plus mitigé le font en raison de plusieurs facteurs. Certains d'entre eux doutent des possibilités de l'organisme en regard de la tâche à accomplir. Soit parce que l'organisme est trop récent, c'est le cas du Conseil régional de développement (CRD), soit parce que, selon un autre répondant, l'organisme n'a pas encore les moyens d'apporter de solutions globales. Pour ces représentants, la lenteur du processus ne garantit apparemment pas la pérennité du travail accompli et l'aspect réactif des démarches entreprises l'emporte souvent sur les aspects positifs

“ Dans Hochelaga-Maisonneuve il y a une grave détérioration du parc immobilier. La dévaluation des maisons fait que les banques se retirent, elles ne prêtent plus. Si vous voulez vendre votre maison mais que les banques ne prêtent plus, qui va l'acheter ? Donc les maisons du quartier sont aujourd'hui en vente pour la moitié de leur valeur. Les propriétaires ne sont même pas capables d'emprunter pour rénover leur maison. Le quartier est zoné noir, on n'investit plus dans ce quartier- là. Les caisses populaires sont les seules à être restées, à avoir subi des pertes aussi. Le danger serait qu'elles se retirent aussi du prêt immobilier. L'achat d'une maison ne se ferait qu'en argent comptant, ça coupe toute spéculation future mais ça empêche aussi le quartier de maintenir son parc immobilier dans une condition décente. (...) Les choses ne bougent pas assez vite. Le plus frustrant, c'est la limitation des moyens d'intervention. On souhaiterait faire des démarches plus globales, plus larges que juste des interventions ponctuelles. Dans Hochelaga-Maisonneuve, par exemple, il faut travailler largement sur le milieu de vie sinon toutes les autres démarches sont menacées. Or l'habitation ne fait pas partie de notre champ d'intervention ce qui freine la globalité de la démarche. Maintenant on intervient sur les humains mais il faudrait aussi intervenir sur les structures, le milieu. ” n° 4

Problèmes liés donc au fait que les moyens d'intervention sont limités compte tenu des caractéristiques du milieu. Alors que nous venons de faire mention du parc immobilier dans Hochelaga-Maisonneuve, sur le Plateau le grand problème semble être le fait qu'il ne s'agit pas d'un ancien arrondissement industriel. Comme dit un répondant “ Contrairement au sud-ouest, y'a pas d'expertise liée au territoire (...) y'a pas de machines à remettre en route ”. Par ailleurs, certains quartiers, comme ceux desservis par Transaction pour l'emploi par exemple, n'appartiennent ni à la banlieue ni au territoire de Montréal et l'organisme est d'autant plus limité qu'il a du mal à se maintenir en tant qu'organisme. Dans ce cas-ci le combat pour la reconnaissance et le maintien de l'organisme prend presque toute la place et mène tout droit à l'essoufflement.

“ 15 000 sans emplois dans cette région là, 15 000, c’est pas des farces. Un fonds de capital de risque permettrait de récolter facilement 1 000 000 afin de financer un paquet de petites entreprises qui ne peuvent pas voir le jour parce qu’il n’y a pas de possibilités de financement. Mais tout ça achoppe à cause des élus ”. n° 3

L’équipe n’est apparemment pas encore “ sur la glace ”, la concertation n’a pas encore porté fruit. Ces répondants reconnaissent leur bons coups²¹, mais les résultats sont encore trop minimes en raison de la grande décomposition du milieu.

Mis à part un répondant qui considère que les problèmes sont conjoncturels et non pas structurels, tous les autres évaluent la situation actuelle, les changements en cours au niveau de l’économie et de l’emploi, comme étant durables. Tel qu’évoqué précédemment, ce qui ressort de plusieurs témoignages c’est la nécessité de travailler à long terme afin de développer des outils solides, d’opérer des changements profonds. Les plus optimistes sont d’ailleurs ceux qui ont l’impression de faire cela, de travailler à long terme, en dépit de la minceur des résultats dans l’immédiat. Dans l’entreprise comme à l’extérieur, on profite de la conjoncture pour opérer des changements structurels.

“ Si on fait bien notre travail, ça va rester. C’est nécessaire d’avoir une vision plus longue sinon les améliorations de la conjoncture vont être perdues. Si l’objectif c’est la démocratisation de l’économie (c’est à dire mettre l’économie au service des gens et non pas les gens au service de l’économie), si c’est ça notre objectif, alors même en cas de reprise on devra garder les outils qu’on s’est donnés pour avoir un meilleur contrôle. Si on perd ces outils-là au sortir de la conjoncture alors on s’est trompé. La conjoncture nous a forcés à le faire, mais ça devrait rester. Les résultats ne sont pas encore évidents, la démarche est longue et la conjoncture économique est trop mauvaise. La création de nouveaux réflexes comme l’embauche locale ça représente un changement de mentalité, c’est long ”. n° 2

Dans l’ensemble on sent chez les répondants une hésitation quant à l’issue de toutes ces démarches. Un processus est en cours mais on hésite à se prononcer. De même qu’on se questionne à savoir si les changements d’attitudes patronales concernant l’organisation du travail représentent une véritable évolution des mentalités ou simplement une stratégie liée à une conjoncture difficile, on se questionne aussi concernant les acquis possibles de la concertation en général. La prudence est de mise.

²¹ Par exemple, le succès “ d’emploi + ” dans le cas de Transaction pour l’emploi ou l’application par la CDEC du Plateau des FAMO (Fonds d’adaptation de la main-d’oeuvre) qui ont beaucoup d’impact.

De façon générale on attend de voir jusqu'où le gouvernement québécois est prêt à aller en matière de décentralisation²². Les répondants qui évoquent l'aspect politique de la question font bien la part des choses entre le discours gouvernemental sur la régionalisation, les différentes initiatives qui accompagnent ce discours, et la résistance de l'appareil d'Etat face aux exigences d'une réelle décentralisation, résistance qui se fait notamment sentir par le biais des programmes et de leur application extrêmement rigide. Dans certains cas on craint même qu'une trop grande mobilisation gouvernementale dans le sens du développement socio-économique régionale ne vienne brouiller les cartes.

“ Les préoccupations de Parizeau concernant le développement régional risquent d'avoir des effets négatifs parce que ça crée un intérêt factice, qui vient d'en haut. Ça peut amener une fausse mobilisation ou une démobilisation des gens déjà impliqués. Ce sont les initiatives d'en bas qui ont de l'avenir ”. n° 4

Et les initiatives d'en bas ont d'autant plus d'avenir que, de l'avis de tous les répondants, les gouvernements de même que les acteurs traditionnels en matière de développement ont prouvé leur inefficacité : on évoque la hausse incontrôlée du taux de chômage, la complexité des programmes gouvernementaux et des structures, la détérioration des conditions de vie, l'aliénation de l'individu etc. Ceci dit, pour la majorité des répondants, le DEC, les organismes provenant de la base, ne sont qu'une partie de la réponse. D'après un des répondants les CDEC ne sont que des bougies d'allumage de projets et non pas des intervenants majeurs.

“ Les CDEC font que le local tire mieux son épingle du jeu dans un contexte global sur lequel on n'a pas de prise. C'est pas vrai que dans 5 ans on va avoir le plein-emploi ”. n° 4

Les CDEC ou les organismes issus de la base en général ne sont qu'une partie de la réponse dans la mesure où, d'après les répondants, il y a justement une harmonisation nécessaire à faire entre le local et le global.

“ Si le développement local n'est pas fait dans une perspective de développement régional ça peut être très néfaste parce que ça risque de créer des disparités entre les

²² Il convient de rappeler qu'au moment de notre enquête (hiver 1995) le gouvernement Parizeau venait d'être élu à Québec. Dans la foulée des croissantes préoccupations locales et régionales, et en vue du prochain référendum aussi, le premier ministre avait alors nommé une équipe de délégués régionaux. Le premier ministre Parizeau tenait alors un discours qui laissait croire, sinon à une véritable décentralisation dans l'immédiat, du moins à une volonté de revoir les structures gouvernementales afin de donner plus de voix et de pouvoir aux régions.

régions. Sur les projets et le financement les CDEC risquent, par exemple, de devenir des ennemis. C'est nécessaire d'avoir un plan d'ensemble global, en dehors de ça, le développement local ou régional est aussi néfaste que n'importe quoi". n° 2

A l'exception d'un répondant qui considère que l'harmonisation globale devrait aussi relever de la base - il évoque la possibilité d'une inter-CDEC provinciale à l'image de l'inter-CDEC montréalaise- on s'entend généralement pour dire que l'harmonisation devrait plutôt relever du gouvernement, en concertation avec les partenaires du développement. Les syndicats notamment pourraient être un outil d'harmonisation entre le local et le global. Le gouvernement devrait jouer un rôle d'arbitre et de coordonnateur. Le développement local ou régional n'est pas vertueux en soi, il doit faire partie d'une stratégie globale et c'est à l'État d'en fixer les grandes orientations. Le rôle du gouvernement, considère-t-on, est de répartir la richesse, donc de s'assurer que les régions les plus riches puissent supporter ou aider les régions les plus pauvres. Autrement, rien n'empêche les localités ou les régions de se développer les unes contre les autres, rien n'empêche le développement sectoriel de se faire aux dépens du développement régional. A ce chapitre on mentionne la nécessité de développer des créneaux et de les respecter; par exemple : l'aluminium au Lac St-Jean, l'aéronautique à Montréal et le papier en Mauricie. Seul l'État peut arbitrer et coordonner tout cela en fonction des possibilités et des expertises de chaque région.

“ La décentralisation est nécessaire pour permettre aux régions de se développer, mais la coordination est nécessaire aussi. Le gouvernement est forcément impliqué là-dedans. (...) Par exemple, si une usine de construction automobile envisage de s'installer au Québec il faudrait qu'il y ait concertation pour trouver où on a le plus de chances de remporter le morceau plutôt que de se tirailler pendant que l'entreprise s'en va en Ontario. Parce que l'entreprise, elle, va toujours magasiner à son avantage. Elle choisira par exemple une région avec un SOLIDE²³ plutôt qu'une région sans ". n° 3

Pour certains, ce nouveau rôle gouvernemental d'arbitrage et de coordination permettra à l'État de se décharger des affaires internes, puisque ce sont les régions qui y verront, pour pouvoir se consacrer aux “ vrais problèmes ” qui se posent dans les “ ligues majeures ”. Pour d'autres, la décentralisation ne représente certainement pas un

²³ Solide : Société locale d'investissement et de développement fondée par le Fonds des travailleurs du Québec (FTQ) et les Municipalités régionales de comté (MRC)

allègement de la tâche gouvernementale à l'interne puisqu'elle implique une structure déconcentrée²⁴ où oeuvrent plusieurs intervenants, à plusieurs niveaux. Enfin, pour un des répondants, la décentralisation souhaitée se ferait en fonction d'une influence de la base sur la sphère étatique : " On ne se trompe pas en travaillant à la base et en cherchant à faire en sorte que les organismes en haut ressemblent à ça " n° 5

²⁴ L'emploi du terme décentralisation signifie généralement qu'il y aura décentralisation des structures et des pouvoirs alors que le terme déconcentration fait référence à une déconcentration des structures avec maintien du pouvoir central.

CHAPITRE 6

Analyse

Il est temps maintenant de mettre en rapport la théorie concernant la Nouvelle économie sociale, le DEC ainsi que l'implication syndicale dans le secteur, avec les informations que nous avons recueillies sur le terrain. Pour ce faire nous nous proposons, au cours du présent chapitre, de revenir sur le contenu des entrevues afin de faire ressortir ce qui, selon nous, se dégage de ces informations en regard avec ce qui a été dit sur la question dans les chapitres précédents. En tout premier lieu il nous apparaît important de dresser une typologie des problèmes rencontrés par les représentants syndicaux, typologie que nous allons mettre en rapport avec notre problématique, sur laquelle nous allons revenir brièvement, histoire de resituer le débat dans le contexte de notre recherche. Ensuite, en nous basant sur les propos des représentants, nous allons tenter de dégager le sens de l'action syndicale dans le domaine du DEC. Enfin, dans le prolongement des témoignages, dans un troisième temps, nous tâcherons de circonscrire la nouvelle économie sociale telle qu'elle se présente sur le terrain, avec ses contradictions et ses possibilités.

6.1 Les éléments du débat

6.1.1 Une typologie des problèmes et retour sur la problématique

Dans la foulée du précédent chapitre il est possible d'établir quatre types de problèmes différents rencontrés par les représentants impliqués au niveau de la NES et du DEC. La première catégorie regroupe les problèmes de type structurel, qui découlent de la crise du compromis fordiste ou qui sont, en fait, l'expression de cette crise. En tout premier lieu, la crise de l'emploi évidemment, qui a entraîné l'intervention syndicale dans le domaine de la NES et qui continue de sévir. Sa gravité cantonne peut-être le mouvement syndical dans une stratégie défensive. Ensuite, la dissociation entre lieux de résidence et lieux de travail, division spatiale héritée du fordisme et désormais complètement contre-productive en regard des démarches entreprises par les répondants. Finalement la pratique obligatoire de la concertation ou, en tous cas, certains aspects de cette pratique puisque, si la concertation comporte de nombreux avantages, elle contribue aussi, pour certains répondants, à la lenteur du processus de même qu'elle freine la promotion d'activités économiques non-traditionnelles.

“ Sur la CEDEC tout le monde s'entend sur le développement de l'emploi. Où c'est plus difficile c'est la question des moyens plus alternatifs de développement (ex. coopérative de travail) versus des moyens plus traditionnels. (...)” n° 2

En deuxième lieu on peut identifier les problèmes liés aux spécificités de l'organisation syndicale et donc au fait que les répondants, durant leur pratique dans le domaine du DEC, représentent soit la centrale soit l'instance régionale. Dans cette catégorie de problèmes on retrouve : le manque de définition du mandat syndical, le manque d'encadrement et de soutien et, enfin, la difficulté d'impliquer les syndicats locaux, difficulté qui, comme nous le verrons, contribue à marginaliser les représentants actifs au niveau de la NES.

Un troisième type regroupe des problèmes liés aux caractéristiques même du développement économique communautaire. On retrouve ici la lenteur du processus, c'est-à-dire le fait qu'il s'agisse d'un travail de longue haleine ce qui implique parfois que les résultats tardent à apparaître. On retrouve aussi dans cette catégorie les problèmes liés au fait que les actions entreprises semblent souvent trop limitées et ponctuelles. Ce caractère limité des interventions est fonction bien sûr des organismes eux-mêmes qui, parce qu'ils ont une vocation locale, voient leurs champs d'intervention et leurs moyens limités. Mais il peut être aussi fonction d'autres facteurs que nous examinerons ultérieurement.

Enfin les problèmes du quatrième type sont les problèmes d'ordre politique. Ils renvoient à la relation qui lie l'État (fédéral/provincial) et/ou les administrations municipales aux organismes de développement. Nous faisons ici référence à la rigidité des programmes gouvernementaux, identifié comme problème majeur entre tous, à la résistance de l'appareil gouvernemental ainsi qu'au au financement souvent insuffisant des organismes.

Tel qu'annoncé précédemment notre objectif, en allant sur le terrain, était de dégager les différents aspects de la lutte syndicale pour l'emploi à l'échelle locale afin qu'ils nous informent sur la NES en tant que telle. Avant de passer à l'analyse, il est peut être utile de reprendre brièvement la problématique.

La nouvelle économie sociale à laquelle nous référons renvoie à la pratique du DEC, soit une sorte d'économie sociale appliquée par différents groupes, entreprises ou organismes, notamment des CDEC, issus de la base et oeuvrant au développement des quartiers ainsi qu'au mieux-être des populations locales. Parce qu'il s'agit d'une approche potentiellement globale, niant par le fait même à l'économie marchande sa toute

puissance, la NES constitue en fait une approche critique, ce qui fait qu'elle est généralement associée à la mouvance progressiste. Les acteurs associés à cette mouvance - et les représentants syndicaux sont de ce nombre- veulent généralement aller plus loin que les acteurs libéraux, présents eux aussi sur le terrain du développement local. Par le biais du DEC, et des institutions ou organismes qu'ils se sont donnés, les acteurs progressistes tentent de conjuguer redressement des économies locales et changement social réformateur. Comme nous le savons, cette opposition au niveau des acteurs et des organismes renvoie à un débat plus large, à une échelle macro-sociologique, concernant cette fois le prochain modèle de développement et la contribution éventuelle de l'économie sociale à l'avènement de ce modèle. Somme toute, le recours à l'économie sociale servira-t-il à cautionner le durcissement du modèle actuel de développement ou sera-t-il au contraire l'occasion d'une ouverture de ce modèle vers un nouveau " contrat social " ? Cette question n'est que la reformulation d'un enjeu qui n'est pas nouveau, toujours au coeur des relations qu'entretiennent l'Etat et les groupes communautaires. La nouvelle économie sociale permettra-t-elle aux forces sociales d'accoucher d'un projet social novateur ou sera-t-elle au contraire instrumentalisée par l'Etat et par les pressions du marché ?

Élément fondamental du compromis fordiste et donc grandement déstabilisé par la crise de ce même compromis, le syndicalisme, la FTQ notamment, s'est impliqué au niveau local et positionné dans le camp des forces progressistes, à côté du mouvement communautaire. Mais il n'y a apparemment guère de commune mesure entre ces partenaires. En effet, les mouvements populaires et communautaires relèvent strictement de la base et, contrairement aux organisations syndicales, jouissent d'assez peu de visibilité, de crédibilité et de cohésion, de même qu'ils sont souvent confinés à des interventions de moindre envergure, alors que les organisations syndicales sont désormais des acteurs politiques majeurs jouissant d'une grande crédibilité, d'infrastructures solides et d'un financement stable.

Cela dit, comment le mouvement syndical contribue-t-il à l'avènement de l'un ou l'autre des deux modèles de développement ? Quel est l'impact de l'engagement syndical ?

6.2 L'impact de l'engagement syndical

6.2.1 Un engagement logique

Les témoignages des représentants confirment ce que nous annonçons aux chapitres 3 et 4, à savoir que les organisations syndicales ne pouvaient pas ne pas s'impliquer au niveau du développement local. D'une part les pertes d'emplois liées à la crise du compromis fordiste atteignaient directement les membres, les employés syndiqués qui, d'ailleurs, ne se sont pas fait prier pour réagir. Rappelons que le PAR-HM, l'ancêtre de la CDEST, est né en 1984-85 suite à la mise sur pied du Camo régional réclamé par le syndicat des Métallos dans l'Est de Montréal lequel réagissait ainsi à la crise de l'industrie ferroviaire et aux pertes d'emplois associées à cette crise. L'implication syndicale de base au niveau du développement local et du DEC s'explique donc en raison de ce qui se passait sur le terrain, en entreprise et, conséquemment, à l'extérieur. Mais d'autre part, les pertes d'emplois atteignaient aussi, et c'est encore le cas aujourd'hui, la centrale, la menaçant dans son rôle d'acteur...central justement ! Les pertes d'emplois des années 80 attaquaient des pans entiers de l'activité industrielle à laquelle étaient arrimés aussi bien des emplois salariés et syndiqués que la raison d'être du mouvement syndical en tant que tel. Donc, puisque la survie du mouvement syndical est associée à la survie des emplois syndiqués, il était évidemment essentiel de réagir.

Dans l'esprit des répondants, l'implication syndicale dans le champ du DEC s'explique aussi en raison d'une tradition syndicale d'implication sociale en vertu de laquelle les syndicats se sont mobilisés pour obtenir différentes législations, comme celles concernant l'assurance- chômage ou l'assurance-maladie par exemple. Il n'est donc pas surprenant que la FTQ ait répondu à la crise du compromis fordiste en adoptant sa politique de plein-emploi, en créant le Fonds de solidarité et, avec la collaboration de ses instances régionales, en investissant tous les lieux possibles où se jouait, et où se joue encore, le sort de l'emploi. Il s'agirait en somme d'un autre volet des démarches relevant de ce que Lévesque a appelé le " syndicalisme de la consommation collective " ou " syndicalisme du cadre de vie ", visant cette fois à soutenir la production non plus dans le champ de la reproduction mais dans le champ de la production même. D'autant plus que, pour certains répondants, la centrale faisait ainsi d'une pierre deux coups : elle adoptait une stratégie pro-active visant à protéger les emplois existants et, autant que possible, à en créer d'autres, tout en s'installant aux premières loges pour observer l'évolution du marché du travail et la configuration des emplois au tournant des années 2000. Elle

consolidait ainsi sa position sur le terrain ainsi que sa position en tant qu'acteur institutionnel.

Ce que les propos des répondants illustrent aussi très bien c'est le changement idéologique, changement presque inévitable lui aussi, compte tenu des événements, des forces sociales au début des années 80 et en fonction duquel ils ont reconsidéré leur vision " auto-dynamique du capital ". Cette vision, cette allégorie d'après Hamel, selon laquelle les acteurs des mouvements urbains considéraient " le développement comme un processus à l'égard duquel ils n'avaient aucune responsabilité. Comme si ce processus fonctionnait de lui-même " (Hamel, 1991;154). Bien évidemment les acteurs sociaux - les acteurs syndicaux à tous le moins- n'en sont plus là, en entreprise comme en dehors de l'entreprise. Les représentants font état des nombreuses démarches - les leurs, celles de leur syndicat, de l'organisme où ils sont impliqués, celles du Fonds ou d'autres - visant, pourrait-on dire par analogie, à asseoir et à territorialiser les emplois, le développement. Démarches qui les ont d'ailleurs amenés à développer une approche globale commune à plusieurs d'entre eux et en raison de laquelle on peut dire que, si les représentants syndicaux se sont impliqués au niveau du développement local, ils se sont aussi appropriés la notion de DEC.

6.2.2 Un engagement progressiste

Nous avons déjà fait remarquer que la politique de plein-emploi était fondée sur des principes qui annonçaient une volonté d'intervention progressiste. Selon l'un de ces principes, la FTQ recherche une meilleure justice sociale et fait la lutte aux inégalités alors qu'un autre établit la primauté des ressources humaines sur les ressources matérielles et financières. Or nous avons vu, au chapitre deux, comment l'entrée des forces sociales progressistes dans le champ de l'économie, marquée notamment, du côté des organisations syndicales, par l'adoption de la politique de plein-emploi et la création du Fonds de solidarité, a coïncidé avec une certaine désillusion par rapport à la politique qui jusqu'alors avait été le moteur du changement social. Cette " désidéologisation " de la pratique a amené certains observateurs à crier à la récupération comme si le sens du véritable militantisme s'était perdu, comme si au contact de l'économie, de l'argent, le militantisme et les valeurs progressistes s'étaient ternis. Comme si enfin l'expression " militantisme économique " était une contradiction dans les termes.

A ce sujet Boucher (Boucher, 1992) fait une mise en garde, enjoignant l'analyse critique de ne pas confondre l'affrontement avec le militantisme. Il laisse ainsi entendre que le terme " militantisme " recouvre une double réalité : la première se rapportant au

sens de l'action engagée, aux valeurs qui fondent cette action et la deuxième se rapportant cette fois à la stratégie - l'affrontement ou la concertation par exemple - en fonction de l'objectif poursuivi.

Or que retenons-nous des témoignages recueillis sur le terrain ? D'abord, la qualité du militantisme. Ici, notre commentaire sur le militantisme syndical ne porte pas encore sur la stratégie ni sur l'aspect idéologique, nous y viendrons plus loin, mais sur la générosité et les valeurs qui fondent cette implication. Quelle que soit la stratégie, il nous apparaît que, dans l'ensemble, les représentants interrogés ont vraiment à cœur de servir, soit la centrale syndicale, soit la communauté et le plus souvent les deux dans la mesure où, pour la plupart des répondants, servir l'un équivaut à servir l'autre.

Cette qualité de l'implication est manifeste dans la véhémence des propos que tiennent les répondants. On sent une grande volonté d'action compte tenu de l'urgence de la situation, urgence qu'eux-mêmes font ressortir ; " 15 000 sans-emploi dans cette région là, disait l'un d'eux, 15 000, c'est pas des farces ". n° 7

C'est dire que les répondants se sont, dans plusieurs cas, approprié la problématique telle qu'elle se pose dans leur secteur respectif. Cette appropriation se fait sentir en ce que les répondants font généralement une évaluation globale de l'état des arrondissements où ils sont impliqués. En font foi des analyses telle que celle concernant la situation qui prévaut dans Hochelaga-Maisonneuve ou cette autre concernant la nécessité de promouvoir la formation continue de la main-d'oeuvre. L'évaluation que font les représentants de ces situations témoigne du fait que ces intervenants ne se contentent pas de pousser le crayon ou d'agir à l'aveuglette; ils veulent que leur action porte fruit, qu'elle génère des résultats.

Cela est d'autant plus remarquable si on considère les obstacles qu'ils rencontrent dans leur pratique, notamment le manque d'encadrement, l'aspect " apprentissage sur le tas ", sans compter les nombreux aspects qui font que la pratique en matière de DEC peut parfois sembler ingrate : le caractère expérimental de la pratique, l'insuffisance de fonds et de ressources, la détérioration des milieux, la fragilité de certains organismes de base et l'instabilité d'autres (en raison de fréquents remaniements), la difficulté de mobiliser et enfin cette impression d'avancer trop lentement en regard de la tâche à accomplir.

C'est cette volonté de servir qui fait que, selon nous, l'intervention syndicale, telle qu'observée dans les limites de notre recherche, va dans le sens de l'action progressiste comme nous l'avons définie au début de ce document. En effet nous croyons que, dans l'ensemble, les représentants syndicaux se perçoivent comme cherchant à :

“ (...)aider les gens dans le besoin à transformer la société dans leur sens à eux : remettre la société à l'endroit, c'est à dire faire en sorte que la majorité qui compose cette société participe pleinement à son développement économique et social. Utopie certes mais utopie créatrice et féconde, génératrice de pratiques sociales nouvelles ” (Favreau, 1989 b; 264)

Toutefois, si nous croyons pouvoir affirmer que les représentants syndicaux interrogés sont encore de véritables militants progressistes compte tenu du sens de leur action, il n'en demeure pas moins que, contrairement aux pratiques militantes des années 1960 et 1970, leurs multiples interventions sont politiquement assez difficiles à cerner. Les représentants syndicaux ne se réclament apparemment ni de la gauche ni de la droite, ni d'un modèle ni de l'autre.

6.2.3 Un engagement malgré tout marginal

Comme nous avons pu le lire les représentants se plaignent de leur isolement. Ils souhaiteraient pouvoir s'inspirer de positions syndicales claires, provenant de la centrale comme du CTM, ils voudraient de l'encadrement et du leadership, des rencontres, plus de formation et d'information, bref que leurs démarches soient orchestrées et mises en perspective, qu'elles aient une direction et un sens, en dehors du strict champ d'action de l'organisme où ils sont impliqués. Or, nous l'avons déjà dit, les représentants relèvent tout autant de la base (les syndicats locaux, l'instance régionale) que du sommet (la centrale). Et si leur action dans le champ du DEC est tout aussi expérimentale que celle des milieux communautaires, ils bénéficient en plus, d'une longue expérience sur le terrain, des infrastructures, de la visibilité, de la crédibilité ainsi que de la cohésion que leur assure la centrale.

Pourtant, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette double appartenance n'a apparemment pas que des avantages. En effet, si le fait d'appartenir au mouvement syndical assure plus de crédibilité aux représentants syndicaux, cela confère aussi moins de visibilité à leur pratique dans le domaine du DEC puisque cette pratique n'est qu'une des facettes de l'action syndicale qui se déploie sur différents plans. En regard de la “ crise ” du mouvement syndical et des diverses expressions de cette crise au Québec, de l'intérêt que suscitent la présence et les interventions du Fonds de solidarité - Fonds de solidarité dont les interventions, autrement plus spectaculaires que celles des répondants, sont certainement le fleuron du militantisme économique de la centrale - des interrogations soulevées par la pratique de la concertation aussi bien en entreprise que sur le plan institutionnel ou, justement, par le rôle institutionnel de plus en plus important joué par les

organisations syndicales, l'implication des représentants syndicaux dans divers organismes de DEC apparaît comme étant relativement marginale. D'autant plus que cette implication déborde du cadre de l'action syndicale traditionnelle qui, elle, occupe encore la majeure partie du temps et des ressources des syndicats locaux. Ceux là même qui ne s'impliquent pas auprès des CDEC !

Il nous apparaît donc que les représentants et les militants actifs au niveau du DEC se retrouvent, face à leur pratique, dans une situation assez similaire à celle que connaissent les acteurs issus du milieu communautaire. Comme eux ils ont peu de moyens, peu de visibilité et peu de cohésion. Mais autre chose les rapproche. Parlant des intervenants et des militants des milieux populaires et communautaires impliqués dans la pratique du DEC et de la NES, Favreau considérait que " l'expérimentation qui prévaut ne peut faire l'économie d'un projet social qui reste à bâtir " (Favreau, 1989 b; 260). De notre côté nous avons tenté de démontrer comment, au contraire, du côté syndical le projet est défini. L'instance régionale, la centrale et le Fonds cherchent apparemment à réactiver la tradition québécoise de nationalisme économique, dans une perspective sociale-démocrate, dans un contexte et avec des moyens différents, l'objectif étant de rendre à nouveau disponible ce qu'il était possible d'obtenir dans le cadre du compromis fordiste : des emplois assurant pouvoir d'achat et qualité de vie.

Pourtant, bien qu'ayant un projet à l'horizon, le plein-emploi, les représentants syndicaux actifs à la base et impliqués dans le DEC ne nous apparaissent pas tellement plus avancés que ceux des milieux communautaires. D'après nous, ce qui fait véritablement figure de projet dans l'esprit des répondants, c'est cet arrimage de l'économique et du social qu'ils tentent de faire progresser. Ils oeuvrent à sauvegarder et à consolider ce qui reste du secteur industriel, à " réseauter " au maximum afin de sensibiliser les militants, les syndicats locaux, afin surtout de se saisir du développement économique, de rentabiliser en termes d'emplois chaque démarche, chaque investissement. Il s'agit bel et bien d'une lutte engagée, sur le terrain, pied à pied, contre la fuite des emplois et des capitaux, contre la déterritorialisation de l'économie, contre les tendances lourdes actuelles en somme. Dans ce contexte il ne saurait être question de plein-emploi et il est permis de se demander si les représentants syndicaux et les acteurs des mouvements populaires et communautaires n'en sont pas au même point. D'une part une absence de vision d'ensemble et d'autre part un projet désormais inadapté à la réalité actuelle.

6.3 A travers le prisme syndical, la nouvelle économie sociale

6.3.1 De la théorie à la pratique

Au début de ce document nous avons établi que le champ de développement local mettait en présence différents acteurs, notamment des acteurs libéraux et des acteurs progressistes. Reprenons brièvement ces deux tendances. Selon Fontan, les initiatives libérales renvoient “ à une action pour une recherche de croissance et ne favorise ni l’alternative, ni un changement social réformateur. “Tout au plus”, poursuit-il, “se présentent-elles comme une voie de redressement des économies locales par le développement de l’emploi ”. Il s’agit, toujours selon Fontan,

“(…) d’une stratégie d’intervention socio-économique par laquelle des représentants locaux des secteurs privé, public ou social travaillent à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières d’une collectivité en s’associant au sein d’une structure sectorielle ou intersectorielle de travail, privée ou publique, dotée d’un objectif central de croissance de l’économie locale ” (Fontan, 1993; 14)

Cette stratégie d’intervention peut être mise en rapport, à l’échelle macro-sociologique cette fois, avec le modèle de développement néo-libéral. Comme nous le savons, dans le cadre de ce modèle,

“(…) la gestion de la contrainte externe et les grands projets économiques seraient réservés aux développeurs et autres entrepreneurs aidés par l’Etat tandis que les CDEC pourraient contribuer également au développement économique, mais sur la base d’une division étanche entre les projets orientés vers la conquête des marchés extérieurs et les projets tournés vers l’intérieur (vers les communautés locales). L’engagement des groupes communautaires dans le développement local et les services de santé s’inscrirait alors dans le sens d’un désengagement de l’Etat du social, c’est-à-dire vers la réduction des coûts liés aux services collectifs, mais sans desserrement du contrôle étatique” (Bélanger et Lévesque, 1992; 737)

Il ne fait aucun doute que les initiatives locales libérales, doublées à l’échelle macro-sociologique, du modèle de développement correspondant, accentueraient l’exclusion et la dualisation.

Les initiatives locales progressistes, par ailleurs, travaillent aussi à la valorisation des ressources humaines, techniques et financières par la voie de la concertation mais ces démarches se complètent de préoccupations sociales et politiques. Dans cette perspective des objectifs sociaux s’ajoutent en effet aux objectifs économiques et ces deux types d’objectifs sont poursuivis conjointement par la capacité de la communauté à planifier et à réaliser un plan d’action. Ces démarches visent un contrôle local sur la

propriété des ressources et sur les institutions. De plus, les projets sont pensés en fonction de la communauté, de ses besoins et de ses capacités à court, moyen et long terme. Enfin, des efforts sont déployés pour minimiser les effets sociaux et économiques négatifs engendrés par le changement. Dans cette perspective, selon Favreau (1989b) et Fontan (1989-90), on cherchera à infléchir les institutions et l'ensemble associatif de cette collectivité dans le sens des intérêts des classes populaires, définies comme étant économiquement défavorisées et politiquement sans pouvoir. On mettra également sur le développement de nouveaux pouvoirs au sein de cette collectivité.

Contrairement à la précédente, cette définition place l'accent sur le changement social qui est favorisé par le développement local et vise, ultimement, l'ouverture de l'économie sur le social dans le cadre d'un nouveau contrat social. A l'échelle macro-sociologique, le modèle de développement favorisé par cette approche, le modèle post-fordiste, irait vers l'élargissement de la démocratie et serait fondé sur le modèle de la communauté providence. Dans le cadre de ce modèle les populations seraient parties prenantes aux décisions concernant tout ce qui affecte l'aménagement et le cadre de vie. De plus les règles présidant au développement local et à la gestion des services publics, de même que les liens entre les dynamiques locale, nationale et internationale, ne seraient pas définies sous le poids de la seule contrainte externe mais par la négociation et le compromis entre les différents partenaires.

En somme, pour reprendre les termes de Monzon Campos, dans cette perspective, les communautés locales, par le biais du DEC et de la NES, auraient leur mot à dire " sur toutes les variables qui s'avèrent déterminantes dans le choix des objectifs stratégiques concernant de larges collectivités, et qu'il est impossible de saisir et/ou d'intégrer dans le cadre strict d'une entreprise " (Monzon Campos, 1992; 16)

Cette mise en rapport des deux modèles nous permet de faire ressortir une différence importante. Dans le cas du modèle néo-libéral il est surtout question de " redressement des économies locales par le développement de l'emploi " Dans le cas du modèle post-fordiste, nous le savons, l'approche est plus globale. La préoccupation est " d'infléchir les institutions " et de miser sur le développement de " nouveaux pouvoirs au sein de collectivités " composées de " classes populaires économiquement défavorisées et politiquement sans pouvoir ". Pour traduire en termes " terrain " nous pouvons dire que, dans le cas de la démarche libérale, les stratégies mises de l'avant visent essentiellement à réduire le chômage et à ré-enclencher un processus de croissance. Par ailleurs, si on parle de projet novateur dans le cas des démarches progressistes, c'est que ces démarches visent non pas strictement à réduire le chômage, ce qui reviendrait à ne traiter

qu'un symptôme, mais ultimement à réduire la pauvreté. Mais pour parvenir à de telles fins les démarches progressistes, ainsi que l'avènement du modèle post-fordiste, exigent une réelle décentralisation, au niveau gouvernemental, décentralisation qui permettrait aux communautés locales de bénéficier non pas d'une autonomie de droit mais bien d'une autonomie de fait.

Or il apparaît possible d'affirmer que les représentants n'oeuvrent pas dans un contexte de réelle décentralisation ni d'autonomie de fait. Si nous revenons au cinq conditions essentielles à un partenariat innovateur en matière de développement local il sera facile de constater que, pour les représentants syndicaux, il y a encore loin de la coupe aux lèvres. Reprenons ces conditions telles qu'énumérées par Gagnon et Klein (Gagnon et Klein, 1991) :

a) équité entre les partenaires (droits et devoirs réciproques, pouvoirs et responsabilités comparables, retirent tous des avantages tangibles ou intangibles).

Nous avons vu, à ce sujet, comment, au niveau des ressources, du pouvoir et de la crédibilité, les forces syndicales et communautaires ne sont pas sur le même pied. Cela est encore plus vrai si l'on met en rapport les milieux populaires et les milieux financiers. De plus certains partenaires, pourtant absents, l'Etat par exemple, ou dans certains cas, les élus municipaux, jouent des rôles déterminants quant aux démarches entreprises. Si tous les joueurs importants ne sont pas présents et que parmi les joueurs présents il y d'aussi nettes différences, alors il ne saurait être question d'équité. Dans la description du modèle post-fordiste il est d'ailleurs question de rapports " asymétriques " entre les divers partenaires.

b) Consensus entre les partenaires quant aux programmes et aux orientations.

Évidemment le désaccord est général concernant l'orientation des programmes gouvernementaux déclarés trop rigides par l'ensemble des représentants. Le gouvernement tend à normaliser alors que le mandat des représentants est de s'adapter aux populations et de favoriser non pas l'exclusion mais l'inclusion. On sent ici le " poids de la contrainte externe ". Pour ce qui est du consensus interne, les témoignages des répondants laissent entendre qu'ils y arrivent moyennant des compromis qui excluent, dans certains cas, les formes économiques non-traditionnelles. La recherche du consensus et la pratique de la concertation les cantonnent donc à l'intérieur de certaines limites. Enfin, rappelons que dans certains cas la pratique de la concertation ne mène encore à rien puisque certains joueurs importants - les élus municipaux dans ce cas-ci - ne sont pas présents. Donc cette condition là n'est pas remplie non plus.

c) Rôle central de l'initiative locale, nourrie par une identité locale forte et une mobilisation.

Cette condition est en effet essentielle. Les premières CDEC ne sont pas apparues dans l'est et dans le sud-ouest par hasard; les CDEC qui ont le plus de réalisations à leur actif, qui ont le plus de pouvoir, sont portées par un milieu et des revendications qui se sont structurés autour d'une activité économique. Il faudrait d'ailleurs ajouter que l'identité locale et la mobilisation sont le fait de populations relativement stables et que cette stabilité est elle-même le fait d'une activité économique stable et enracinée elle aussi. Nous avons vu que tous les organismes, tous les arrondissements, ne sont pas au même niveau par rapport à cette situation.

d) Ouverture de l'État, qui doit combiner déconcentration administrative et décentralisation du pouvoir.

D'après les représentants, nous l'avons vu, il est plus souvent question de déconcentration que de décentralisation. Une réelle décentralisation laisserait aux collectivités locales une autonomie de fait. Or sur le terrain, pour reprendre les deux aspects développés par Quesnel-Ouellet, si les collectivités locales disposent de services essentiels elles n'ont pas, d'autre part, la possibilité de décider elles-mêmes des modalités de réalisation de ces services.

e) Rôle des structures de pouvoir local pour veiller au respect des conditions établies entre les partenaires.

Les difficultés liées à l'exercice de cette responsabilité sont tributaires des conditions précédentes. Dans un contexte de décentralisation, on peut imaginer que les partenaires seraient égaux et engagés dans un réel processus de partenariat. Les partenaires auraient entre eux un engagement contractuel, plus contraignant donc que dans le cas de la concertation, " comprenant des responsabilités précises, des mandats et des structures organisationnelles pour les réaliser " (Neamtan et Gareau, 1991). Dans un tel contexte, veiller à ce que les conditions soient respectées ne représenterait pas une tâche difficile puisqu'il y aurait eu entente formelle entre des partenaires égaux. Mais comme il apparaît que les organismes auprès desquels sont impliqués les répondants ne peuvent pas réunir les conditions leur permettant, dans tous les cas, d'entraîner leurs partenaires à s'engager à l'intérieur d'un réel partenariat, alors le respect des conditions, en dehors de tout engagement formel, doit être sinon impossible, du moins très difficile.

6.3.2 Est-il seulement question d'économie sociale ?

Nous avons déjà établi, antérieurement, comment, selon nous, les représentants syndicaux s'inscrivent dans la mouvance progressiste. Nous avons parlé de leur approche

généreuse et du fait que la plupart d'entre eux se sont véritablement approprié les problèmes ainsi que les différentes caractéristiques des quartiers où ils sont impliqués.

En conformité avec l'action progressiste les représentants syndicaux cherchent à mettre de l'avant des projets, à trouver des solutions, qui " sont pensés en fonction de la communauté, en fonction de sa capacité et de ses besoins à court, moyen et long terme ". Le débat entourant la normativité des programmes gouvernementaux de même que la décentralisation est éloquent à cet égard.

Pourtant, tel que nous avons pu le constater, sur le terrain il n'est jamais question de développement économique communautaire, de communauté providence ni même d'économie sociale. Il n'est jamais question non plus d'acteurs progressistes ou libéraux. Il y a donc un décalage entre la pensée théorique concernant le DEC et la pratique syndicale dans le même domaine. Peu importe toutefois ce décalage puisqu'il apparaît clairement que, même s'ils n'en parlent pas, les représentants syndicaux travaillent à peu près tous dans une perspective d'économie sociale. Mais nous ne parlons pas ici de l'économie sociale en tant que concept ou en tant que secteur particulier de l'économie - sur le terrain il n'en est pas question. Nous parlons de l'économie sociale en tant que perspective méthodologique fondée sur certaines valeurs progressistes induisant une approche globale. Selon Campos, dans une telle perspective :

" la dichotomie homme économique-homme social disparaît et, parallèlement au problème de l'allocation des ressources, sont également analysés des problèmes relatifs à la distribution, aux conditions de production, au chômage, à la pauvreté et à la qualité de vie. (Monzon Campos, 1992; 14)

Mais l'économie sociale, selon l'interprétation que nous en avons donnée au chapitre un, ne se limite pas à une perspective méthodologique. Cette dernière n'est au contraire que le premier élément d'une réalité plus large, tout à la fois perspective méthodologique, forme et projet. En effet, selon notre compréhension, l'économie sociale - en ce qu'elle conteste à l'économie marchande son hégémonie et sa toute-puissance - constitue une approche critique qui, en plus de se développer autour de certaines valeurs progressistes, doit s'incarner à travers des institutions, un projet. Rappelons à cet égard ces propos de Campos selon qui l'économie sociale, semblable à celle d'hier puisqu'elle repose sur les mêmes valeurs, a un nouveau rôle à jouer ainsi qu'un nouvel espace à conquérir.

Or, si de nouvelles institutions existent (les CDEC, différentes tables de concertation, le Fonds de solidarité et autres) les représentants syndicaux n'ont

apparemment pas de vision d'ensemble; idéologiquement ils ne se réclament ni d'une tendance ni de l'autre. Ils ne semblent pas avancer vers un objectif précis qui déborderait du cadre de leur action immédiate qui vise à stabiliser aussi bien l'emploi que la main-d'oeuvre. Il est vrai que certains d'entre eux évoquent une démocratisation de l'économie mais on dirait qu'ils font alors plus référence à un possible et éventuel effet secondaire des démarches entreprises plutôt qu'à un objectif sciemment poursuivi. La démocratisation en tant que telle n'est en effet pas une priorité, elle est secondaire. De toute évidence, la catégorie référentielle, sur le terrain, c'est l'emploi bien plus que la NES ou qu'un éventuel projet social.

6.3.3 L'enjeu tel qu'il se présente sur le terrain

Nous venons d'établir que les représentants syndicaux, sur le terrain, n'ont ni les moyens ni les conditions, pour poursuivre un projet social novateur. Contrairement à ce qu'exigent, théoriquement, les interventions progressistes, ils ne vont pas *plus loin* si bien qu'on ne peut pas encore parler d'économie sociale, pour paraphraser Campos, mais d'entreprises sociales.

Quand il est par exemple question de démocratisation de l'économie, il en est question comme d'un effet secondaire, quelque chose qui risque d'arriver après, suite à... La priorité c'est l'emploi et c'est d'ailleurs en cela que des acteurs, par ailleurs progressistes dans leur approche, peuvent être confondus avec des acteurs libéraux. Que faut-il comprendre de cette situation ?

Nous avons, dans notre problématique, opposé deux modèles de développement : le modèle néo-libéral et le modèle progressiste axé sur la communauté providence. Ces idéaux types, utiles à la démonstration, à l'explication théorique, ne permettent toutefois pas de traduire la réalité du terrain dans toute sa complexité. Nous l'avons vu avec Boyer (Boyer, 1993), parlant de marché ou de modèle de développement, il ne saurait être question de modèle unique même s'il est bien entendu possible d'identifier des tendances. Ainsi, si nous nous éloignons un peu de notre outil conceptuel pour nous approcher du terrain, nous nous apercevons qu'à l'heure actuelle, l'opposition semble plutôt se dessiner entre un modèle québécois inspiré du *Workfare*²⁵ et l'exclusion pure et simple. Par modèle inspiré du *Workfare* nous entendons très précisément le contexte dans lequel oeuvrent les

²⁵ Nous empruntons cette expression de *Modèle Québécois* au journaliste Michel Lacombe qui l'a utilisé pour parler de la situation actuelle de l'économie sociale au Québec lors d'un débat radiophonique mettant en présence Benoit Lévesque de l'UQAM et la ministre québécoise de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel. Le Midi quinze, 5 avril 1997

représentants. C'est-à-dire un modèle qui combine des éléments du modèle néo-libéral - marge de manoeuvre réduite pour les communautés locales, déconcentration plutôt que décentralisation- avec des éléments plus progressistes c'est-à-dire une approche globale, caractéristique du DEC.

Dans la mesure où les représentants syndicaux, ainsi que ceux qui travaillent avec eux, n'ont pas les moyens de combattre la pauvreté à la source- la lutte à la pauvreté se situe en amont de la lutte au chômage- ils s'inscrivent en effet à l'intérieur d'une stratégie défensive de lutte au chômage : ils oeuvrent à la consolidation des emplois existants, dans le secteur industriel notamment, et au développement de l'employabilité. Or, faut-il le préciser, le développement de l'employabilité vise à remettre au travail ceux qui ne travaillent pas, c'est-à-dire les prestataires de la sécurité du revenu et, dans une moindre mesure, de l'assurance emploi. Les remettre au travail à tout prix.

Le développement de l'employabilité, et la création d'emplois qui lui est corollaire, se fait le plus souvent dans des secteurs caractéristiques de l'économie sociale, soient dans des secteurs boudés par l'État et par l'entreprise privée, quand il ne s'agit pas carrément d'emplois qui relevaient autrefois du secteur public et qui, graduellement, se sont mis à tomber du côté de l'économie sociale. Le cas des services sociaux et de la santé est, à cet égard, un bon exemple. Le secteur de l'économie sociale a largement investi le secteur des soins de la santé, du maintien à domicile, des aides domestiques etc. à la faveur d'une demande grandissante, et d'une large présence féminine dans le secteur mais à la faveur, aussi, du retrait de l'État. Comparativement aux emplois caractéristiques de la fonction publique, ces emplois ne sont pas syndiqués et ne sont couverts par aucune protection sociale. Ils coûtent donc moins cher à l'État et cautionnent peut-être ainsi son "dégraissage". Par contre, ce sont de véritables emplois²⁶ qui échappent à l'industrie privée si bien que, en principe, les services demeurent accessibles. Toutefois, ce sont les employés, surtout des femmes dans ce cas-ci, qui font les frais de l'accessibilité et de la démocratisation des services. Ils donnent ainsi raison à tous les détracteurs de l'économie sociale qui proposent qu'il n'est pas possible d'échapper au modèle néo-libéral à l'intérieur duquel les CDEC et les groupes communautaires se spécialiseraient, "dans le traitement des effets de la désintégration sociale de leur communauté" Leur engagement s'inscrivant alors "dans le sens d'un désengagement de l'État du social, c'est-à-dire vers la réduction des coûts liés au service collectifs, mais sans

²⁶ Par véritables emplois nous voulons dire des emplois salariés par opposition à des "emplois" qui relèvent de la sécurité du revenu, les programmes "paie" par exemple, ou des emplois qui relèvent de l'assurance-emploi, "article 55" ou autre.

desserrement du contrôle étatique” (Fontan et Tremblay, 1994; 36). Comme disait Jalbert :

“ On amène les élites et la population des régions à gérer localement la rareté des ressources et les problèmes sociaux engendrés par la crise. La visibilité des coûts des services s’en trouve accrue, ce qui entraîne une intériorisation des contraintes budgétaires mises de l’avant par l’État comme nécessité incontournable.(...) ” (Jalbert, 1985; 84)

Les représentants syndicaux non plus ne s’illusionnent guère sur la portée de leurs interventions à court terme.

“ Les CDEC sont des bougies d’allumage de projet, pas des intervenants majeurs. Ça fait que le local tire mieux son épingle du jeu dans un contexte global sur lequel on a pas de prise. C’est pas vrai que dans 5 ans on va avoir le plein-emploi ”. n° 3

“ On est en train de prendre les responsabilités sans les moyens ” n° 6

Mais, comme nous l’avons aussi fait remarquer, plusieurs ont l’impression de travailler à long terme. La stratégie de lutte au chômage serait, en ce sens, comme un premier temps, une première étape incontournable pour l’instant.

On retrouve aussi ce constat parmi les militantes de groupes de femmes qui ont mis la question de l’économie sociale à l’agenda politique. Bien que déçues par la réduction du concept d’économie sociale, elles croient qu’il faut poursuivre l’expérience :

“ Le pire scénario pour les femmes serait le statu quo. La pauvreté, particulièrement celle des femmes, a atteint un seuil intolérable dans une société avancée comme la nôtre. Et les conséquences de l’exclusion sont, à mon sens, supérieures aux craintes des effets pervers que suscite l’aventure de développer l’économie sociale ” (Chantal Martel, CSF, La gazette des femmes, Nov. Déc, 1997; 9)

6.3.4 Et la communauté providence ?

Le modèle axé sur la communauté providence, comme le modèle néo-libéral d’ailleurs, représentait un idéal-type. Nous avons découvert que, en raison de la réalité du terrain, ce modèle avait besoin d’être adapté. Toutefois, adapter n’a pas suffi, il nous a aussi fallu limiter le concept d’économie sociale puisque, de toute évidence, la communauté providence n’est pas encore à l’ordre du jour. Faut-il pour autant renoncer à envisager l’économie sociale comme étant l’instrument du progrès social, permettant aux acteurs progressistes de conquérir ce nouvel espace, celui de la communauté providence ?

Nous avons insisté dans les pages précédentes sur la nécessité de nuancer et “ d’adapter ” les idéaux types. Il en va de même d’autres réalités conceptuelles qui nécessiteraient une présentation plus réaliste, moins monolithique. Les forces sociales, par exemple, ne forment pas un tout homogène et, ici comme ailleurs, la recherche de tendances ne doit pas masquer l’hétérogénéité. Nous avons d’ailleurs tenté de démontrer ce qui différencie, à tout le moins au niveau des moyens, les forces syndicales des forces populaires et communautaires. Mais les mouvements syndical et communautaire sont eux aussi traversés par différentes forces, animés par des acteurs qui défendent des intérêts divers, les femmes notamment. Comme disait Boyer

“ (...) à l’heure actuelle, nul ne sait comment partir des différents groupes sociaux de façon à refonder un système entré en crise. (...) La moindre décision heurte les intérêts de telle ou telle catégorie qui s’y oppose et bloque le processus dont par ailleurs on peut reconnaître le bien-fondé du point de vue de la société dans son ensemble ” (Boyer, 1996; 30)

A l’heure du débat sur l’économie sociale, les intérêts des différents groupes sociaux sont en jeu et les gains qui vont dans le sens du progrès social sont le fait non pas des forces sociales dans leur ensemble, et sur une courte période de temps, mais plutôt de groupes d’acteurs, les femmes par exemple, qui poussent tel ou tel dossier et qui tentent de se positionner le mieux possible en regard de la situation actuelle.

Il y a lieu, à cet égard, de revenir sur la position syndicale. Nous avons vu quel est, dans l’ensemble, la position des représentants syndicaux sur le terrain. Il s’agit d’acteurs progressistes qui s’inscrivent à l’intérieur d’une stratégie de lutte au chômage et dont l’action est relativement marginale à l’intérieur du mouvement syndical. Par ailleurs nous avons aussi fait mention du fait que la centrale n’a qu’une position indirecte sur l’économie sociale. Tel que démontré au chapitre quatre, la FTQ semble favorable à l’économie sociale en raison du fait qu’elle défend des principes qui relèvent de cette approche et qu’elle est active au niveau du DEC. Toutes ces démarches sont arrimées, comme nous le savons, à la politique de plein-emploi. Mais nous devons convenir que si cette position timide était acceptable au moment de notre terrain, puisqu’il n’était alors pas encore question d’économie sociale dans les débats publics, ce non-alignement a de quoi surprendre aujourd’hui.

En effet, au moment d’écrire ces lignes, la FTQ n’avait toujours pas de position articulée sur l’économie sociale²⁷. Par ailleurs la FTQ appuie ou se montre en faveur des

²⁷ Entrevue avec Louise Miller, chargée à la FTQ du dossier de l’économie sociale. Décembre 1997.

démarches en matière d'économie sociale. Mentionnons que la FTQ est signataire du document déposé par Nancy Neamtan²⁸ au sommet socio-économique d'octobre 1996 concernant le chantier de l'économie sociale, ses enjeux, ses réalisations. Toutefois, il semble que la FTQ ne peut s'avancer trop avant dans ce domaine étant donné ses syndicats affiliés du secteur de la santé qui craignent que le développement du secteur de l'économie sociale, notamment dans les services sociaux et de la santé, ne serve à justifier davantage de coupures et donc la perte d'emplois syndiqués dans le secteur public.

Nous avons déjà dit comment la raison syndicale, à tous les niveaux, était liée à l'emploi et au salariat. L'équation est simple : pas d'emplois, pas de salariat, pas de syndicats. A moins que les syndicats n'arrivent à s'adapter à la nouvelle réalité du marché du travail, par exemple en investissant de nouveaux secteurs, difficilement syndiquables, ou en développant de nouveaux services. Il s'agit cependant de changements majeurs qui prennent du temps et qui entraînent un morcellement des forces syndicales.

Les femmes aussi, intervenantes majeures dans le débat sur l'économie sociale, sont divisées autour de cette question. Certaines d'entre elles considèrent que le jeu n'en vaut pas la chandelle étant donné les limites imposées au concept d'économie sociale et l'impact de cette réduction sur un grand nombre de femmes actives dans le secteur. D'autres qui, comme les représentants syndicaux, reconnaissent que leur marge de manoeuvre est mince, veulent tout de même poursuivre dans cette voie.

L'avancée hésitante et prudente des groupes sociaux dans le champ de l'économie sociale nous renvoie aux propos de Jalbert qui parlait de la possibilité " d'amener le changement selon un modèle d'infléchissement progressif (...) par une extension des réformes parcellaires " (Jalbert, 1985;82). Il existe en effet des exemples de " réformes parcellaires " qui permettent de croire que le morceau sera emporté ...à la pièce. Si on se fie aux propos des répondants il se pourrait bien qu'ils finissent par gagner sur la question de l'adaptabilité des programmes gouvernementaux. De plus, nous avons vu que certains organismes ont une marge de manoeuvre plus grande que d'autres, le Réso par exemple qui a obtenu un fonds d'investissement qu'il est aussi responsable de gérer.. Il y a là effectivement " ouverture de l'espace d'expérimentation " et ce de façon progressive. Un autre exemple, celui des garderies, est éloquent à cet égard et c'est d'ailleurs l'argument favori de ceux - la ministre québécoise de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel mais

²⁸ Nancy Neamtan est directrice et co-fondatrice de la CDEC du sud-ouest de Montréal, le Réso. Dans les milieux politique, économique ou communautaire elle est reconnue comme étant un des

aussi Nancy Neamtan, du Réso - qui veulent convaincre les acteurs progressistes qu'il n'est pas vain de poursuivre dans la voie de l'économie sociale. En effet, le réseau actuel québécois des garderies, qui connaît aussi sa part de problèmes dont il ne sera pas question ici, a été mis sur pied à la fin des années 70 par des femmes, tout à la fois porteuses et portées par l'ampleur et la vigueur du mouvement féministe de l'époque. En vingt ans, les emplois créés dans le secteur sont passés de précaires à stables et syndiqués.

Toutefois, même si les réformes parcelaires comme celles-là se multipliaient, cela ne mettrait pas fin au débat pour au moins trois raisons.

D'une part parce que l'exclusion et la pauvreté grandissante qui sévissent dans les sociétés industrialisées, au Québec comme ailleurs, exigent des solutions rapides alors que l'économie sociale " ne peut pas créer des emplois de façon massive et immédiate ". L'économie sociale est donc trop lente. Par ailleurs, non seulement est-il nécessaire de créer des emplois rapidement, ce qui se révèle difficile, mais il faut de plus, dans l'esprit des forces progressistes, créer des emplois de qualité ou consolider des emplois existants à statut précaire. Cela afin d'éviter que la pauvreté n'atteigne les populations actives sur le marché du travail. Enfin, il faut aussi considérer le fait que le nombre d'emplois ainsi créés, de qualité ou non, à court ou à long terme, ne suffirait pas. Ce qui évidemment nous ramène à la case départ, c'est-à-dire à la nécessité de s'attaquer non pas strictement au chômage mais à la pauvreté.

porte-parole les plus crédibles du " secteur " de l'économie sociale. Dans le cadre du sommet socio-économique d'octobre 1996 elle a été présidente du Chantier de l'économie sociale.

CONCLUSION

Notre problématique opposait deux modèles de développement achevés et ce caractère achevé, statique, laissait dans l'ombre le processus qu'implique nécessairement le passage d'un modèle à un autre. Passage qui ne va pas sans susciter " d'importants bouleversements sociaux " (Boyer, 1993). En effet. Et ce processus est d'autant plus important dans le cas du modèle axé sur la communauté providence, puisque ce modèle implique une critique fondamentale du modèle précédent, tandis que le modèle néo-libéral n'est en fait qu'un durcissement de ce modèle. Or, si nous portons attention à l'impression générale que nous a laissé notre terrain nous nous apercevons que, loin du modèle achevé, cette impression évoque plutôt le chantier. La communauté providence n'est pas encore à portée de main et les acteurs syndicaux, comme probablement d'autres acteurs sociaux, sont dans une situation extrêmement défensive. En fait, c'est un peu comme si le processus de déconstruction du modèle précédent - qui équivaut aussi à la déconstruction du mouvement syndical tel qu'il existait durant le compromis fordiste - les occupait au point de les empêcher d'envisager autre chose.

Considérons par exemple la lutte au chômage, ou la bataille en faveur de l'emploi, c'est selon, que mènent les représentants syndicaux et les autres groupes actifs sur le terrain. Cette bataille semble occuper toute la place comme si elle les détournait d'une action réfléchie et concertée, susceptible d'avoir un impact plus profond. Ce manque de cohésion ou de concertation des forces syndicales autour des enjeux liés à ce nouveau type de militantisme était d'ailleurs un des obstacles les plus importants rencontrés par les représentants. Mais ce manque de direction, " d'enlignement clair ", renvoie à un autre phénomène tout aussi courant sur le terrain.

En effet, au début du présent mémoire, nous nous sommes demandée si l'économie sociale allait être instrumentalisée par l'Etat ou par les forces progressistes. La question ainsi posée semblait impliquer que les forces progressistes sont homogènes, ce qui n'est pas le cas. Mais, dans le contexte de notre recherche, la question laissait aussi entendre que l'Etat et les forces sociales ont des intérêts opposés. L'économie sociale entre les mains des forces sociales donnerait nécessairement lieu à l'avènement de la communauté providence tandis qu'entre les mains de l'Etat, elle justifierait le durcissement du modèle actuel et ce, dans l'intérêt de l'Etat lui-même. Elle ne serait en somme, pour reprendre les termes de Jalbert, qu'un autre mode de " régulation sociale ".

Or l'État n'est vraisemblablement pas le seul à voir à ses intérêts. D'ailleurs, à entendre les représentants syndicaux se plaindre de leur isolement, nous avons souvent été tenté de penser que le mouvement syndical - la FTQ dans ce cas-ci- se servait de la nouvelle économie sociale, des représentants et des instances régionales impliquées à ce niveau, pour pénétrer plus avant le terrain et consolider ainsi sa position institutionnelle.

Même chose du côté des femmes. Certains groupes ont exprimé la volonté de ne consolider que la position des femmes au sein de la nouvelle économie sociale. L'expression de cette volonté a suscité des dissensions à l'intérieur du mouvement des femmes et entre ce mouvement et le mouvement communautaire au moment de la création des Comités régionaux de l'économie sociale (CRES), créés dans les régions pour réaliser les projets ayant obtenu l'aval du chantier sur l'économie sociale. En effet, à la création de ces comités, les porte-parole des groupes de femmes étaient seules à bord avec des fonctionnaires. Les comités ont ensuite été élargis de façon à inclure les groupes communautaires. Plusieurs groupes de femmes se sont prononcés contre cette décision, y voyant une dilution du pouvoir des femmes à l'intérieur de l'économie sociale. Nancy Neamtan, présidente du Chantier sur l'économie sociale et identifiée plus au milieu communautaire qu'aux groupes de femmes, déclarait quant à elle à ce sujet que " l'économie sociale n'appartient à personne " (N.Neamtan, Gazette des femmes, 1997). Elle mettait ainsi l'accent sur la nécessité d'inclure tous les groupes sociaux dans le débat. Mentionnons au passage à ce sujet que, si l'économie sociale n'appartient à personne, il est tout de même regrettable de constater que certains groupes ne se " saisissent " pas du débat; nous pensons particulièrement aux jeunes et aux groupes environnementaux.²⁹

Ce tour d'horizon permet de prendre conscience du fait que, si le pouvoir repose encore en grande partie entre les mains de la grande entreprise et de l'État, il est aussi travaillé de l'intérieur par différents groupes sociaux dont les intérêts ne sont pas toujours convergents. Il peut être tentant pour ces groupes de renforcer leurs positions institutionnelles, bref de développer du pouvoir, par le biais de la nouvelle économie sociale.

Cet éclatement n'est pas forcément inquiétant puisque la poursuite d'intérêts particuliers peut parfois servir l'ensemble de la collectivité. Nous avons mentionné, au chapitre précédent, comment l'évolution du secteur des garderies servait de réussite exemplaire et alimentait l'hypothèse de " l'avancée progressive par réformes parcellaires ".

²⁹ Des entreprises environnementales se développent au sein de l'économie sociale mais il nous apparaît que le mouvement environnemental dans son ensemble ne se prononce pas sur les enjeux de l'économie sociale en tant que projet.

Il nous apparaît maintenant important de remettre le succès des garderies en perspective. Les garderies ont été implantées en raison du très fort militantisme féminin, d'une mobilisation des femmes autour de cette question. Cette mobilisation coïncidait avec une grande vitalité des mouvements populaires et communautaires et se manifestait dans un contexte où, contrairement à la période actuelle, le politique n'était pas encore entièrement dominé par la raison économique. Cela pour dire que, selon nous, la victoire que représente le réseau québécois des garderies, pourvoyeur d'emplois stables et syndiqués, appartient, en partie à tout le moins, au modèle précédent. Il ne s'agissait d'ailleurs pas d'une réforme fondamentale, interrogeant l'ensemble du système, mais plutôt d'un service que les femmes, nouvelles venues sur le marché du travail, se donnaient, et que l'on pourrait inscrire dans la foulée non pas du " syndicalisme de la consommation collective " mais bien du " féminisme de la consommation collective "!

L'exemple des garderies nous entraîne à poser l'hypothèse que, en regard de la tâche à accomplir, si les réformes parcellaires sont importantes, elles doivent cependant s'inscrire à l'intérieur d'une démarche plus large. Rappelons que l'économie sociale, telle que nous l'avons définie selon les théories de Laville et de Polanyi, est une économie à l'intérieur de laquelle les trois différents types d'organisation économique sont perméables les uns aux autres; une économie où ne prédomine plus l'économie marchande mais où sont ré-équilibrés les différents secteurs; une économie de ré-équilibrage en somme.

S'il est important que les différents groupes qui composent les forces progressistes se développent une niche à l'intérieur de l'économie sociale, puisqu'ils peuvent ainsi obtenir des gains, leur action ne doit pas s'arrêter là. En effet, si l'économie sociale peut servir, dans un premier à temps, à gérer le déclin, à limiter les dégats, et il semble bien que cela soit le cas, elle ne doit pas se limiter à cela car elle risquerait alors de n'être qu'un " sous-produit de l'évolution cyclique de ce système "(Monzon Campos). Nous serions toujours aux prises avec une économie duale : d'un côté, une économie qui gère la performance et de l'autre une économie qui gère le déclin.

Pour dépasser cela, les différents groupes doivent se renforcer au sein de l'économie sociale tout en élaborant une vision progressiste et adaptée à la réalité actuelle. Il y a lieu, à cet égard, de se demander si le mouvement syndical ne devrait pas revoir sa position concernant le plein-emploi comme étant l'unique moyen de partager la richesse. Le projet de l'économie sociale et le modèle de développement axé sur la communauté providence ne sont peut-être pas compatibles avec le vieux rêve syndical de sociétés à l'intérieur desquelles le travail occupe encore une place centrale. Une telle réflexion est périlleuse car elle peut être interprétée comme une reddition des forces

syndicales face à l'état actuel du marché du travail. Toutefois, bien que périlleuse, elle est nécessaire.

“ L'idée d'une économie qui repose non plus sur le seul critère du profit financier mais de la rentabilité sociale des produits et services exige un réaménagement de fond (sic). Et il faut faire cette remise en question quant à l'avenir de l'emploi et de la société qu'on désire. Mais ça, c'est le débat d'un siècle, qui ne sera certes pas réglé en deux ans. Peut-être devons nous étaler nos objectifs à plus long terme. ” (J.Belleau, Gazette des femmes, 1997; 9)

Et c'est parce que cette vision est périlleuse et nécessaire que les différents groupes présents au sein des forces progressistes doivent aussi développer une vision commune, un projet, permettant de relancer un véritable rapport de force. L'action ne doit donc pas demeurer cantonnée au niveau économique mais doit aussi investir le champ politique. L'infléchissement progressif, le travail à long terme donc, ainsi que les réformes parcellaires, doivent permettre ce double travail.

BIBLIOGRAPHIE

- Allemand, S., (propos recueillis par), 1996, " Rencontre avec Robert Boyer. Peut-on en finir avec la crise ? " dans *Sciences humaines*. n° 60 : 29-33
- Aubry, F., 1997, " Quel rôle pour l'économie sociale ? ", dans *Possibles*, vol.21, n° 2-3 : 65-81.
- Balthazar, L., 1992, " L'évolution du nationalisme québécois ", dans G. Daigle (sous la direction de), *Le Québec en jeu, comprendre les grands défis*, Montréal, PUM : 647-666.
- Bélanger, P. R. et Lévesque, B., 1992, " Le mouvement populaire et communautaire : de la revendication au partenariat (1963-1992) ", dans G. Daigle (sous la direction de), *Le Québec en jeu, comprendre les grands défis*, Montréal, PUM : 713-743.
- Boucher, J., 1992, " Les syndicats : de la lutte pour la reconnaissance à la concertation conflictuelle ", dans G. Daigle (sous la direction de), *Le Québec en jeu, comprendre les grands défis*, Montréal, PUM : 107-132.
- Boyer, R. et Durand, J.-P., 1993, *L'après-fordisme*, Paris, Syros.
- Côté, C., 1988, *Réflexion sur la désintégration des communautés ou le refus des évidences. Les villages ruraux menacés : le pari du développement*, Actes du colloque organisé par le GRIDEQ et L'INDS.
- Conseil des affaires sociales, 1989, *Deux Québec dans un*, Montréal, Gaétan Morin éditeur.
- Conseil des affaires sociales, 1990, *Agir ensemble*, Montréal, Gaétan Morin éditeur.
- Conseil des travailleuses et travailleurs du Montréal métropolitain, 1987, *Cent ans de solidarité. Histoire du CTM 1886-1986*, VLB éditeur.
- Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (CTM), 1989, *Des défis, des outils : l'emploi, le Montréal multi-ethnique, la relève*, Montréal, document de congrès.
- Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (CTM), 1991, *Notre force : nos membres*, Montréal, document de congrès.
- Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (CTM), 1993, *Le CTM, promoteur de la solidarité régionale*, Montréal, document de congrès.
- Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain (CTM), 1995, *Le temps de faire le point*, Montréal, document de congrès.
- D'amours, M., 1997, *Le rapport des entreprises au territoire : le cas du Réso et de quatre entreprises du sud-ouest de Montréal*, UQAM, (mémoire de maîtrise).
- Denis, R. et Denis, S., 1994, " L'action politique des syndicats Québécois, de la révolution tranquille à aujourd'hui " dans A.G.Gagnon (sous la direction de), *Québec : État et société*, Montréal, Québec-Amérique: 153-180.

Durocher, R. et Linteau, P. A., 1989, *Histoire du Québec contemporain*, Montréal, Boréal.

Favreau, L., 1989a, " L'économie communautaire, un défi ", dans *Relations*, mars 1989 : 42-46.

Favreau, L., 1989b, *Mouvement populaire et intervention communautaire de 1960 à nos jours, continuités et ruptures*, Montréal, Le centre de formation populaire, les éditions du fleuve.

Favreau, L., 1997, " Comment repenser le " social " dans un contexte de crise économique ? ", dans *Le Devoir*, 21 août : A7.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1983a, *Déclaration de politique sur le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ)*, 18^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1983b, *Déclaration de politique, Pour une politique syndicale de plein-emploi*, 18^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1987a, *Pour une société à notre mesure*, Rapport du secrétaire général, XIX^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1987b, *Pour une société à notre mesure*, Document de travail, XIX^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1989a, *Un syndicalisme en changement*, Rapport du secrétaire général, XXI^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1989b, *Un syndicalisme en changement*, Document de travail, XXI^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1991a, *Pour un Québec des solidarités*, Rapport du secrétaire général, XXII^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1991b, *Pour un Québec des solidarités*, Document de travail, XXII^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1993, *Regroupons nos forces*, Rapport du secrétaire général, XXII^e congrès, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1994, *Développer ensemble tous les coins du pays*, Document synthèse du colloque, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), 1995, *Échec au chômage, Ouvrons l'avenir*, Rapport du secrétaire général, Montréal.

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), 1996, *Pour une forte réduction du taux de chômage 1997-2002*, Montréal.

Fontan, J.M., 1989-90, " Les corporations de développement économique communautaire : une des avenues du mouvement social dans l'économie ", dans *Coopératives et Développement*, vol.21, n° 2.

Fontan, J.M., 1992, *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire*, Montréal, IFDEC.

Fontan, J.M., 1993, *Revue de la littérature en développement local et en développement économique communautaire*, Montréal, IFDEC.

Fontan, J.M. et Tremblay, D.G., 1994, *Le développement économique local, la théorie, les pratiques, les expériences*, Montréal, Université du Québec, Télé-université.

Fontan, J.M. et Scragge, E., 1996, " L'économie sociale, une économie pour les pauvres ? ", La Presse, 30 avril.

Gagnon, C., 1997, " La déroute ", dans *La gazette des femmes*, vol.19, n° 4, nov.-déc. CSF: 8-9.

Gagnon, C. et Klein, J.L., 1991, " Le partenariat dans le développement local: tendances actuelles et perspectives de changement social " dans *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 35, n° 95 : 239-255.

Gagnon, M. J., 1994, *Le syndicalisme: état des lieux et enjeux*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture.

Hamel, P., 1991, *Action collective et démocratie locale, les mouvements urbains montréalais*, Montréal, PUM.

Jalbert, L., 1985, " Décentralisation ou autonomie administrée ? ", dans *Cahiers de recherche sociologique*, vol.3, n°, UQAM : 75-98.

Lauzon, J., 1997, " L'économie selon Neamtan ", dans *La gazette des femmes*, vol.19, n° 4, nov.-déc., CSF : 11-12.

Laville, J. L., 1995, " De la genèse à la crise de l'État-providence ", dans *Lien social et Politiques-RIAC*, n° 33 : 37-45.

Laville, J. L., 1997, " Un nouveau contrat social ", dans *Possibles*, vol.21, n°.2-3 : 106-114.

Laville, J. L., et Eme, B., 1996a, " Donner sa place à l'économie solidaire ", dans *Projet*, n° 247: 59-68.

Laville, J. L., Joel, M-E., Lebaude, A., 1996b, " Autour de l'économie solidaire (table ronde) ", dans *Projet*, n° 247 : 69-76.

Lévesque, B., 1984, " Le mouvement populaire au Québec : de la formule syndicale à la formule coopérative ", dans *Coopératives et développement*, vol.16, n° 2 : 43-46.

Lévesque, B. et Malo, M-C., 1992, " L'économie sociale au Québec : une notion méconnue, une réalité économique importante ", dans *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Belgique, ed.CIRIEC.

Lévesque B. et Vaillancourt, Y., 1996a, " Une économie plurielle ", dans *Le Devoir*, 16 mai : A7.

Lévesque B. et Vaillancourt, Y., 1996b, " La reconfiguration de l'État providence ", dans *Le Devoir*, 17 mai : A9.

Lipietz, A., 1989, *Choisir l'audace, une alternative pour le XXI^e siècle*, Paris, La découverte.

Ministère des affaires sociales, 1973, *Rapport annuel 1972/1973*, Québec.

Monzon Campos, J. I., 1992, " L'économie sociale : troisième secteur d'un système en mutation ", dans *Économie sociale, entre économie capitaliste et économie publique*, Belgique, ed. CIRIEC.

Neamtan, Nancy, 1996, " Pour passer de la parole aux actes ", *Le Droit*, 9 juillet.

Panet Raymond, Jean, Galarnau, Nicole, Shragge, Éric et Bernier, Léon, 1996, " Sécurité du revenu et marché de l'emploi : réforme et mutation ", *Le Droit*, 4 juillet.

Polanyi Karl et Arensberg, Conrad, 1957, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, New-York, The Free Press.

Quesnel-Ouellet, Louise, 1980, " Aménagement urbain et autonomie locale " dans G.Bergeron et R.Pelletier (sous la direction de), *L'état du Québec en devenir*, Mtl, Boréal express : 211-238.

Rosanvallon, Pierre, 1984, *La crise de l'État providence*, Paris, Seuil.

Sévigny, Marcel, 1996, " L'économie sociale, entre l'espoir et le cauchemar ", *Le Devoir*, 25 juillet.

Mise en garde

Les résumés qui suivent ont été faits par l'auteure à partir des textes verbatim. Nous croyons qu'ils ne comportent pas de glissement de sens, sans que cette possibilité puisse bien sûr être complètement éliminée.

ANNEXE 1- RÉSUMÉS DES ENTREVUES

Répondant n° 1

La répondante est comptable et travaille à temps plein au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Syndiquée depuis 1982, elle a milité dans son local jusqu'en 1993. Désormais elle n'y est plus active mais elle demeure déléguée au CTM.

La répondante s'est impliquée dans le domaine du développement socio-économique régional parce qu'elle était déjà impliquée au CTM et que le CTM s'en allait vers ce type d'implication. Au début elle n'était pas convaincue mais elle s'est outillée petit à petit et elle considère maintenant que son implication s'inscrit en continuité d'activités passées. Elle a représenté le CTM à la CDEC Rosemont Petite-Patrie de 1989 à 1995. La CDEC est apparue en réaction à la crise (la fermeture) des usines Angus dans l'Est de Montréal, pour combattre l'appauvrissement et la désindustrialisation du quartier (pour une description des CDEC voir Annexe).

Selon la répondante la concertation a été difficile au début parce que l'organisme était nouveau et que les gens n'avaient pas de mandats clairs. Même s'ils se sont progressivement rapprochés, d'après elle il demeure quand même difficile d'évaluer la concertation puisque la CDEC, jusqu'à l'achat des terrains Angus, ne " s'occupait que de petits projets qui respectaient les domaines de chacun ". D'après la répondante la concertation représente évidemment un changement de mentalité puisqu'avant le patron était considéré comme l'ennemi alors qu'ils travaillent désormais côte à côte. Les représentants syndicaux continuent à garder en tête la défense des droits des travailleurs mais tout en cherchant des terrains d'entente. Cela représente un assouplissement du credo syndical, assouplissement qui peut être mis en rapport avec le fait que la répondante, durant son mandat à la CDEC, a aussi dû se prononcer en faveur d'emplois non syndiqués. " Maintenant " dit-elle " ce qui est important c'est qu'il y ait de l'emploi, syndiqué ou non, après ça on verra ". La philosophie du DEC, considère la répondante, tend à faire disparaître les différences; " ça sert à ça, c'est ça l'objectif ".

A la CDEC la répondante défendait la philosophie syndicale c'est à dire le collectif, le maximum d'emplois, la solidarité et poussait pour que l'organisation mette plus de temps sur les entreprises en difficulté que sur l'aide aux travailleurs autonomes par exemple. Ce qu'il y a eu, pour elle, de plus difficile ça a été d'établir le contact avec les syndicats locaux. Selon elle le CTM devrait s'y mettre et créer des liens entre les syndicats locaux et la CDEC pour donner de la crédibilité aux représentants syndicaux. Le

CTM devrait aussi fournir plus de formation et d'encadrement à ses représentants. L'instance régionale devrait les réunir plus souvent, poursuivre la formation (des cours sur le développement socio-économique régional par exemple) et aussi définir plus clairement ses positions au regard de différentes questions auxquelles sont confrontés les représentants syndicaux. Il est en effet essentiel que le représentant ait une bonne idée des positions de l'organisme qui l'envoie parce qu'il ne va pas là pour parler en son nom. Pour ce qui est des attentes de l'organisme envers le CTM, la répondante mentionne que la CDEC n'attendait pas grand chose au début. Mais quand est apparu le projet Angus alors des alliances se sont formées; pour les autres personnes présentes le représentant syndical représentait soudainement une porte ouverte vers le CTM et éventuellement le Fonds de solidarité (FSTQ).

Selon la répondante les CDEC représentent désormais la seule voie possible. Les gouvernements et le milieu financier ne sont pas en mesure de trouver les moyens; globalement on ne peut pas faire grand chose. Le développement socio-économique régional représente peut-être une démarche de développement à la pièce, région par région, mais peut-être qu'il ne reste que ça, le développement à la pièce. De toute façon les trois paliers de gouvernement sont partenaires dans les CDEC alors ils devraient pouvoir voir à l'ensemble.

Répondant n° 2

Le répondant a occupé un poste électif au CTM de 1981 à 1995. Avant 1981 il travaillait pour la FTQ et antérieurement pour la ville de Montréal. Il a commencé à militer au sein de son syndicat en 1967.

Son implication en matière de développement socio-économique régional remonte en 1981. Le travail, mené de concert avec le syndicat des métallos, a débuté dans l'est autour des transformations que subissait l'industrie ferroviaire. Le Comité de relance, de l'emploi et de l'économie de l'est (CREEEM) et le Programme action-revitalisation Hochelaga-Maisonneuve (le PAR-HM, ancêtre de la CDEST) sont apparus à ce moment là. La création de l'organisme Pro-est, en 1985, découle du comité de relance. Le répondant a été actif au PAR-HM ainsi qu'à Pro-est durant les premières années. Il est désormais impliqué au Conseil régional de développement (CRD) et il préside la CDEC Centre-nord (pour une description des différents organismes dont il est ici question voir Annexe).

La concertation, commente le répondant, permet aux intervenants de développer une conscience commune sur la nécessité d'agir. Ca se passe relativement bien mais c'est long. Ca prend en effet beaucoup de temps avant que tous les intervenants soient prêts à travailler ensemble; il faut bâtir cette conjoncture, ce contexte de travail. Désormais si tout le monde embarque autour des projets ils se confrontent encore sur l'idéologie.

Au cours de son implication le répondant a rencontré trois obstacles majeurs. Apparemment qu'il a été difficile au début de faire reconnaître les intervenants syndicaux aux comités exécutifs des organismes de développement. Par la suite c'est la rigidité des programmes qui est devenue, et qui demeure, un problème de taille compte tenu des caractéristiques de la clientèle qui fréquente la CDEC et qui n'est éligible ni à la sécurité du revenu ni à l'assurance emploi. Enfin il y a aussi la difficulté d'impliquer les syndicats locaux qui représente, selon le répondant, le plus grand obstacle auquel sont confrontés les représentants. Selon lui le CTM devrait d'ailleurs se charger de les mettre en contact tout comme l'instance régionale devrait aussi se charger de réunir tous les représentants actifs dans le domaine du DEC. Le CTM devrait pouvoir les outiller, leur présenter les différents programmes gouvernementaux et leur présenter surtout des positions syndicales claires. C'est ce que les organismes attendent des représentants syndicaux : qu'ils aient un mandat clair, qu'ils soutiennent les projets mis de l'avant, qu'ils fassent bénéficier l'organisme de leur expertise, notamment l'expertise organisationnelle. Enfin,

selon le répondant, la CDEC, le CRD et les autres entendent bien profiter du prestige et du poids politique que représente désormais le mouvement syndical.

D'après le répondant, le mouvement syndical ne pouvait pas faire autrement que de s'engager dans la voie du développement socio-économique régional puisqu'il a toujours travaillé dans ce sens là. Il évoque les batailles pour l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, contre les fermetures d'usines etc. Selon lui le mouvement syndical est simplement passé d'une implication plus sociale à une implication économique. De plus le mouvement syndical a prouvé sa crédibilité auprès des employeurs et du mouvement communautaire et a souvent fait le pont entre les deux. Le revirement c'est la façon de faire et non pas l'objectif.

Le répondant pense que le développement socio-économique régional ne doit pas être lié qu'à la conjoncture actuelle. La conjoncture a forcé les acteurs à développer de nouveaux outils mais, si l'objectif est de démocratiser l'économie, alors il faut conserver ces outils, développer une vision à long terme et être patients car les changements impliqués sont majeurs. Par ailleurs, tout cela doit se faire à l'intérieur d'un plan d'ensemble global sinon ca peut créer des disparités néfastes entre régions. C'est d'ailleurs au gouvernement, coordonnateur et arbitre, de fixer les orientations d'un plan de développement global afin de s'assurer notamment que les régions les plus riches puissent supporter les régions les plus pauvres.

Répondant n° 3

Le répondant est permanent syndical depuis 1977 et s'occupe principalement de négociation et d'arbitrage. Avant cela il travaillait dans le rembourrage et était devenu président de son syndicat après y avoir milité de nombreuses années.

Le répondant est impliqué dans le domaine du développement socio-économique régional depuis 1992. Suite à un colloque FTQ sur le sujet il a appris qu'il existait une table de concertation - Transaction pour l'emploi - à Ville Lasalle où il a habité près de vingt ans. Il a décidé de s'impliquer pour en savoir plus long (pour une description de l'organisme voir Annexe). Pour le répondant l'avantage de s'impliquer dans un tel organisme c'est que la proximité permet d'avoir une prise sur les décisions contrairement à une implication dans un parti politique.

Le répondant est actif au niveau du Conseil d'administration de la Table de concertation. Leur objectif est notamment de mettre sur pied un fonds de capital de risque mais il s'agit d'un projet qui n'avance guère en raison du refus des élus municipaux à s'impliquer dans le dossier. C'est à ce niveau-là que la concertation pose problème. Il faudrait que la région soit reconnue en tant que telle, ce qui n'est pas le cas; les maires de Verdun et de Ville Lasalle sont en compétition et ne s'entendent pas autour d'objectifs communs. Cet esprit corporatiste des élus représente l'obstacle majeur rencontré par les gens actifs à la table de concertation. Le répondant se sent impuissant parce qu'il n'a pas le pouvoir politique pour intervenir, il ne peut pas interpeller le pouvoir municipal. Or il est impossible de mettre sur pied un fonds de capital de risques sans l'aval des maires.

Le répondant souhaiterait que le CTM fournisse aux représentants davantage de formation, notamment en matière de développement économique local et des différents enjeux qui y sont rattachés. Il voudrait aussi que soient organisées des rencontres entre les différents intervenants actifs au niveau du DEC afin d'échanger sur la pratique. Selon lui, la mise en commun des ressources et des apprentissages est essentielle.

D'après le répondant la présence du milieu syndical dans les organismes de développement est très importante : l'expertise est à la base. En développement régional, comme en entreprise, " si tu veux faire une bonne réorganisation du travail implique le monde sinon ca va foirer " De plus, c'est la seule façon d'apporter " sur la table " les préoccupations des travailleurs afin que les différents programmes en tiennent compte. Et puis cela permet aussi aux syndicats de se faire connaître dans un autre contexte et de casser ainsi certains préjugés qui ont cours à leur endroit. Le répondant rappelle que les syndiqués sont des pros de l'organisation et que ca compte puisqu'il faut trouver des

solutions pour remettre les gens au travail, leur donner accès à la formation. Pour être efficace, pense le répondant, un représentant doit être bien ancré dans son milieu et ne pas avoir un mandat trop contraignant. Il doit pouvoir trouver des points de convergence avec les autres.

Le répondant considère que ses démarches en matière de développement socio-économique régional et ses activités syndicales plus traditionnelles sont complémentaires : elles visent à servir les entreprises, même s'il n'est pas toujours facile de travailler avec la partie patronale, et le milieu. La circulation d'informations permet aux différents acteurs d'être à l'affût de toutes les opportunités qui se présentent.

Le répondant fait un bilan mitigé de sa pratique, en raison notamment de la précarité de l'organisme où il est impliqué. Le guichet unique qu'ils ont mis en place joue désormais un rôle important pour la population mais toutes les autres démarches achoppent en raison de problèmes politiques. Il considère néanmoins que ces activités l'ont enrichi; il a de meilleures connaissances en économie et s'est familiarisé avec les différents programmes gouvernementaux.

Le répondant pense que les efforts déployés dans le domaine du développement socio-économique régional ont de l'avenir. Ce qui se passe dans l'entreprise ainsi qu'à l'extérieur, dans les organismes de développement, n'est pas conjoncturel mais structurel. Cependant, si la décentralisation est nécessaire pour permettre aux régions de se développer, il est aussi nécessaire que le gouvernement voie à la parité et à la coordination.

Répondant n° 4

Le répondant travaille à la raffinerie de Pétro-Canada dans l'est de Montréal en tant que technicien en laboratoire. Il milite dans son syndicat, le Syndicat Canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), depuis au delà de vingt ans et y a occupé différentes fonctions. Ses activités syndicales sont désormais axées sur la formation.

Il est impliqué à la CDEST depuis 1991 d'abord sur le comité employabilité puis au conseil d'administration et au conseil exécutif consécutivement (pour une description de la CDEST voir Annexe). La CDEST, comme dans le cas des autres CDEC, est administrée par des partenaires issus de différents milieux. Le répondant considère que la vision syndicale est très différente de celle des gens d'affaires si bien que, même si le travail se fait dans le respect des partenaires, même si la concertation est positive, il y a parfois des frictions.

Le répondant est arrivé à la CDEST suite à son implication dans le dossier de la formation en pétrochimie au SCEP puis au comité de formation de la FTQ. Ce que le répondant défend surtout à la CDEST c'est la nécessité, pour les usagers et les travailleurs, d'améliorer leurs connaissances et de solidifier leurs emplois. Selon lui il faut faire valoir les apprentissages et mettre beaucoup d'efforts sur la prévention ainsi que sur la formation continue et ce dans l'ensemble des secteurs. Il considère d'ailleurs que tous les programmes de formation professionnelle devraient être dérivés des compétences.

Au fil de son implication à la CDEST le répondant a identifié différents obstacles. D'abord, il y a l'inadaptabilité des programmes. Ca commence à changer du côté de la Société québécoise de formation de la main-d'oeuvre (SQDM) qui reconnaît désormais la transférabilité des programmes, mais c'est long et ce même si, dans l'Est, on sent une volonté réelle des partenaires de faciliter le processus. D'après le répondant, la CDEST souhaiterait obtenir l'aide du CTM pour prendre contact avec les syndicats locaux pour qu'ils s'impliquent et deviennent un élément moteur de ce nouveau type de développement. Le répondant, quant à lui, souhaiterait que le CTM fournisse aux représentants une formation économique plus solide. D'après lui, pour être efficace, un représentant a besoin de bien comprendre la notion et la démarche de DEC. Il doit bien connaître le quartier couvert par l'organisme, l'historique des interventions et avoir aussi des connaissances de base concernant l'économie des villes.

Travailler à la CDEST a permis au répondant d'apprendre à analyser des projets, à regarder d'un oeil critique les programmes et à les décortiquer. Il a aussi appris la

négociation, à un autre niveau, et comment jouer avec les structures gouvernementales. Suite à son implication il est devenu plus conscient du milieu dans lequel il vit et plus exigeant par rapport à l'implication sociale du syndicat dans son secteur. Il faut, selon lui, briser la déresponsabilisation liée à la dissociation lieu de résidence/lieu de travail. A cet égard le répondant considère que les syndicats commencent à peine à s'impliquer dans le développement socio-économique régional. Ils ont agi socialement envers les usines, leurs membres mais sur des milieux, des zones, ça commence et ça doit continuer.

Pour le répondant les choses ne bougent pas assez vite. Les démarches entreprises sont trop ponctuelles et limitées alors qu'elles devraient être globales. Il donne l'exemple du parc immobilier d'Hochelaga-Maisonneuve qui se détériore d'une année à l'autre sans que la CDEST puisse intervenir parce que travailler sur l'habitation ne fait pas parti de son mandat. Ce type de situation fait que les travailleurs du quartier ont tendance à aller vivre ailleurs et cela accentue le phénomène de déresponsabilisation évoqué précédemment.

Selon le répondant il est difficile d'évaluer l'impact des CDEC d'abord parce qu'il s'agit d'un travail à long terme- il faut dans certains cas changer la vocation d'une zone, de secondaire à tertiaire par exemple- et parce que le plus souvent, quand la situation des individus s'améliore, ils quittent le quartier. Toutefois le développement régional a de l'avenir parce que la conjoncture difficile est là pour durer et que ça permet de regrouper les forces du milieu. Mais les CDEC ne sont pas des intervenants majeurs; elles font que le local tire mieux son épingle du jeu dans un contexte global sur lequel on n'a pas de prise. Il est faux de croire qu'on aura le plein-emploi dans cinq ans.

Il y a lieu, d'après le répondant, d'harmoniser le développement des régions mais cela doit se faire avec l'ensemble des partenaires. Une trop grande implication gouvernementale risquerait de noyer l'implication du milieu, de la désamorcer.

Répondant n° 5

Depuis 1991 le répondant fait de la représentation syndicale à temps plein (syndicat des Métallos). Avant cela il travaillait comme chauffeur de camion (vidangeur). Il a commencé à militer dans son syndicat en 1981.

Le répondant considère qu'il est impliqué dans le domaine du développement socio-économique régional depuis 1968. Déjà à cette époque il oeuvrait dans divers organismes, en tant que citoyen (Club optimiste ou autres). La différence c'est qu'il est maintenant impliqué en tant que représentant syndical. Il a été très actif au niveau du Comité des affaires municipales du CTM puis, au moment de l'entrevue, il représentait le CTM au CRD de Montréal (pour description de l'organisme voir Annexe).

Le répondant considère que, dans l'organisme, la concertation se passe bien. Il trouve que depuis la parution du rapport Pichette les intervenants ont tous développé une approche plus globale. Par ailleurs, la concertation pose problème dans son syndicat, puisque certains des membres " ont du mal à comprendre que j'aie des rencontres constructives avec des employeurs ".

Le répondant pense que le CTM devrait exposer ses représentants à différentes initiatives, leur offrir de la formation, des rencontres. Selon lui les représentants ont besoin d'informations car ils sont souvent dépassés. Mais le répondant ajoute " je suis le CTM " ce qui semble signifier que ce genre d'initiatives pourraient aussi venir des représentants eux-mêmes. Apprendre " sur le tas " constitue, au dire du répondant, un obstacle majeur qui retarde l'action. Au CRD par contre, comme probablement dans tous les organismes de développement, la présence du mouvement syndical est appréciée en raison de sa crédibilité, notamment en tant qu'acteur social.

Le répondant juge que son implication dans le domaine du développement socio-économique régional, au niveau du CRD notamment, est lié à son métier de vidangeur. Les syndiqués qu'il représente " voient la détérioration de Montréal, l'itinérance, la pauvreté ". L'implication, dit-il, est inévitable. Il faut toujours encourager la participation et amener les travailleurs à faire des liens. Il déplore cependant le fait que les syndiqués sont de plus en plus débordés par les différentes tâches.

Le répondant affirme qu'il travaille pour l'amélioration de la qualité de vie à Montréal et ce dans l'intérêt des travailleurs qu'ils représentent. " Ses " travailleurs habitent pour la plupart l'extérieur de la ville mais ils s'ennuient de Montréal qu'ils ne reconnaissent plus. Ils aimeraient y revenir et y trouver la même qualité de vie qu'à

l'extérieur. Selon le répondant il faut aussi faire accepter aux travailleurs la réalité actuelle de Montréal.

Le répondant trouve que ses démarches en matière de développement socio-économique régional et ses activités syndicales plus traditionnelles sont complémentaires. " Pour améliorer les conditions des travailleurs, il faut améliorer la condition du milieu et donc traiter le milieu ". D'après lui la pratique syndicale traditionnelle c'est déjà du développement socio-économique régional. " Le déplacement de la main-d'oeuvre " dit-il " confronte les syndicats depuis longtemps ".

Le bilan que fait le répondant de sa pratique est positif. Il juge qu'il était essentiel que les syndicats s'unissent aux non-syndiqués et aux sans-emploi " parce que leur éventuelle prospérité aurait un effet d'entraînement ". Le répondant pense toutefois que l'action du CRD n'est pas encore très bien coordonnée. " Il faut pourtant structurer le milieu parce qu'en ce moment ", dit-il, " c'est le milieu qui nous exploite ".

Les démarches du répondant lui ont " ouvert les yeux ". Selon lui certaines choses ne sont plus tolérables¹. Il se dit désormais " plus vivant et plus sensibilisé ". Le développement socio-économique régional a certainement de l'avenir. Il s'agit en fait de l'application d'un principe syndical : " les travailleurs doivent régler leurs problèmes, pas la centrale ".

Même si, d'après lui, les disparités entre régions sont inévitables, il est nécessaire d'harmoniser le tout. Il faut donner à chaque région la maîtrise de son développement puisque le renforcement de chacune d'entre elles sera profitable à l'ensemble de la province : le coût des mesures sociales sera moins élevé. Selon lui, quand les régions auront l'assiette budgétaire pour voir à leur développement, " l'État verra à ce que cet argent soit dépensé adéquatement et pourra s'occuper des vrais problèmes. "

¹ Le répondant fait ici référence à certaines autoroutes pour la construction desquelles on a défiguré des quartiers complets.

Répondant n° 6

Depuis 1980 le répondant occupe un emploi de permanent régional, pour la région de Montréal, à la FTQ. Il est principalement rattaché aux activités du CTM. De 1969 à 1980 le répondant travaillait en manufacture dans le domaine du textile. Il a débuté ses activités syndicales en 1969 et ses convictions syndicales viennent des combats qu'il a dû mener pour syndicaliser l'entreprise où il travaillait à l'époque.

En 1969, le répondant a aussi commencé à s'impliquer dans les organismes communautaires de Pointe-St-Charles et de St-Henri. Entre 1970 et 1990, il s'est perdu au-delà de 10 000 emplois dans le Sud-ouest de Montréal, en raison des nombreuses fermetures d'usines situées le long du canal Lachine. C'est en 1988 que la dévitalisation du Sud-ouest a entraîné différents intervenants du milieu, dont le répondant, à s'impliquer dans le domaine du développement socio-économique régional². "Les syndicats", dit-il, "ont été présents dès le départ, dans l'est comme dans le sud-ouest".

Dans le cadre de son travail au CTM le répondant encadre et coordonne les activités des représentants syndicaux actifs dans différents organismes de développement. De plus, en plus de fournir conseils et soutien à différentes CDEC, il est très impliqué au Réso (pour une description du Réso voir annexe) puisqu'il siège au conseil d'administration de l'organisme de même qu'au conseil exécutif. Il est aussi actif au sein du comité aviseur d'un organisme spécial d'investissement formé au Réso suite à l'obtention d'un prêt de 5 000 000 comme fond d'investissement et 1.2 million comme fond de développement. Le Réso est maître d'oeuvre de ce fonds, de l'investir, de le faire fructifier.

En ce qui a trait à la concertation, le répondant considère qu'il y a " toujours un jeu de tension entre les intérêts des différents groupes mais qui se dépasse assez facilement en raison de l'objectif commun : l'emploi ". Les personnes impliquées poursuivent deux objectifs : créer des emplois pour la population locale afin de permettre son mieux-être et son enrichissement plutôt que celui des entreprises. La concertation met en présence des acteurs - le milieu des affaires et le milieu syndical par exemple- issus de cultures assez différentes. La concertation implique un changement de mentalité pour tous le monde. La vraie force d'après le répondant n'est pas dévolue à un seul groupe communautaire, syndical ou autre mais à l'ensemble des groupes. Dans le Sud-ouest il s'est développé

² Le répondant, lors de l'entrevue, a fait un historique des démarches qui ont mené dans le sud-ouest, à la création du Réso. Les détails de cet historique sont repris au chapitre 2.

une collaboration concrète et effective entre le Réso et les entreprises parce que les entreprises ont progressivement découvert l'importance de ce type d'action, non pas seulement pour se donner une mission sociale mais parce qu'il y va de leur intérêt.

Les obstacles à ce genre de pratique sont nombreux. Il y a d'abord le fait que les résultats tardent à apparaître. Pourtant, en ce qui a trait à l'application de certains programmes (comme celui de l'employabilité), ils ont plus de succès au Réso qu'au ministère de la Main-d'oeuvre. Mais ce succès dérange et crée de la résistance au niveau de l'appareil gouvernemental.

Un autre obstacle important est la rigidité des programmes gouvernementaux qui excluent une partie importante de la population et ce, même si le Réso développe une expérience à contourner ça. Contrairement à certains politiciens prêts à appuyer les démarches locales, les gouvernements, d'après le répondant, n'ont pas confiance dans le milieu communautaire.

Les attentes de l'organisme par rapport au CTM sont nombreuses, et le CTM n'est pas très bien outillé pour y faire face. Le CTM devrait aider les organismes où il est représenté à faire la connection entre les syndicats du secteur et la CDEC. Le CTM et la FTQ devraient aussi développer un mandat commun clair auquel il serait toujours possible de se référer. Le CTM devrait aussi donner plus de formation, d'encadrement, permettre les rencontres et la réflexion.

Le répondant donne comme ligne de conduite aux représentants qui débutent de " s'assurer que les projets soient créateurs d'emplois ou favorisent le maintien des emplois. Que ces emplois soient accessibles à la population locale ". " Il faut maintenir " dit-il " les emplois existants avant de chercher à en créer parce que les fermetures sont souvent dramatiques et que les nouveaux emplois ne sont généralement pas syndiqués ". Il est aussi nécessaire de développer une approche globale et de maintenir les gens dans le milieu afin que leur départ n'aille pas constamment remettre en cause les gains obtenus.

Le répondant considère que l'action des CDEC est plutôt réactive puisque ces organismes n'ont pas de prise sur le développement global. Ils ont, au niveau local, plus de responsabilités que de moyens. Ils ne sont par exemple pas en mesure d'exiger des emplois de qualité, qui assurent aux travailleurs un salaire qui se situe au-dessus du seuil de pauvreté.

Pour le répondant le lien est clair entre une implication dans le domaine du développement socio-économique régional et des activités syndicales plus traditionnelles. Il s'agit d'abord d'une avenue de plus pour le mouvement syndical lui permettant

d'assumer efficacement ses responsabilités sociales (il évoque les luttes syndicales pour obtenir l'assurance-chômage par exemple). Mais de plus l'implication à l'extérieur de l'usine est indispensable puisque certains bouleversements, au niveau du zonage industriel par exemple, risquent d'avoir un impact sur l'entreprise et par la suite sur la population.

Le bilan que fait le répondant de son implication au Réso est positif. Il a été amené à considérer autre chose que la stricte réalité syndicale et il est parvenu à démystifier différents concepts économiques. Désormais il fait automatiquement le lien entre le social et l'économie. De plus, selon lui les différents milieux devaient s'unir compte tenu des enjeux actuels. L'alliance entre les gens en emploi et ceux sans emploi est indispensable. Il se peut que le militantisme économique corresponde à un certain abandon de l'action politique. Toutefois, d'après le répondant, les intervenants actifs dans les CDEC sont en train de démocratiser l'économie. Cette démocratisation entraîne forcément une démocratisation du politique puisque les décisions se prennent au niveau local.

Le répondant est d'avis que le développement socio-économique régional a de l'avenir. Les populations locales ne sont pas prêtes d'abandonner si bien que les gouvernements devront soutenir la prise en charge des communautés.

Le répondant insiste cependant sur les danger que représentent le développement à la pièce de même que la compétition inter-CDEC notamment en raison du financement. C'est au gouvernement central de voir à l'harmonisation de tous cela. Un gouvernement dont les structures seraient déconcentrées et décentralisées et qui verrait à l'arbitrage afin de maintenir la parité entre les régions.

Répondant n° 7

Avant d'exercer ses activités syndicales à temps plein, le répondant était technicien de scène et de sonorisation. Actif dans son syndicat, l'Alliance internationale des employés de scène, de théâtre et de cinéma du Canada et des États-Unis, depuis quinze ou vingt ans, il en est devenu le représentant international et le coordonnateur pour le Québec en 1989.

Le répondant est impliqué dans le domaine du développement socio-économique régional depuis 1992. A la demande du CTM il s'est impliqué à la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal, d'abord au conseil d'administration puis au conseil exécutif. Il est maintenant vice-président du conseil exécutif de l'organisme (pour une description de la CDEC voir Annexe). Le répondant a toujours habité un des arrondissements (le plateau Mont-Royal) desservi par la CDEC, si bien qu'il était déjà sensible aux divers problèmes du secteur. La vitalité culturelle caractérise le plateau Mont-Royal et, selon le répondant, le fait qu'il y ait beaucoup de pauvreté parmi les artisans de ce milieu incite à l'implication. Le répondant a donc répondu à l'appel du CTM.

Selon lui la concertation commence à porter fruit. Il considère qu'il y a désormais de moins en moins de réflexes corporatistes. La concertation a déjà été un obstacle à la pratique du développement socio-économique régional, puisque la bisbille interne a fait que deux conseils d'administration se sont succédé à la tête de la CDEC en seulement un an et demi. Mais le répondant croit que les difficultés ont aussi été positives. Ils ont appris à travailler ensemble et tentent maintenant de prévenir aussi bien les dissensions internes que les éventuelles et possibles luttes inter-CDEC. A cet égard le répondant mentionne la présence de la voie ferrée sur le territoire de la CDEC où il est impliqué. Cette voie ferrée traverse aussi le territoire de deux autres CDEC. Ce partage de la voie pourrait devenir problématique puisque la voie ferrée risque d'être éventuellement au coeur d'un projet de développement.

En ce qui a trait aux attentes du répondant concernant le CTM, celles-ci sont grandes même si le répondant est conscient des limites de l'organisme syndical. D'après lui le CTM devrait organiser plus de rencontres entre les représentants syndicaux actifs dans les différentes CDEC et devrait aussi trouver des moyens d'alimenter leur réflexion. Les attentes de la CDEC envers le CTM sont aussi très grandes; l'organisme a besoin de l'expertise organisationnelle des syndicats de même que de leur expérience en matière de concertation. Toutefois, le répondant juge que les activités qu'il exerce dans son syndicat et celles qu'il exerce à la CDEC relèvent de deux mondes différents. Il faudrait arriver à

impliquer davantage les syndicats locaux dans les différentes CDEC de manière à réduire la distance entre les syndicats et les organismes de développement.

Comme plusieurs autres, le répondant considère qu'il est nécessaire à quiconque désire s'impliquer dans le développement socio-économique régional de bien connaître les enjeux d'une telle pratique. Il suggère la lecture des documents FTQ produits en 1994 lors du colloque sur la question. Il suggère aussi que la personne prenne connaissance des orientations de l'organisme où elle sera impliquée, de ses différentes réalisations ainsi que des points tournants qui ont marqué son évolution.

Le bilan que fait le répondant de sa pratique dans le domaine du DEC est mitigé. Ils travaillent selon lui à long terme et jettent présentement les bases d'une nouvelle façon de faire du développement. Ces bases sont durables. Par ailleurs, les résultats obtenus sont encore trop minimes par rapport à la grande décomposition du milieu. Une des raisons pour laquelle les résultats tardent à venir, c'est que dans les arrondissements desservis par la CDEC il n'y a pas d'expertise liée au territoire. Contrairement au Sud-ouest de Montréal par exemple, il ne s'agit pas d'un ancien arrondissement industriel. De plus, le fait que les gens qui travaillent dans le secteur n'y habitent pas n'arrange rien.

Le répondant considère que la pratique du DEC lui a permis de développer de nouvelles habiletés. Il a désormais une meilleure connaissance du milieu de même qu'une plus grande capacité d'écoute et d'ouverture. Il juge d'ailleurs fondamental que les syndicats se mettent à l'écoute de la population. C'est en étant à l'écoute du milieu que le mouvement syndical pourra développer des prises de positions et des stratégies adaptées à l'évolution du marché du travail. Le mouvement syndical, affirme le répondant, ne pouvait pas ne pas s'impliquer. Le DEC est une " voie d'avenir ". Et ce malgré certains enjeux politiques en raison desquels " il y aura toujours des gens qui se construiront du pouvoir dans ce créneau là ". Le DEC, selon le répondant, est un phénomène dynamique, en évolution; le rôle des syndicats est d'assurer la continuité.

Pour que le DEC contribue à combattre les disparités, il faut tout faire pour aider les populations, briser les programmes si nécessaire. Le répondant mentionne aussi la nécessité de développer des stratégies de prévention. Les gens devraient apprendre à se servir de la CDEC pas juste en cas d'urgence. Cela implique que les intervenants de la CDEC soient pro-actifs afin de développer l'identification du milieu à l'organisme. Les gens doivent porter des revendications collectives.

Mais il faut aussi développer une vision globale. C'est l'État qui doit voir à l'équité entre les régions. Le développement local ou régional doit faire partie d'une politique

d'ensemble. Selon le répondant " on ne se trompe pas en travaillant à la base et en cherchant à faire en sorte que les organismes en haut ressemblent à ça ".

Répondant n° 8

Le répondant travaille pour l'association internationale³ des machinistes. Permanent syndical, il est chargé de coordonner les activités du syndicat au Québec. Avant d'exercer à temps plein ses activités syndicales il travaillait dans le secteur de l'avionique. Le répondant est actif dans son syndicat depuis 1974.

Le répondant est impliqué à la Société Québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM) depuis 1993 (pour description de la SQDM, voir Annexe). Cette implication fait suite à son implication au CTM d'abord, puis "sur les grappes industrielles" pour représenter la FTQ.

La concertation, selon lui, se passe bien mais, malgré cela, le travail n'avance pas vite. Il compare la SQDM avec son ancêtre, le Centre de formation professionnelle (CFP), où n'étaient présentes que les parties syndicales et patronales. A la SQDM sont aussi présents des représentants du secteur communautaire et le répondant se demande ce qu'ils ont à voir avec la formation professionnelle. Selon lui, à cause d'eux, il est désormais aussi question d'alphabétisation et il lui semble que le mandat de l'organisme devient moins clair, trop large. Et puis la SQDM a aussi un fonctionnement problématique en raison de la rigidité de certains programmes gouvernementaux fédéraux qui ne s'appliquent pas au Québec. Le répondant trouve d'ailleurs qu'il s'agit là d'un obstacle important : les programmes sont trop rigides.

D'après le répondant, le CTM devrait réunir plus souvent les acteurs qui agissent dans des organismes de développement. Le CTM doit soutenir les démarches du Fonds (FSTQ) qui investit désormais 1% de son budget dans la formation de ceux qui veulent être actifs au niveau des organismes de développement. A la SQDM, dit-il, ils veulent savoir ce que les syndicats ont à dire en matière de formation professionnelle. D'ailleurs, pour le CTM, la présence syndicale à la SQDM est complémentaire des interventions du service Urgence-Emploi (le service Urgence-Emploi est décrit en page 73 du présent document), subventionné par la SQDM.

Le répondant considère que le développement socio-économique régional constitue la seule voie d'avenir si les syndicats veulent continuer à protéger et à développer l'emploi. Quant à lui il défend à la SQDM les principes de la FTQ. Il veille à ce que la SQDM reste active au niveau des Comités d'adaptation de la main-d'oeuvre (Camo) et à ce que les décisions soient prises en collaboration avec les travailleurs et les travailleuses, dans le respect des conventions collectives. Selon lui les démarches en matière de développement socio-économique régional sont fort différentes des activités

syndicales traditionnelles. Elles se situent en dehors de l'entreprise, sont inspirées d'une approche globale et s'inscrivent dans le long terme.

Le bilan que fait le répondant de son implication est positif. Comme il dit : " Si tu ne t'impliques pas, d'autres vont parler à ta place ". Il faut, selon lui, multiplier la présence syndicale, sinon les intérêts des syndiqués ne seront pas protégés. A l'instar de plusieurs autres répondants il a appris à mieux gérer des budgets mais il fait remarquer que, d'une part, même si les besoins en formation³ sont grands, ils n'ont pas le temps de les suivre et que, d'autre part, les cours devraient presque être faits sur mesure tellement les organismes sont variés.

Le répondant souhaite que le développement socio-économique régional ait de l'avenir. D'après lui, la crise actuelle n'est pas structurelle mais conjoncturelle. Il souhaite que les gouvernements s'attellent à la coordination des différentes démarches de développement locales, régionales et sectorielles car il craint, sinon, que les régions ne se développent en compétition les unes avec les autres plutôt qu'en complémentarité. Pour éviter cela, il croit qu'il faudrait développer des créneaux pour chaque région et voir à ce qu'il n'y ait pas de chevauchements. Il a d'ailleurs longtemps pensé que développement sectoriel et développement régional étaient contradictoires. Il pense maintenant qu'il y a une harmonisation possible et que les syndicats peuvent être l'outil de cette harmonisation. Selon lui, pour travailler à cette harmonisation et en accélérer le processus, il faudrait réunir en forum, par régions ?, par secteur de régions ?, une ou deux fois par année ? les différents intervenants impliqués. Les gens doivent se parler.

³ Il est ici question de formation pour les représentants syndicaux qui veulent être actifs dans les divers organismes de développement.

Répondant n° 9

Le répondant a commencé à travailler à l'usine de Noranda en 1972. Au début il était journalier puis il est devenu opérateur, aide sur un métier et finalement plombier. Il a commencé à militer dans son syndicat, Métallos 6887, en 1976 et maintenant, depuis 1985, il en est le président à temps plein.

En 1994, à la demande du CTM, il s'est impliqué à Pro-Est, si bien qu'au moment de l'entrevue il oeuvrait dans le domaine du développement socio-économique régional depuis un an (pour une description de Pro-Est voir annexe). Cette implication se justifie en raison de la volonté du répondant de servir le mouvement syndical mais, si on ne lui avait pas demandé, il n'y serait pas allé. Il a l'impression d'être débordé. De plus le répondant n'est pas sûr de bien représenter l'organisation syndicale, puisqu'il se trouve plus proche de son syndicat et de l'entreprise. Malgré cela, il juge que la concertation se passe bien. Il est frappé par la participation alors qu'en milieu syndical la mobilisation lui apparaît difficile.

Le répondant considère que le plus grand obstacle aux démarches de développement socio-économique régional c'est le manque d'argent. " On a beau être subventionnés " dit-il " il n'y en a jamais assez ". Il déplore aussi le fait qu'il ne reçoit pas d'orientations, de prises de positions claires. Le répondant donne l'exemple de la cogénération dont il est question dans l'est de Montréal. Cette solution est moins polluante mais elle représente aussi une perte d'emplois pour la FTQ. Quelle position doit-il défendre à cet égard ? Il ne peut qu'attendre les recommandations, qui tardent à venir. Au niveau de Pro-Est même le répondant considère qu'il est important que les nouvelles personnes impliquées soient mises au courant des positions défendues antérieurement afin de pouvoir travailler en continuité.

Pro-Est n'attend rien de particulier du représentant syndical, juge le répondant, sinon qu'il soit présent puisque la présence syndicale, ou, à tout le moins, la composition multi-partite, est une condition pour obtenir le financement. C'est plutôt au représentant syndical de faire valoir le point de vue de ceux qu'ils représentent, ce qui n'est pas toujours facile comme nous l'avons vu précédemment. Le répondant fait donc valoir l'intérêt de la communauté et celui des travailleurs, quand c'est possible. Il donne comme exemple le projet plasti-service (pour description voir annexe). Par son implication à Pro-Est, qui a mis sur pied plasti-service, le répondant oeuvre au soutien des entreprises et à la création d'emplois mais il ne défend pas directement l'intérêt des travailleurs. Toutefois, même en entreprise, dans son syndicat, le répondant ne s'occupe plus seulement de

l'intérêt des travailleurs, il s'occupe aussi de celui du secteur. Il fait d'ailleurs un lien entre l'expertise qu'il développe à Pro-est et celle qu'il développe depuis quelques années dans son syndicat; entre le développement socio-économique régional et le développement sectoriel. Il évoque à ce sujet le changement dans les relations patronales-syndicales à l'usine au cours des dernières années. Les deux parties sont passées de la confrontation la plus dure (de 1966 à 1989) à des manoeuvres d'apprivoisement de la part de la partie patronale. Ces manoeuvres progressives, et concluantes, ont donné lieu à différentes démarches conjointes visant à atteindre la " qualité totale ". En 1995, au moment de l'entrevue, le syndicat était en pleine réorganisation du travail. Le répondant évoque les gains du syndicat, impliqué désormais dans la formation, de même que les démarches visant la démocratisation, démarches entreprises en collaboration avec un consultant FTQ. Selon lui il y a un lien entre le processus en cours à l'usine et le processus général de concertation dans le domaine du développement socio-économique régional. Dans un cas comme dans l'autre, il est encore trop tôt pour évaluer si les démarches entreprises témoignent d'un ajustement conjoncturel ou d'un réel changement de mentalité. Le répondant fait cependant remarquer qu'à l'usine, les décisions prises par les deux parties ne sont jamais remises en question alors que " quand c'était juste le boss à décider, c'était toujours questionné ".

L'implication du répondant à Pro-Est a, selon lui, servi le syndicat puisque ce dernier est désormais impliqué dans la gestion de l'entreprise. Arrivé simultanément à Pro-Est et au comité de gestion à l'usine, il a acquis des habilités à parler budget, investissement etc. D'ailleurs, quand il est arrivé au comité de gestion à l'usine, il a réclamé de la formation économique pour tous les employés.

Le répondant considère que les syndicats devaient s'impliquer dans le développement socio-économique régional, tout comme ils devaient aussi s'impliquer en usine. D'après lui " c'est plus facile d'être pro-actif que réactif ". Le nouveau militantisme économique, de même que la concertation, permettent aux syndicats d'avoir l'information complète, pertinente. Cela leur évite de mener des combats perdus d'avance.

Selon le répondant Pro-Est est un organisme pro-actif puisqu'il arrive à obtenir des budgets, un financement stable. " Pas d'organismes, pas de budgets " dit-il.

ANNEXE 2 – DESCRIPTION DES ORGANISMES

2.1 Les organismes provenant de la base et offrant des services

Les corporations de développement économique communautaire (CDEC) sont des organismes qui offrent le plus souvent deux types de services, soit le service d'aide aux entreprises et le service d'aide à l'employabilité. Leur mandat principal est de combattre la pauvreté et de revitaliser, par le biais d'une formule partenariale, les arrondissement qu'ils desservent en fonction des particularités de ces arrondissements et des besoins de la population et de clientèles cibles. Les CDEC oeuvrent au redressement social et économique du milieu où elles sont implantées en se préoccupant du maintien des emplois existants et de la création de nouveaux emplois accessibles à la population locale. Ces organismes tentent de toujours mettre l'individu au coeur de l'économie. Les CDEC se mêlent parfois d'aménagement urbain et travaillent, autant que possible, dans une perspective de développement durable. Tous les répondants présents dans des CDEC sont actifs au niveau du conseil exécutif (c.e.) et quelques uns d'entre eux sont aussi présents au conseil administratif (c.a.). Enfin, deux d'entre eux, dans leur CDEC respective, sont aussi actifs sur des comités, comité spécial d'investissement dans un cas et comité sur la formation dans l'autre. Sur les conseils exécutifs et conseils administratifs on retrouve généralement le milieu des affaires (commerçants, caisses populaires), le milieu communautaire et communautaire institutionnel (CLSC) ainsi que le milieu syndical. Toutefois, dépendamment des CDEC, il arrive que des partenaires se rajoutent. Dans le Sud-Ouest par exemple, les grandes entreprises manufacturières sont représentées à la CDEC, ce qui n'est pas le cas ailleurs, même dans l'Est. D'une corporation à l'autre la composition du conseil exécutif et du conseil administratif est à peu près la même. Le mandat d'un conseil exécutif est de gérer les CDEC, de voir aux affaires courantes entre chaque conseil administratif (qui, selon le cas, se réunissent au mois ou au mois 1/2). Au chapitre du financement, les CDEC ont plusieurs bailleurs de fonds; soit Emploi et immigration Canada, le ministère québécois de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ainsi que la ville de Montréal. Le budget des CDEC varie selon leur ancienneté et le succès de leurs différentes démarches, selon qu'elles sont de première, deuxième ou troisième génération⁴. Par exemple, la CDEC du sud-ouest, le RESO, a obtenu

⁴ Les CDEC de première génération sont apparues entre 1984 et 1986. D'autres CDEC ont débuté leurs activités en 1990; ce sont les CDEC de deuxième génération.

récemment près de \$ 5 000 000 en fonds d'investissement et \$ 1.2 million en fonds de développement. Cela pour dire que les CDEC n'en sont pas toutes au même point et qu'il y a des variantes entre elles comme entre les milieux qu'elles desservent. Depuis le début des années 1990, le territoire d'intervention des CDEC, d'abord à l'échelle des quartiers, a été ajusté aux arrondissements montréalais. Ainsi, la CDEC Plateau Mt.Royal/ Centre-sud est le regroupement de deux organismes, l'un du Plateau et l'autre de Centre-sud, qui ont dû se fusionner à la demande des bailleurs de fonds. Les CDEC, leur nom l'indique, font du développement économique communautaire.

Transaction pour l'emploi est aussi un organisme provenant de la base et offrant des services. Le répondant actif dans cet organisme siège au conseil administratif qui se réunit mensuellement et où sont aussi présents les gens d'affaires, le milieu communautaire, le commissaire industriel ainsi que Travail Québec. Cet organisme dessert les territoires de Lasalle, Lachine et Ville St-Pierre, territoire où il n'y a pas de CDEC. Les objectifs que poursuit cet organisme sont de développer pour ces différentes villes et avec les partenaires, une stratégie favorisant le développement économique ou de l'emploi ; de devenir l'interlocuteur de la région. Au conseil administratif on cherche à développer certains grands dossiers par le biais de comités de travail. On tente par exemple de mettre sur pied un fonds de capital de risque permettant le démarrage ou la consolidation d'entreprise. Le service qu'offre cet organisme s'appelle Emploi +. C'est un service de pré-sélection de main-d'oeuvre pour les entreprises locales. Ce service fait le lien entre les entreprises et la main-d'oeuvre locale par le biais d'une banque de données où sont inscrits les gens en recherche d'emplois. C'est ce qu'on appelle généralement un service de guichet unique. Transaction pour l'emploi est un organisme récent (1992) au statut plus précaire que les autres. Cette précarité est liée au fait que les territoires desservis par l'organisme ne relèvent ni de Montréal ni de la banlieue. Pour favoriser la consolidation de l'organisme, il faudrait que les élus municipaux se mettent de la partie, ce qui n'est pas le cas. Les difficultés sont donc d'ordre politique. En attendant, cet organisme n'en est pas vraiment un ou à tout le moins il n'est pas reconnu comme tel. C'est une table autour de laquelle se réunissent des partenaires qui embauchent un secrétaire par le biais d'un programme gouvernemental d'article 25⁵. Et au bout de six mois il faut recommencer.

⁵ Il s'agit d'un programme de subvention salariale

2.2 Organisme provenant de la base mais n'offrant pas de services

Pro-Est est un organisme provenant de la base et qui couvre un grand territoire : Montréal-Nord, St-Léonard, Hochelaga-Maisonneuve, Ville-d'Anjou, Montréal-Est. Plutôt que d'être constitué d'un c.a et d'un c.e, Pro-est est constitué d'une table de direction, où se prennent les orientations générales de l'organisme, et d'une table de concertation. Autour de la table de direction sont présents des représentants du milieu syndical, des PME, des Caisses Populaires, des grosses entreprises ainsi que du milieu communautaire. Tous ces milieux sont à nouveau présents autour de la table de concertation où se retrouvent aussi les élus municipaux ainsi que les deux paliers de gouvernement. Le mandat de l'organisme est de revitaliser tout l'est de Montréal, d'y promouvoir l'emploi, en créant notamment des tables de concertation sur l'ensemble du territoire. Par exemple, une des réalisations de Pro-est est la création de Plasti-service. Il s'agit d'un organisme indépendant qui s'occupe de la valorisation et de l'implantation d'entreprises oeuvrant dans le secteur du plastique dans l'est de Montréal. L'organisme vise aussi à promouvoir la recherche et le développement dans le domaine du plastique. Ce type de regroupement permet de consolider un secteur déjà présent dans cette partie de la ville et favorise le maintien ainsi que la création d'emplois.

2.3 Organismes gouvernementaux et administratifs

La Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre est un organisme gouvernemental qui a pour mandat de gérer l'ensemble des programmes et mesures relatifs à la main-d'oeuvre au Québec. Dans la cas qui nous intéresse ici, il s'agit de son instance régionale montréalaise. Cette instance s'occupe de la formation professionnelle dans la région de Mtl ; elle a pour mandat de dresser le plan de développement régional triennal et de le reviser à chaque année. La SQDM Montréal doit aussi élaborer les politiques régionales et distribuer les fonds provenant des différents programmes québécois ou canadien vers les CDEC, les comités d'aide à la main-d'oeuvre (CAMO⁶), le

⁶ Les Camo sont des structures de concertation ponctuelle pour l'adaptation de la main-d'oeuvre d'une entreprise (Camo d'entreprise), d'une industrie (Camo sectoriel) ou d'une région (Camo régional). Les Camo émanent du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et sont mis sur pied, conjointement avec la commission de l'Emploi et de l'immigration du Canada, lorsque

conseil régional de développement (CRD), le service Urgence-Emploi du CTM etc. Le représentant syndical impliqué dans cet organisme siège au c.a, où sont aussi présents le milieu patronal, le milieu communautaire et celui des caisses populaires.

Les conseils régionaux de développement (CRD) existent désormais partout au Québec en vertu d'une loi adoptée en 1991. Le CRD montréalais a pour mandat d'élaborer un plan quinquennal de développement pour l'île de Montréal et de gérer deux fonds provinciaux, soit le Fonds d'aide aux entreprises et le Fonds d'intervention régional (FIR) pour les organismes ou les entreprises sans but lucratif. L'enveloppe gérée par l'organisme (les deux fonds mis ensemble) est d'à peu près \$ 3 000 000. Ensuite, autour du plan de développement, le CRD doit signer une entente cadre avec le gouvernement et différentes ententes spécifiques avec, soit les ministères, les organismes gouvernementaux, les villes ou les partenaires du milieu pour réaliser le plan stratégique de développement. Le répondant syndical impliqué au CRD est vice-président du C.E. Sont aussi présents au C.E., le milieu municipal, les partenaires socio-économique : le milieu des affaires (banques, milieu financier), les syndicats, les milieux communautaires ainsi que le secteur des arts et de la culture et les dispensateurs de services : les commissions scolaires, les Universités, les régies régionales de la santé, la SQDM, les députés. Au moment où nous avons réalisé notre enquête, le C.E. du CRD en était encore à démarrer l'organisme c'est à dire mettre sur pied le bureau, embaucher le directeur général etc.

des changements viennent menacer le maintien des emplois d'un secteur ou d'une entreprise. Les Comité d'aide à la main-d'oeuvre (CAMO) régionaux visent pour leur part la relance d'une zone géographique défavorisée sur le plan de l'emploi. Le quart des frais de fonctionnement des comités est assumé par les employeurs, le reste étant partagé entre le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral. Les Camo sont formés de représentants patronaux, syndicaux et gouvernementaux auxquels s'ajoutent des représentants des municipalités et autres dans le cas des Camo régionaux.

ANNEXE 3**Guide d'entrevue pour les représentantes et représentants syndicaux impliqués
dans le développement régional****Février 1995**

1. INFORMATIONS SUR LA CONFIDENTIALITÉ
2. INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS ET LE DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE

Cette recherche est effectuée par Geneviève Chagnon, en collaboration avec [un des services de l'instance régionale], pour [l'instance régionale]. L'objectif de la recherche est de produire un document de sensibilisation et de mobilisation sur le développement socio-économique régional. Ce document pourrait aussi éventuellement servir à développer des outils de formation à l'intention des militantes et des militants qui s'impliquent ou souhaiteraient s'impliquer dans le développement socio-économique régional.

3. PROFIL SYNDICAL DU RÉPONDANT

Avant d'aborder spécifiquement la question du développement régional, j'aimerais vous poser quelques questions concernant vos activités syndicales.

3. Quel emploi occupez-vous présentement ?

(Si représentant syndical à temps plein, passer à la question 3.1.3)

3.1.2 Quelle est votre fonction syndicale ?

3.1.3 Avant d'exercer à temps plein vos fonctions syndicales, dans quel secteur d'activité travailliez-vous ?

5.2 Depuis quand militez-vous au sein de votre syndicat ?

4 LA PRATIQUE DU DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

4.1 Depuis quand êtes-vous impliqués dans le développement socio-économique régional ?

4.1.2 Dans quel organisme êtes-vous impliqué ?

4.1.3 Quel est le mandat de cet organisme ?

4.1.4 A quelle instance êtes-vous impliqué ? (C.A.)

4.1.5 Quel est le rôle de cette instance ?

4.1.6 Quels sont les autres milieux représentés à cette instance ?

4.1.7 Comment vivez-vous la concertation entre ces différents milieux ? (force ?, résistance ?, malaise ?)

4.2 En général, au cours de votre implication dans le développement régional, avez-vous rencontré des obstacles ?

4.2.1 Si oui, lesquels ?

4.2.2 Comment avez-vous géré ces obstacles-là ?

4.2.3 Personnellement, qu'est-ce que vous attendez de [l'instance régionale] comme mesure de soutien ou d'encadrement ?

4.2.4 Quelles sont les attentes de l'organisme par rapport à [l'instance régionale] ?

5. LA MOBILISATION POUR UN DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

5.1 Pourquoi vous êtes-vous impliqué dans le développement régional ?

5.1.2 Qu'est-ce qui vous a accroché ?

5.1.3 Partout où vous vous impliquez en faveur du développement socio-économique régional, qu'est-ce que vous défendez ?

5.2 Quel lien faites-vous entre votre implication dans le développement socio-économique régional et vos actions syndicales quotidiennes ?

5.3 Maintenant que vous avez de l'expérience, si vous deviez entraîner quelqu'un, comment l'entraîneriez-vous ?

5.3.1 Par exemple, quels sont les éléments qu'il serait important de transmettre à cette nouvelle recrue ?

6. BILAN

6.1 Quel bilan faites-vous de votre implication dans le domaine du développement régional ?

6.1.2 Est-ce que, pour vous, ça a été l'occasion de développer de nouvelles habilités ?

6.1.3 Était-il nécessaire que les syndicats s'impliquent dans le développement socio-économique régional ?

6.2 A votre avis, le développement régional, est-ce strictement lié à la conjoncture actuelle ?

6.2.1 Est-ce que ça a de l'avenir ?

Plusieurs suggèrent que le développement socio-économique régional, c'est un bon moyen de combattre les disparités (entre individus, entre sous-régions, entre régions).

6.3 Qu'en pensez-vous ?

6.3.1 Quel lien faites-vous entre l'action locale de l'organisme où vous représentez [l'instance régionale] et le développement de votre région ?

6.4 D'après vous, comment harmoniser développement socio-économique régional et développement global du Québec ? (harmonisation nécessaire ?)

6.4.1 Qui devraient être les acteurs de cette harmonisation ?

Merci !